



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE



Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA-SOP 2) P180085)

CADRE GENERAL COMMUN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (CGCMPP)

Couvrant des pays du SOP2 et ses institutions régionales

Cameroun, République Centrafricaine, Tchad et Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)

Version Finale

15 décembre 2023

Table des matières

Table des matières	ii
Liste des tableaux.....	iv
Liste des figures	iv
Liste des acronymes et abréviations	v
1 Introduction, contexte et justification	7
1.1 Description du Projet	7
<i>Composantes du Projet</i>	<i>7</i>
<i>Bénéficiaires du Projet.....</i>	<i>8</i>
1.2 Objectif du CGCMPP	9
2 Activités antérieures de mobilisation des parties prenantes	10
3 Identification et analyse des parties prenantes.....	18
3.1 Méthodologie	18
3.2 Partie prenantes concernées et autres parties intéressées.....	18
3.3 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables.....	23
<i>Peuples autochtones.....</i>	<i>23</i>
4 Programme de mobilisation des parties prenantes	28
4.1 Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes.....	28
4.2 Stratégie proposée pour la diffusion des informations.....	29
4.3 Stratégie proposée pour les consultations	30
5 Mécanisme de gestion des plaintes	35
5.1 Principes et objectifs du mécanisme de gestion des plaintes du Projet.....	35
5.2 Traitement des plaintes.....	35
<i>Points focaux du MGP.....</i>	<i>36</i>
<i>Suivi de la mise en œuvre du MGP.....</i>	<i>37</i>
<i>Diffusion du MGP.....</i>	<i>37</i>
5.3 Procédure de gestion des plaintes relatives aux EAS/HS.....	37
<i>Partage des données</i>	<i>38</i>
5.4 Gestion des plaintes provenant de groupes autochtones	38
6 Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes	39
6.1 Modalités de mise en œuvre et responsabilités.....	39
6.2 Besoins de formation	39
6.3 Ressources pour la mise en œuvre du CGCMPP	40
7 Suivi du CGCMPP et rapportage.....	41
7.1 Implication des parties prenantes dans les activités de surveillance	41
Annexe 1. Procès-verbaux des consultations.....	42
Annexe 1.1 Cameroun, Parties prenantes	43
Annexe 1.2 Cameroun, Peuples Autochtones.....	48
Annexe 1.3 RCA, Parties prenantes	54
Annexe 1.4 RCA, Départements sectoriels et société civile.....	56
Annexe 1.5 RCA, Peuples autochtones	59
Annexe 1.6 Tchad, Parties prenantes	62
Annexe 1.7 CEMAC, Partie prenantes	67
Annexe 1.8 Représentants régionaux des Peuples Autochtones.....	70

Annexe 2. Liste de organisations représentant les peuples autochtones au Cameroun et en RCA.....	77
Sous-régionales (niveau du bassin du Congo).....	77
Cameroun.....	77
RCA.....	78
Annexe 3. Registre de plaintes à utiliser par les UGP et l'URC.....	81
Annexe 4. Modèle de PMPP spécifique.....	84
1. Introduction/Description du projet (longueur indicative : 1 page).....	84
3. Identification et analyse des parties prenantes (longueur indicative : 1–2 pages).....	85
3.1 Méthodologie.....	85
3.2. <i>Parties concernées et autres parties intéressées</i>	85
3.3. <i>Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables</i>	86
4. Programme de mobilisation des parties prenantes (longueur indicative : 3 pages maximum).....	86
4.1. <i>Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet</i>	86
4.2. <i>Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes</i>	86
4.3. <i>Plan de mobilisation des parties prenantes</i>	86
4.4. <i>Information des parties prenantes</i>	87
5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes (longueur indicative : 2 pages).....	87
5.1. <i>Ressources</i>	87
5.2. <i>Fonctions et responsabilités de la direction</i>	88
6. Mécanisme de règlement des plaintes (longueur indicative : 2 pages maximum).....	88
6.1. <i>Description du mécanisme de règlement des plaintes</i>	88
7. Suivi et rapports (longueur indicative : demi-page).....	90
7.1. <i>Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP</i>	90
7.2. <i>Rapport aux groupes de parties prenantes</i>	90

Liste des tableaux

Tableau 1. Composantes et sous-composantes du Projet	8
Tableau 2. Personnes consultées lors de la préparation du Projet	10
Tableau 3. Activités de mobilisation des parties prenantes durant la préparation du Projet	12
Tableau 4. Parties prenantes concernées et intéressées du Projet.....	19
Tableau 5. Stratégie d'engagement avec groupes vulnérables du Projet	24
Tableau 6. Stratégies proposées pour la divulgation d'informations	29
Tableau 7. Méthodes d'engagement et de consultation des parties prenantes	31
Tableau 8. Budget annuel indicatif pour le CGCMPP par pays.....	40

Liste des figures

Figure 1. Traitement des plaintes	36
---	----

Liste des acronymes et abréviations

AFRISTAT	L'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique subsaharienne
APED	Appui pour la Protection de l'Environnement et le Développement
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BNS	Bureau national des statistiques
CDV	Comité de Développement de Village
CEA	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique /
CEBEVIRHA	Commission Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques en CEMAC
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGCGES	Cadre général commun de Gestion Environnementale et Sociale
CGCPGMO	Cadre général commun de Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre
CGCMPP	Cadre de Mobilisation des Parties prenantes
DSDS	Direction des Statistiques Démographiques et Sociales du Tchad
EAS/HS	Exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel
ENSAE	École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée d'Abidjan
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FCV	Fragilité, conflit et violence
FMI	Fonds monétaire international
INSEA	Institut National des Statistiques et d'Économie Appliquée de la RCA
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
HISWACA	Harmonisation et amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre
ICASEES	Institut Centrafricain des Statistiques et des Études Économiques et Sociales
IFC	Société financière internationale (International Finance Corporation en anglaise)
INS	Institut National de la Statistique
IPS	Indicateur de Performance Statistique
ISSEA	Institut Sous-régional de Statistique et d'Économie Appliquée
M&E	Suivi et évaluation
MBOSCUA	Mbororo Social and Cultural Development Association
MCA	Compte du défi du millénaire
MEP	Manuel d'exploitation du Projet
NES	Norme environnementale et sociale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PA	Peuples Autochtones
PAD	Project Appraisal Document (Document d'évaluation du Projet)
PAP	Personnes affectées par le Projet
PDNPD	Projet des Données Nécessaires à la Prise de Décision
PEES	Plan d'engagement environnemental et social
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale

PGMO	Procédures de Gestion de la Main d'œuvre
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNDPA	Plan National de Développement des Peuples Autochtones et des Communautés Locales
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PRASAC	Pôle Régional de Recherche Appliquée au développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
REPALCA	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers de Centrafrique.
REPALEAC	Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
SOP	Series of Project (Série de projets)
SSN	Système Statistique National
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TdRs	Termes de référence
UA	Union africaine
UGP	Unité de Gestion du Projet
UE	l'Union européenne
URC	Unité Régionale de Coordination au sein de la CEMAC
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VBG	Violence Basée sur le Genre

1 Introduction, contexte et justification

1. Ce Cadre Général Commun de Mobilisation des Parties Prenantes (CGCMPP) a été préparé pour la seconde phase (SOP2, le *Projet*) du programme d'*Harmonisation et amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)* portant sur la République du Cameroun, la République Centrafricaine, et la République du Tchad, ainsi que la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Le CGCMPP a été préparé par les institutions responsables des systèmes statistiques nationaux (SSN) dans les trois pays concernés, ainsi que par la CEMAC.
2. Le CGCMPP répond aux exigences du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale, notamment la Norme Environnementale et Sociale relative à la Mobilisation des parties prenantes et l'information (NES 10), ainsi qu'aux lois et réglementations des pays concernés et de la CEMAC en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux.
3. Les trois pays concernés et la CEMAC ont aussi préparé un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), pour répondre aux exigences de la norme relative à l'Évaluation et la gestion des risques et effets environnementaux et sociaux (NES 1), ainsi qu'un Cadre de Gestion de la Main d'Œuvre (CGMO) pour répondre aux exigences de la norme relative à l'emploi et les conditions de travail (NES 2).

1.1 Description du Projet

4. Les interventions du Programme d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) sont conçues pour aider les pays participants et les organismes régionaux à mettre en place des systèmes statistiques performants et durables. Cet objectif sera atteint en veillant à ce que les normes internationales soient adoptées et que les sources de données et les indicateurs les plus importants soient produits pour suivre et informer les programmes de développement nationaux et internationaux. En plus de combler le manque de données, le *Projet* veille à ce que les pays mettent en place des sous-systèmes statistiques cohérents et complémentaires dans chaque domaine. Le *Projet* met également l'accent sur les réformes institutionnelles visant à améliorer la coordination des Bureaux Nationaux des Statistiques (BSN), tout en renforçant la capacité à améliorer la qualité, l'accessibilité et la diffusion des données collectées.
5. L'objectif de développement du Programme est de "*Améliorer la performance statistique des pays, l'harmonisation régionale, l'accès aux données et leur utilisation, et renforcer la modernisation du système statistique dans les pays participants.*"
6. Le premier projet (SOP 1 ; P178497) appuie les pays d'Afrique de l'Ouest suivants : Bénin, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Gambie. En outre, le projet soutient la Direction de la recherche et des statistiques de la Commission de la CEDEAO sous le Département des affaires économiques et de l'agriculture, l'Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIC), pour faciliter leurs rôles de coordination et de plaidoyer afin d'améliorer la comparabilité et l'harmonisation des statistiques. Sa mise en œuvre est prévue de 2023 à 2028.
7. Le second projet (SOP 2 ; P180085 ; le *Projet*) porte sur 3 pays de l'Afrique centrale, à savoir le Cameroun, la République centrafricaine, et le Tchad. En outre, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) sera soutenue en tant qu'organisation régionale. L'appui à la CEMAC comprendra un soutien à son école régionale de statistique, à savoir l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Économie Appliquée (ISSEA). La mise en œuvre du *Projet* est prévue de 2023 à 2029. **C'est ce *Projet* qui fait l'objet de ce CGCMPP.**

Composantes du Projet

8. Les activités du *Projet* sont regroupées en quatre composantes visant à accélérer globalement la performance statistique et l'harmonisation statistique des pays participants, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 1. Composantes et sous-composantes du Projet¹

Composante 1 Harmonisation et production de statistiques de base utilisant les normes internationales de qualité des données	Composante 2 Modernisation statistique, réforme institutionnelle, capital humain, accessibilité et utilisation des données	Composante 3 Construction, mise à niveau et modernisation de l'infrastructure physique	Composante 4 Gestion, suivi et évaluation du Projet
<p>1.1 Coordination régionale et adoption de normes harmonisées de qualité des données</p> <p>1.2 Production de statistiques démographiques et socioéconomiques</p> <p>1.3 Production de statistiques sur les secteurs réel et fiscal</p> <p>1.4 Production de statistiques sur l'agriculture et le changement climatique</p> <p>1.5 Conservation des données administratives sectorielles et infranationales</p>	<p>2.1 Modernisation statistique des bureaux nationaux de statistique (BNS)</p> <p>2.2 Réformes institutionnelles pour certains systèmes statistiques nationaux (SSN)</p> <p>2.3 Renforcer le capital humain</p> <p>2.4 Accessibilité et diffusion des données</p> <p>2.5 Utilisation et analyse des données pour éclairer les politiques publiques</p>	<p>3.1 Construction et amélioration de l'infrastructure de certains (BNS) et écoles régionales de statistique</p> <p>3.2 Modernisation des TIC et de l'infrastructure statistique des BNS et des écoles nationales de statistique</p>	<p>4.1 Gestion du Projet</p> <p>4.2 Suivi des résultats du Projet et de la satisfaction des utilisateurs</p> <p>4.3 Financement dur la base des performances pour la RCA</p>
US\$ 194,5 M	US\$ 30,5 M	US\$ 48,8 M	US\$ 16,2 M

Bénéficiaires du Projet

9. Les bénéficiaires directs du Projet seront la CEMAC, l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Économie Appliquée (ISSEA) et les systèmes statistiques (SSN) des pays participant au Projet, coordonnés par les bureaux nationaux de statistiques (BNS), qui sont impliqués dans le développement, la production et la diffusion des données. Ces bénéficiaires profiteront des apports pour fournir les résultats et les services de données (statistiques harmonisées de qualité accessible) nécessaires pour informer et étayer les processus de planification et de prise de décision, suivre les performances et évaluer l'impact des politiques, des plans et des programmes. En outre, les BNS participants et d'autres pays de la CEMAC, comme la Guinée équatoriale, la République du Congo et Gabon bénéficieront plus directement de l'harmonisation souhaitée grâce à l'alignement sur les normes internationales et les meilleures pratiques. Ils bénéficieront également du renforcement des capacités par le biais d'ateliers régionaux et de la mise en réseau, renforçant ainsi la collaboration et la coopération entre les BNS de la sous-région.

10. Les autres bénéficiaires du Projet seront les utilisateurs de données dans les secteurs public et privé (investisseurs et commerçants), la société civile qui a besoin d'informations statistiques pour défendre ses intérêts et demander des comptes aux gouvernements, le monde universitaire à des fins de recherche et d'enseignement, la communauté des donateurs et les organisations internationales pour évaluer les besoins d'assistance et/ou de participation à des initiatives de développement. L'accès aux données et les données ouvertes ont le potentiel de débloquent l'innovation et de transformer les économies. Les gouvernements joueront un rôle clé en veillant à ce que le rapport coût-efficacité soit respecté dans la production de données, stimulant ainsi la croissance économique par divers canaux, par exemple la fourniture de biens et de services ou la création d'emplois.

11. Le Projet profitera à la population de chaque pays qui sont les bénéficiaires cibles par le biais de l'intégration régionale et des efforts nationaux pour aider à éradiquer la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée de manière durable grâce à l'amélioration des conditions de vie. Par exemple, la collecte de données auprès de la population peut aider les gouvernements à planifier et à prendre des

¹ Tiré du document de Projet en date du 17 avril 2023

décisions éclairées. Des données précises peuvent aider les entreprises à prendre des décisions commerciales éclairées, notamment en ce qui concerne la construction d'équipements sociaux.

1.2 Objectif du CGCMPP

12. L'objectif du présent CGCMPP est de définir un programme d'engagement des parties prenantes, y compris la divulgation d'informations au public et la consultation tout au long du cycle du projet. Le CGCMPP décrit les moyens par lesquels l'équipe de Projet communiquera avec les parties prenantes et comprend un mécanisme par lequel les personnes peuvent exprimer leurs préoccupations, fournir des informations en retour ou déposer des plaintes concernant les activités du projet ou toute autre activité liée au projet.

13. En outre, le CGCMPP guidera la préparation de Plans de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) spécifiques par chacun des trois Unité de Gestion du Projet (UGP) nationales, ainsi que par l'Unité Régionale de Coordination (URC) de la CEMAC, selon le modèle en Annexe 4².

14. En particulier, ces PMPP spécifiques :

- Fixeront les dates et modalités de mobilisation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, et distinguera les parties touchées par le projet des autres parties concernées.
- Détermineront l'éventail des informations à communiquer aux parties touchées par le projet et aux autres parties concernées, les dates auxquelles ces communications seront assurées, ainsi que le type d'informations à obtenir de celles-ci.
- Tiendront compte des principaux intérêts et caractéristiques des parties prenantes, et des différents niveaux de mobilisation et de consultation qui leur conviendront.
- Fixeront les modalités de communication avec les parties prenantes tout au long de l'élaboration et la mise en œuvre du projet.
- Décriront les mesures qui seront mises en œuvre pour lever les obstacles à la participation, et les modalités pour la prise en compte des points de vue de groupes touchés différemment.
- Comprendront des mesures différenciées pour favoriser la participation effective des personnes identifiées comme étant défavorisées ou vulnérables. Des approches spécifiques et des ressources accrues peuvent être nécessaires pour assurer la communication avec ces groupes touchés différemment, afin qu'ils puissent obtenir l'information dont ils ont besoin sur les questions qui pourraient les intéresser.

15. En outre, le CGCMPP définit les principes pour la préparation de mécanismes de gestion des plaintes (MGP) spécifiques qui feront partie de chaque PMPP spécifiques.

16. Le Projet soumettra toute modification importante apportée au CGCMPP à la Banque mondiale avant de divulguer la version mise à jour.

² Voir aussi les paragraphes 14 à 18 de la NES 10.

2 Activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

17. Huit consultations des parties prenantes ont été conduites entre le 25 avril et le 12 mai 2023 par les UGP nationales et la CEMAC, dans le cadre de la préparation du Projet. Ces consultations sont résumées dans le Tableau 3 ci-dessous. Des procès-verbaux pour chacune des consultations peuvent être trouvés dans l'Annexe 1.

18. Les consultations ont été conduites soit en personne (présentielles), de manière virtuelle, ou hybrides. Au total 271 personnes ont été consultées.

Tableau 2. Personnes consultées lors de la préparation du Projet

	Cameroun	RCA	Tchad	CEMAC
Partie prenantes	67	63	56	24
Peuples autochtones	36	6	----	13
Total	103	69	56	37

19. Les consultations ont d'abord permis d'informer les participants sur la portée générale du Projet, le rôle des institutions statistiques nationales et des institutions partenaires, et les instruments de gestion des risques environnementaux du Projet, à savoir le Cadre Général Commun de Mobilisation des Parties Prenantes (CGCMPP), le Cadre Général Commun de Gestion Environnementale et Sociale (CGCGES), le Cadre Général de Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (CGCPGMO), ainsi que les instruments spécifiques que les UGP nationales et la CEMAC devront préparer, à savoir des Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour les bâtiments qui seront construits ou modernisés, des Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO), et des Plans de Gestion de la Sécurité (PGS).

20. Les consultations ont également permis de recueillir des commentaires des parties prenantes sur l'exploitation et les abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS), les groupes vulnérables ou marginalisés qui sont difficiles à atteindre lors du recensement ou les enquêtes statistiques sur le terrain, le mécanisme de gestion des plaintes (MGP), les autorisations environnementales et sociales pertinentes requises par le Projet, et les besoins de formation.

21. Les principales conclusions des consultations sont :

- Les populations récipiendaires et les parties prenantes des pays membre comprennent assez bien et accueillent favorablement le Programme HISWACA et son objectif d'améliorer la production de données statistiques fiables pouvant aider les gouvernants à prendre des décisions plus objectives et rationnelles.
- Néanmoins, le Projet devra sensibiliser davantage les populations sur sa mise en œuvre.
- Le Projet devra former les jeunes, dont des étudiants, qui auront à être employés dans le cadre du Projet, principalement pendant la phase de recensement des populations et d'enquêtes sur le terrain, mais aussi pour la phase d'analyse et pour les travaux de construction ou de modernisation des bâtiments des services statistiques.
- Le Projet devra impliquer très tôt et durant toute sa durée de vie toutes les couches sociales et veiller à la confidentialité des informations collectées, particulièrement pour les groupes les plus vulnérables.
- Le Projet devra s'assurer que les populations sont suffisamment sensibilisées sur les risques afférents au projet, notamment les aspects EAS/HS, mais aussi les aspects de vulnérabilité
- Le Projet devra associer, autant que possible, les communautés locales lors de la conduite du recensement et des enquêtes sur le terrain.
- Les participants approuvent et adhèrent à la vision de développement du projet qui s'engagent à ne ménager aucun effort pour la réussite du Projet.

22. Une attention particulière a été apportée aux consultations avec les groupes autochtones au Cameroun et en RCA. Un total de 73 représentants des communautés autochtones a été consulté. Les principales conclusions de ces recommandations sont :

- Les Communautés autochtones perçoivent le Projet comme une opportunité de participer pleinement dans la collecte de données sur leurs conditions socioéconomiques et leur nombre, et de créer des opportunités dont elles pourraient bénéficier.
- Former les jeunes, surtout les étudiants autochtones pour prétendre occuper certains des emplois envisagés dans le cadre du projet (construction/réhabilitation/modernisation des bâtiments), infrastructures, et lors des enquêtes et du recensement des populations.
- Le Projet devra impliquer très tôt et durant toute la durée de vie du Projet les communautés autochtones, y compris au moyen des canaux traditionnels de communication tels les chefferies traditionnelles.
- Le Projet devra veiller à la confidentialité des informations sur ces communautés
- Le Projet devra associer, autant que possible les communautés locales, pour plus de fiabilité sur les informations recueillie (points focaux, facilitateurs communautaires, etc.).
- Le Projet devra éviter la fatigue communautaire, compte tenu des missions d'enquêtes sans interruption par de nombreuses institutions. Un tel sentiment de fatigue communautaire pourrait réduire la fiabilité des données collectées.
- Le Projet devra s'assurer que les enquêteurs atteignent les villages des PA en forêt profonde plutôt que ceux qui sont à la lisière des villes ou villages, ou le long des axes routiers, afin de ne pas produire de fausses informations qui biaiserait la fiabilité des données statistiques
- Le Projet devra connaître et respecter le calendrier saisonnier et traditionnel des PA (périodes de cueillette, chasse, cérémonies traditionnelles, ou pêche) et caler les missions d'enquête en conséquence.
- Le Projet devra sensibiliser les peuples autochtones (PA) sur les risques afférents, notamment les aspects VBG/EAS-HS et risques d'exclusion ou de discrimination, et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes spécifique aux PA qui soit connu de tous et accessible
- En conclusion, les représentants des groupes autochtones ont indiqué qu'ils adhèrent à l'objectif de développement du Projet et par conséquent ne ménageront aucun effort pour sa réussite.
- Le besoin de renforcer les capacités des représentants et de leurs points focaux ou partenaires (violence basée sur le genre, mécanisme de gestion des plaintes, hygiène, santé et sécurité au travail, etc.) comme moyen de veiller et de rassurer sur l'effectivité des collectes et des traitements des données ; et par conséquent de la confidentialité des informations les concernant.

Tableau 3. Activités de mobilisation des parties prenantes durant la préparation du Projet

Date de la consultation	Parties prenantes engagées	Mode d'engagement	Principales questions abordées	Principaux commentaires (liste sous forme de puces)
Cameroun				
8 mai 2023	Ministères <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Justice • Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale • Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire • Ministère de l'Éducation de Base • Direction Générale de la Sécurité Nationale • Ministère de l'Éducation Secondaire • Ministère de la Défense • Ministère des Travaux Publics • Institut National des Statistiques • Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle • Ministère des Postes et Télécommunication Banque mondiale	Mélange de Réunion en présentiel (40) à l'INS et en virtuel (21) Dans les locaux de l'INS du Cameroun sous la modération du Directeur Général-Adjoint	Présentation du Projet HISWACA-SOP2 Présentation du plan d'engagement environnemental et social du Projet Échanges et recommandations Les échanges ont principalement porté sur l'implication des administrations dans la mise en œuvre du Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants ont été tous amplement briefés sur le Projet, son objectif de développement, son importance et les enjeux pour le développement du système statistique du Cameroun et des pays de la sous-région. • Elles ont aussi été sensibilisées sur le fait que Programme Statistique sous régional améliorera effectivement la production de statistiques fiable pouvant aider nos gouvernants à une prise de décision plus objective et rationnelle. • Finaliser le document de Projet, avec l'implication de l'ensemble des structures responsables pour sa mise en œuvre. • Finaliser et valider les activités à retenir dans le cadre du Projet, ainsi que les éléments de maturité. • Organiser les rencontres spécifiques autour de chaque activité, dans le cadre de concertations entre les responsables d'activités et les parties prenantes.
11 mai 2023	Peuples Autochtones Représentants d'association et d'ONG : <ul style="list-style-type: none"> • FAIRMED • APED • REPALEAC • ASBADJA 	Réunion en présentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du Projet HISWACA-SOP2 • Présentation du plan d'engagement environnemental et social du Projet • Échanges et recommandations • Les échanges ont principalement porté sur l'implication des Populations Autochtones, en l'occurrence les Bakas dans l'exécution du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants ont été tous amplement briefés sur le Projet, son objectif de développement, son importance et les enjeux pour le développement du système statistique du Cameroun et des pays de la sous-région. • Ils ont aussi été sensibilisés sur le fait que le Programme Statistique sous régional améliorera effectivement la production de statistiques fiables pouvant aider nos gouvernants à une prise de décision plus objective et rationnelle. • Nombre encore inconnu des populations Baka au Cameroun.

Date de la consultation	Parties prenantes engagées	Mode d'engagement	Principales questions abordées	Principaux commentaires (liste sous forme de puces)
				<ul style="list-style-type: none"> • Problème d'identification citoyenne : enregistrement des naissances, des actes de mariage, obtention des pièces d'identité nationale, et donc de reconnaissance citoyenne. • De nombreux jeunes Baka persévèrent dans les études. Des progrès d'alphabétisation envers les populations Baka, mais le taux d'analphabétisme reste encore assez fort. • Renforcer l'implication des PA dans les activités concernant leurs communautés. Associer autant que possible des représentants des Baka lors des activités de construction des INS, des enquêtes et recensements pour asseoir une confiance et encourager le partage d'information. • Encourager la forte participation des femmes Baka dans les activités ou Projets de développement communautaires.
RCA				
4 mai 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants des départements sectoriels et de la société civile 	Consultations en présentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les parties prenantes des départements sectoriels et de la société civile sur le Projet HISWACA-SOP 2, ses risques et impacts environnementaux et sociaux ; • Recueillir les avis et attentes des participants sur ledit Projet en vue d'évaluer les potentiels risques et impacts positifs et/ou négatifs des activités sur les bénéficiaires du Projet. 	<p>Les points suivants ont été discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail des enfants, VBG • Risques d'accidents de travail • Risques d'incendie de bâtiments • Gestion des déchets électroniques • Traitement salaria • Impacts négatifs ou risques • Exclusion des jeunes lors des consultations • Insécurité lors des activités de terrain • Risques d'inondation du nouveau bâtiment, qui pourrait se transformer au risque d'électrocution du personnel pendant les périodes de crues • Prise en compte des aspects liés à l'aménagement et l'assainissement de la cour de l'ICASEES
5 mai 2023	Unité de Gestion Projet (UGP) Experts des départements, dont l'Institut National des Statistiques et d'Économie Appliquée (INSEA) et l'ICASEES		<ul style="list-style-type: none"> • Informer les membres de l'UGP et le personnel de l'ICASEES sur le Projet HISWACA, ses risques et impacts environnementaux et sociaux • Recueillir les avis et attentes des participants sur ledit Projet en vue d'évaluer les potentiels risques et 	<p>Les points suivants ont été discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail des enfants et VBG • Impacts négatifs ou risques • Problématique de la gestion des déchets notamment électronique • Procédure et outils de mobilisation efficaces des parties prenantes

Date de la consultation	Parties prenantes engagées	Mode d'engagement	Principales questions abordées	Principaux commentaires (liste sous forme de puces)
			impacts positifs et/ou négatifs des activités sur les bénéficiaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure de prise en charge et de gestion des accidents ou des maladies professionnelles • Besoins spécifiques de chaque partie prenante • Moyens de notification des informations préférés • Risque de contamination à l'amiante <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures afin de contraindre les firmes internationales d'étude d'impacts environnementale et sociale à travailler avec les cabinets nationaux agréés. • Prendre en compte les personnes de 3^{ème} âge comme vulnérables • Présenter les impacts sous deux catégories : les positifs et négatifs • Tenir compte des peuples autochtones à travers un plan spécifique
8 mai 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants des peuples autochtones et des Communautés locales et de la société civile • Réseau des Populations Autochtones et Locales de Centrafrique (REPALCA) 	Consultations en présentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les représentants des peuples autochtones et communautés locales de Centrafrique sur le Projet HISWACA, ses risques et impacts environnementaux et sociaux • Recueillir les avis et attentes des participants sur ledit Projet en vue d'évaluer les potentiels risques et impacts positifs et/ou négatifs des activités sur les bénéficiaires du Projet 	<p>Six points ont été discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment identifier et recenser les PA ou autre groupes vulnérable • Critères de classification des PA ou autre groupes vulnérable • Règle d'implication des peuples autochtones dans le recensement et le traitement des données • Identification des préoccupations des PA • Mise en place d'un MGP spécifique aux PA • Information, consultation et implication des représentants autochtones sur l'état dans la mise en œuvre du Projet <p>Recommandation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les experts du réseau dans la consultation des communautés autochtones lors des travaux du projet • Impliquer les communautés locales (Bilo ou Bantou) dans les démarches de travail avec les autochtones en vue d'éviter de sabotage • Renforcer les capacités des membres des PA qui seront dans les structures du Projet
Tchad				
10 mai 2023	Consultation de Haut Niveau	Consultations en présentiel	Présentation du Projet son objectif de développement, et ses composantes/ activités prévues ; et les instruments de	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les parties prenantes ont été informées sur le Projet, son importance et les enjeux pour le développement du système statistique des pays dont le Tchad, et de la CEMAC

Date de la consultation	Parties prenantes engagées	Mode d'engagement	Principales questions abordées	Principaux commentaires (liste sous forme de puces)
	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de l'Unité de Gestion Projet (UGP) Experts des départements du Gouvernement 		sauvegardes en cours d'élaboration : PEES, CGGES, CGGMO, VBG et des Plans d'Actions durant la mise en œuvre du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme Statistique sous régional permettra effectivement l'amélioration de la production des statistiques dans la CEMAC sur les plans qualitatifs et quantitatifs Le financement de la Banque Mondiale est nécessaire au bon déroulement du programme. Toutefois, comme stratégie de sortie, les parties prenantes devraient trouver une méthode qui garantisse un financement pérenne de la production et gestion des données statistiques, aussi bien au niveau national de chaque pays, que sous-régional Finalisation du document de Projet, avec l'implication de l'ensemble des structures responsables pour sa mise en œuvre Finalisation et validation des activités à retenir dans le cadre du Projet Organisation des rencontres spécifiques autour de chaque activité, dans le cadre de concertations entre les responsables d'activités et les parties prenantes Missions d'experts en cours sur l'élaboration du Manuel de procédure de gestion et de la stratégie de passation du marché de développement et un plan de passation des marchés L'implication de toutes les parties pendant et durant la révision des différents plans qui seront élaborés dans le cadre la sauvegarde environnementale Réflexion sur le cadre des résultats du Projet régional avec une mission de la Banque Mondiale
CEMAC³				
4 mai 2023	<ul style="list-style-type: none"> Unité de mise en œuvre régionale de la CEMAC Directions techniques de la Commission CEMAC ISSEA CPAC Commission Économique du Bétail, de la Viande et des 	Réunion virtuelle	<ul style="list-style-type: none"> Présentation globale du Projet SOP2 Présentation de l'encrage du Projet avec les actions de la CEMAC Les instruments de gestion du Projet (PEES, CGGES, CGCMPP, CGCPGMO) à élaborer, et des plans d'action spécifiques pour chaque 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les parties prenantes ont été informées sur le Projet, son importance et les enjeux pour le développement du système statistique des pays de la CEMAC. Le Programme Statistique sous régional permettra effectivement l'amélioration de la production des statistiques dans la CEMAC sur les plans qualitatifs et quantitatifs Le financement de la Banque Mondiale est nécessaire au bon déroulement du programme. Toutefois, les parties prenantes

³ Les consultations organisées par la CEMAC incluaient des représentants du Congo et du Gabon, car ces pays faisait partie du Projet lors de sa préparation. Ces pays se sont retirés avant l'approbation du Projet par le Conseil d'administration de la Banque mondiale.

Date de la consultation	Parties prenantes engagées	Mode d'engagement	Principales questions abordées	Principaux commentaires (liste sous forme de puces)
	Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA) <ul style="list-style-type: none"> • Dg des Instituts Nationaux de la Statistique des pays de la CEMAC. 		pays durant la phase de mise en œuvre du Projet	devront trouver une méthode qui garantisse un financement pérenne de la Statistique aussi bien au niveau national que sous régional. <ul style="list-style-type: none"> • Le programme devra mettre en place une unité de gestion qui sera composée d'experts ayant une expérience avérée aux standards de la Banque Mondiale. Cette équipe devra procéder au renforcement de capacités des cadres de la Commission de la CEMAC afin d'autonomiser ladite Commission à pouvoir capter et implémenter par elle-même dans le futur les financements du type Banque Mondiale. • Le Projet doit financer l'extension des capacités physiques de l'ISSEA. • Le programme devra prendre en compte les aspects liés aux risques environnementaux et sociaux, à l'environnement, aux changements climatiques et au genre, en renforçant en particulier les capacités des personnes appelées à devenir les points focaux environnementaux. • Le non-respect des engagements pris vis-à-vis de la Banque Mondiale pourra entraîner non seulement la suspension immédiate des financements, mais aussi une demande expresse de remboursement des financements déjà décaissés.
Consultation régionale avec les représentants des peuples autochtones				
12 mai 2023	Représentants Communautés Autochtones de la sous-région : <ul style="list-style-type: none"> • REPALEAC (Réseau des Populations Autochtones et Locales de Centrafrique (y compris OKANI et GBANDI)) • MBOSCUDA (Organisation des Populations Autochtones Pastoralistes du Cameroun) 	Consultations virtuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation globale du Projet SOP2 • Présentant de l'objectif de développement du Projet • Les différents encrages du Projet au sein de chaque pays, mais aussi avec les actions de la CEMAC, • Les instruments de gestion des risques E&S du Projet (PEES, CGGES, CGCMPP, CGGMO) à élaborer, et des plans d'action spécifiques pour chaque pays durant la phase de mise en œuvre du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants ont été tous amplement briefés sur le Projet, son objectif de développement, son importance et les enjeux pour le développement du système statistique du Cameroun et des pays de la sous-région • Elles ont aussi été sensibilisées sur le fait que le Programme Statistique sous régional vise à effectivement améliorer la production de statistiques fiable pouvant aider nos gouvernants à une prise de décision plus objective et rationnelle • L'implication des CA/PA tardent encore à être systématisée. La BM et les pays récipiendaires devraient poursuivre cette dynamique et s'assurer que tous les projets de développement s'y alignent • Le Projet HISWACA-SOP2 qui semble être innovateur dans ce sens devra prendre suffisamment du temps pour informer les communautés avant de démarrer

Date de la consultation	Parties prenantes engagées	Mode d'engagement	Principales questions abordées	Principaux commentaires (liste sous forme de puces)
				<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les experts du réseau des Associations/ONG des CA dans la consultation des communautés autochtones lors des travaux du Projet • Impliquer toutes les communautés locales (pastoralistes et peuples des forêts) dans les démarches de travail avec les autochtones en vue d'éviter de les discriminer, stéréotyper, bref, de saboter les statistiques les concernant • Renforcer les capacités des membres des PA qui seront dans les structures du Projet. En effet, beaucoup de jeunes PA disposent de diplômes universitaires et de formation académiques/scolaires leur permettant d'assumer certaines de ces responsabilités • Finaliser le document de Projet, avec l'implication de l'ensemble des structures responsables pour sa mise en œuvre

3 Identification et analyse des parties prenantes

3.1 Méthodologie

23. Afin de respecter les meilleures pratiques, le Projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes :

- **Ouverture et approche basée sur le cycle de vie du projet.** Des consultations publiques sur le(s) projet(s) seront organisées tout au long du cycle de vie du projet, de manière ouverte, sans manipulation extérieure, interférence, coercition ou intimidation.
- **Participation éclairée et retour d'information.** Les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées auprès d'elles dans un format approprié ; des occasions sont prévues pour enregistrer les réactions des parties prenantes, ainsi que pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations.
- **Inclusivité et sensibilité.** L'identification des parties prenantes est entreprise pour favoriser une meilleure communication et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à participer au processus de consultation. L'égalité d'accès à l'information est assurée à toutes les parties prenantes. La sensibilité aux besoins des parties prenantes est le principe clé qui soutient la sélection des méthodes de mobilisation. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables qui risquent d'être exclus des bénéfices des projets, en particulier les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les travailleurs migrants et les communautés, ainsi qu'aux sensibilités culturelles des divers groupes ethniques.
- **Flexibilité.** Si la distanciation sociale, le contexte culturel (par exemple, une dynamique de genre particulière) ou des facteurs de gouvernance (par exemple, un risque élevé de représailles) empêchent les formes traditionnelles d'engagement en face à face, la méthodologie doit s'adapter à d'autres formes d'engagement, y compris diverses formes de communication par internet ou par téléphone.

24. Les UGP nationales et l'URC de la CEMAC devront aussi appliquer ces principes lors de la préparation de leur PMPP spécifiques respectifs.

3.2 Partie prenantes concernées et autres parties intéressées

25. Pour le bénéfice de ce CGCMPP, le tableau 3 présente une première liste des parties prenantes concernées et intéressées du Projet, individus ou groupes, explique leurs intérêts et préoccupations vis-à-vis le Projet, et identifie les mesures d'engagement qui devront être considérées pour répondre à ces préoccupations.

26. Les UGP nationales et l'URC de la CEMAC devront lors de la préparation de leur PMPP respectifs, affiner et préciser cette liste et déterminer plus en détail la meilleure façon de les engager. Dans ce contexte, les UGP du Cameroun et de la RCA devront porter une attention particulière aux peuples autochtones et aux communautés locales traditionnelles historiquement défavorisées, car tel que l'indique les consultations lors de la préparation du Projet, ceux-ci craignent pour des raisons historiques d'être sous-représentés lors du recensement et des enquêtes de terrain. Les consultations et l'engagement doivent respecter leurs cultures et leurs besoins.

Tableau 4. Parties prenantes concernées et intéressées du Projet

Parties prenantes	Intérêts et préoccupations	Mesures d'engagement
Parties prenantes concernées		
<ul style="list-style-type: none"> Tous les citoyens, dont les communautés, les familles, les ménages, et les individus Commerces 	<ul style="list-style-type: none"> Compte tenu que les données collectées lors du recensement et des enquêtes de terrain affectent la planification, l'administration, le développement et l'évaluation des politiques par le gouvernement, notamment en matière d'emploi, d'éducation et de la santé, les citoyens et certains groupes ethniques craignent que leurs intérêts ne soient pas pris en compte de manière équitable. En outre, les citoyens craignent que la confidentialité des données collectée ne soit pas pleinement respectée. L'interaction des citoyens avec les recenseurs et enquêteurs pourrait faciliter la transmission de maladies contagieuses, être la source d'interactions sociales négatives ou même d'incompréhensions. Les citoyens pourraient faire l'objet d'abus, dont des abus sexuels, de la part du personnel d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> Campagnes d'information et de sensibilisation sur la finalité du recensement et des enquêtes de terrain, sur les mesures prises pour assurer la confidentialité des données et sur les mesures prévues pour la vulgarisation des résultats. Les services statistiques qui conduiront les recensement et enquêtes devront faire comprendre que les données sont anonymisées dès leur saisie. Campagne de sensibilisation pour faire connaître le MGP du Projet
Pastoralistes nomades et transhumants	<ul style="list-style-type: none"> Les pastoralistes nomades et transhumants sont historiquement sous-représentés lors des recensements et des enquêtes à cause de leur mobilité. Bien que ce biais soit en diminution certains auteurs parlent toujours d'invisibilité statistique⁴. 	<p>Prise en compte du mode de vie nomade lors de la préparation du recensement et des enquêtes de terrain.</p> <p>Randall (2015)⁵ recommande (traduit de l'anglais) :</p> <p><i>Les enquêtes par sondage doivent faire des efforts considérables pour inclure les éleveurs mobiles. Cela signifie qu'ils doivent être inclus aux stades de la cartographie et de l'établissement de la liste et que des décisions doivent être prises concernant les résidents. Des informations supplémentaires doivent être obtenues pour s'assurer que</i></p>

⁴ Where have all the nomads gone? Fifty years of statistical and demographic invisibilities of African mobile pastoralists. Sara Randall, 2015, Pastoralism 5:22

<https://pastoralismjournal.springeropen.com/articles/10.1186/s13570-015-0042-9>

Voir aussi: Estimating Population and Livestock Density of Mobile Pastoralists and Sedentary Settlements in the South-Eastern Lake Chad Area

<https://geospatialhealth.net/index.php/gh/article/view/307/401>

⁵ Where have all the nomads gone? Fifty years of statistical and demographic invisibilities of African mobile pastoralists. Sara Randall, Pastoralism 2015, 5:22

Parties prenantes	Intérêts et préoccupations	Mesures d'engagement
	<ul style="list-style-type: none"> Les pastoralistes craignent aussi que les dénombrements de bétails servent pour des fins de taxation 	<p><i>tous les éleveurs mobiles d'une zone sont connus. La plupart d'entre eux disposent aujourd'hui de téléphones portables, et les numéros de téléphone pourraient être un moyen de s'assurer qu'ils sont inclus dans l'enquête si le ménage est sélectionné.</i></p> <p><i>Les recensements et les enquêtes doivent être mieux documentés en ce qui concerne les mesures supplémentaires prises pour identifier les éleveurs mobiles (ou mentionner spécifiquement l'absence de telles mesures). Lorsque des catégories telles que "nomade" sont utilisées, il convient de définir les critères utilisés pour définir le terme "nomade". Des instructions doivent être données aux enquêteurs et les critères de "nomade" doivent être inclus dans les manuels des enquêteurs.</i></p> <p><i>Afin de mieux comprendre les différentes formes de mobilité humaine associées au pastoralisme, les questions, utilisées au Niger en 1977, sur le fait de savoir si tout, une partie ou aucun membre d'un ménage se déplace avec du bétail seraient un moyen simple mais efficace d'améliorer la compréhension de la mobilité. L'inclusion de questions sur la propriété et le nombre de têtes de bétail (comme dans les récents recensements du Kenya et de la Tanzanie) démontrerait clairement la contribution du pastoralisme à l'économie nationale et permettrait d'échantillonner les populations pastorales dans les enquêtes.</i></p> <p>Campagne d'information auprès des éleveurs pour leur indiquer que les données recueillies sont anonymisées et ne serviront donc pas à des fins de taxation</p>
Peuples autochtones de la forêt et peulhs Mbororos	Les consultations avec les représentants des peuples des forêts ont indiqué leur crainte d'être sous-représentés à moins que la méthodologie de recensement ne soit adaptée à leur mode de vie	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte du mode de vie des groupes autochtones lors de la conception et la mise en œuvre du recensement et des enquêtes de terrain. Consultations approfondies avec des représentants des groupes autochtones avant chaque mission de recensement ou d'enquête
Personnes dont le sang est prélevé	Ces personnes pourraient soit craindre d'être identifiées (VIH/SIDA) ou s'attendre à être traitées s'ils testent positifs à certaines maladies	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'information lors des prélèvements pour indiquer que les données de prélèvement seront anonymisées et ne permettront donc pas de cibler individuellement des traitements
Recenseurs et enquêteurs	Le Projet pourrait recruter de l'ordre de milliers de personnes dans chaque pays pour réaliser le recensement et les enquêtes de terrain. Ces personnes pourraient être impliquées dans des accidents de la route, tomber malades, compte tenu des contacts répétés avec un très grand nombre de citoyens, ou même faire l'objet d'attaques par des groupes rebelles.	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'information auprès des recenseurs et enquêteurs pour leur expliquer leurs droits et leurs obligations

Parties prenantes	Intérêts et préoccupations	Mesures d'engagement
Groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants, et les personnes déplacées en raison de conflits	Peuvent être exclus ou sous-représentés lors du recensement et des enquêtes de terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir le recensement et les enquêtes de terrain afin de les rejoindre
Résidences et commerces à proximité des bâtiments construits ou modernisés	Les résidences et commerces à proximité des travaux de constructions ou de modernisation peuvent être affectés lors des travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations approfondies avec toutes les résidences et commerces dans la zone d'influence de chacune des constructions • Ces résidences et commerces doivent avoir accès au PGES des travaux proposés, ainsi qu'au PMPP et PGMO concerné
Personnes handicapées ou âgées	Les personnes handicapées ou âgées pourraient avoir besoin d'accéder aux bâtiments construits ou modernisés	<ul style="list-style-type: none"> • Les associations de personnes handicapées devraient être consultées de manière approfondie lors de la conception de chacune des constructions ou modernisations de bâtiments, afin d'assurer l'accès universel
Parties prenantes intéressées		
UGP, bureaux nationaux des statistiques, et autres services statistiques nationaux, y compris leurs démembrements régionaux	<p>Les services statistiques comptent sur l'appui du Projet pour la collecte et l'analyse des données statistiques</p> <p>Les services statistiques auront à diffuser les résultats des recensements et enquêtes de terrain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne d'information auprès du public sur les objectifs et les rôles de chacun des services statistiques • Campagnes d'information auprès du public sur les possibilités d'emploi et de formation • Campagne d'information auprès du public lorsque les résultats du recensement et des enquêtes seront disponibles
CEMAC	La CEMAC joue un rôle clef e coordination régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de réunion et communiqués de presse
Ministères responsables	Les ministères responsables sont les premiers utilisateurs des résultats du recensement et des enquêtes de terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Les ministères responsables doivent informer le public sur l'utilisation qu'ils font des données

Parties prenantes	Intérêts et préoccupations	Mesures d'engagement
Utilisateurs nationaux des données, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises privées • Industries • Organisations patronales • Chambre de Commerce et • ONGs et organisations de la société civile • Universités et écoles de formation nationales • Organismes de recherche nationaux 	Souhaitent utiliser les données dans le cadre de leurs mandats respectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des résultats du recensement et des enquêtes de terrain
Partenaires techniques tels que USAID/ICF, la FAO, le FNUAP et AFRISTAT	Ces partenaires sont parties prenantes de la mise en œuvre du Projet Ils sont aussi intéressés par les résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Les services statistiques auront à régulièrement informer leurs partenaires techniques sur l'état d'avancement de la collecte et du traitement des données
Utilisateurs externes des données tels que : <ul style="list-style-type: none"> • les agences des Nations unies • les Institutions Financières Internationales • les agences bilatérales • ONGs internationales • Établissement de recherche étrangers et universités 	Ces institutions souhaitent avoir accès aux données afin de les utiliser dans le cadre de leurs mandats respectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne d'information pour faire connaitre que les données sont disponibles
Entreprises de construction et leurs employés Fournisseurs primaires	Les entreprises de construction sont intéressées par les opportunités d'affaire offertes par le Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises de construction doivent avoir accès aux marchés, et subséquemment aux instruments de gestion des risques E&S

3.3 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

27. Les impacts du Projet pourraient affecter de manière disproportionnée les individus ou les groupes défavorisés ou vulnérables, dont les groupes autochtones, qui souvent n'ont pas la possibilité d'exprimer leurs préoccupations librement et sans peur de représailles, ou la capacité de comprendre les risques et impacts potentiels. Par conséquent, les UGP nationales et l'URC de la CEMAC devront tenir compte des points suivants lors de la préparation de leur PMPP spécifiques respectifs :

- Identifier les personnes ou les groupes vulnérables ou défavorisés, dont les peuples autochtones, et les limites qu'ils peuvent avoir à participer ou à comprendre les informations sur le Projet ou à participer au processus de consultation.
- Apprécier et comprendre les facteurs qui pourraient empêcher les individus ou les groupes défavorisés de participer aux processus ou aux activités prévus. Par exemple, les différences linguistiques, la pénétration et l'accessibilité d'Internet, le manque de moyens de transport pour se rendre aux événements, l'accessibilité des lieux, le handicap, le manque de compréhension d'un processus de consultation, les horaires des différents publics, y compris les femmes qui peuvent être trop occupées pour participer, peuvent tous constituer des obstacles à leur participation.
- Reconnaître la manière dont les personnes défavorisées et vulnérables obtiennent normalement des informations sur leur communauté, les projets et les activités.
- Identifier les contraintes concernant le moment de la journée ou le lieu de la consultation publique, et ce qui peut être fait pour remédier à ces contraintes afin d'accroître la participation.
- Identifier le soutien ou les ressources supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour permettre aux personnes défavorisées et vulnérables de participer au processus de consultation. Il peut s'agir de fournir des traductions dans les langues locales, des informations en langue des signes, en gros caractères ou en braille ; de choisir des lieux accessibles pour les événements, ; de fournir un moyen de transport aux personnes vivant dans des régions éloignées pour qu'elles puissent se rendre à la réunion la plus proche ; d'organiser des réunions restreintes et ciblées où les parties prenantes vulnérables sont plus à l'aise pour poser des questions ou exprimer leurs préoccupations.
- Dans la mesure du possible, engager des organisations actives dans la zone du Projet qui travailleront avec les groupes vulnérables. Celles-ci peuvent mieux connaître les groupes vulnérables et marginalisés est la meilleure façon de communiquer avec eux.

28. Le tableau 4 détaille les groupes vulnérables dans le contexte du Projet.

Peuples autochtones

29. Une liste des principales organisations représentant les peuples autochtones au Cameroun et en RCA est jointe en Annexe 2. Les UGP des pays concernés, ainsi que la CEMAC, devront assurer que les organisations représentant les peuples autochtones sont consultées de manière approfondie lors de la préparation de leur PMPP spécifique.

Tableau 5. Stratégie d'engagement avec groupes vulnérables du Projet

Groupe vulnérable	Caractéristiques principales	Besoins linguistiques	Moyens de notification préférés	Besoins spécifiques
Peuples Autochtones	<p>Plusieurs facteurs (endogènes/exogènes) peuvent entraver la participation effective et efficiente des peuples autochtones :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Problèmes d'attachement à une terre/zone/localité • Problèmes de Cultures/Coutumes et/ou de mœurs • Problèmes de Communication/Langues • Problèmes d'adaptation et d'expression • Problèmes de mobilité • Problèmes de confiance et/ou de confidentialité • Incapacité de lire et d'écrire la langue officielle • Faible niveau d'alphabétisation • Déficience visuelle • Déficience comportementale • Principalement au chômage • Sans pouvoir et sans voix • Susceptibles d'EAS/HS • Travailleurs du Sexe & Touristes opportunistes • Location de terres agricoles pour les moyens de subsistance • Manque d'accès aux technologies de l'information (y compris les ordinateurs, les téléphones portables, manque d'accès au crédit pour utiliser les téléphones) • Manque d'infrastructures TIC de base (y compris l'internet) et d'accès à l'internet • Des niveaux de pauvreté plus élevés • Manque d'accès aux téléphones portables • Terrain accidenté, très éloignés et inaccessibles • Des résidents majoritairement analphabètes 	Langue officielle et non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> • Intermédiation sociale • Entremise d'une ONG • Besoin de Facilitateur Communautaires • Rites et rituels, • Informations écrites • Radio/TV • Bouche-à-oreille • Crieur de la ville/du village/Annonciateurs/ Chefs • Institutions religieuses 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux d'habitations des PA • Accessibilité aux lieux de réunion • Besoin de facto d'Interprète(s) • Réunions en journée • Lieux de rencontres centraux dans la communauté ou site culturel de préférence • Observation de rites culturels (i.e. offrandes aux Esprits des ancêtres pour faciliter cette collaboration, etc.) • Utilisation de graphiques • Gros caractères • Éclairage traditionnel/ supplémentaire • Utilisation de graphiques/ infographies
Personnes handicapées	<p>Les personnes handicapées sont généralement exclues et peuvent présenter un certain nombre de déficiences, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilité 	Langue officielle et non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> • Informations écrites • Radio • Lettre • Bouche-à-oreille 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux lieux de réunion • Interprètes • Interprètes en langue des signes • Braille

Groupe vulnérable	Caractéristiques principales	Besoins linguistiques	Moyens de notification préférés	Besoins spécifiques
	<ul style="list-style-type: none"> • Audience • Vision • S'exprimer • Incapacité à lire et à écrire • Intellectuel • Susceptible de EAS/HS 		<ul style="list-style-type: none"> • Crieur de la ville/du village • Chefs religieux • Dirigeants locaux • Comités de développement des villages (CDV)/Chefs de village 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'images/infographies • Réunions en journée • Gros caractères • Éclairage supplémentaire
Personnes âgées	<p>Plusieurs facteurs peuvent entraver la participation effective des personnes âgées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de mobilité • Déficience auditive • Incapacité de lire et d'écrire la langue officielle • Déficience visuelle • Faible niveau d'alphabétisation 	Langue officielle et non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> • Informations écrites • Radio • Bouche-à-oreille • Crieur de la ville/du village/Chefs de village • Institutions religieuses 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux lieux de réunion • Interprètes • Réunions en journée • Lieux de rencontre centraux dans la communauté • Utilisation de graphiques • Gros caractères • Éclairage supplémentaire
Femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau d'alphabétisation • Sans pouvoir et sans voix • Femmes de ménage • Travailleuses du sexe • Petits commerçants • Susceptible de EAS/HS • Location de terres agricoles pour les moyens de subsistance • Manque d'accès aux technologies de l'information (y compris les ordinateurs, les téléphones portables, manque d'accès au crédit pour utiliser les téléphones) 	Langue officielle/non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> • Informations écrites • Radio • Télévision • Médias sociaux • Bouche-à-oreille • Chefs de village • Institutions religieuses 	<ul style="list-style-type: none"> • Des réunions séparées, mais publiques, avec les hommes • Facilitation efficace dans les réunions conjointes avec les hommes • Réunions de jour (lorsqu'ils ne travaillent pas à la maison ou dans le cadre d'un travail extérieur) • Organiser des réunions à proximité de leur entreprise/domicile/communauté. • Interprètes
Jeunes (hommes et femmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement au chômage • Sans pouvoir et sans voix • Susceptible de subir des VBG/EAS/HS (surtout les femmes) • Faible niveau d'alphabétisation • Travailleurs du sexe et touristes opportunistes 	Langue officielle/non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> • Informations écrites • Radio • Bouche-à-oreille • Crieur de la ville/du village 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions séparées, mais publiques, des adultes de sexe masculin • Facilitation efficace dans les réunions conjointes avec des hommes adultes • Réunions en journée • Lieux de rencontre centraux dans les communautés • Interprète

Groupe vulnérable	Caractéristiques principales	Besoins linguistiques	Moyens de notification préférés	Besoins spécifiques
Personnes analphabètes	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement au chômage • Analphabètes • Sans pouvoir et sans voix 	Langue non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> • Radio • Bouche-à-oreille • Crieur de la ville/du village • Institutions religieuses • CDVs/chefs 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation efficace dans les réunions conjointes avec les personnes alphabétisées • Réunions en journée • Lieux de rencontre centraux dans les communautés • Interprète(s) • Utilisation de graphiques/ infographies
Travailleurs migrants	<ul style="list-style-type: none"> • Chômeurs • Majoritairement analphabètes • Sans pouvoir et sans voix • Ne sont pas des citoyens 	Langue non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> • Radio • Bouche-à-oreille • Crieur de la ville/du village 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation efficace dans les réunions conjointes avec les personnes alphabétisées • Réunions en journée • Lieux de rencontre centraux dans les communautés • Interprète(s) • Utilisation de graphiques
Communautés éloignées	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'infrastructures TIC de base (y compris l'internet) ou d'accès à l'internet • Des niveaux de pauvreté plus élevés • Manque d'accès aux téléphones portables • Terrain accidenté • Des résidents majoritairement analphabètes 	Langue non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> • Radio • Journaux • Bouche-à-oreille • Crieur de la ville/du village • Des leaders communautaires de confiance 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation efficace dans les réunions conjointes avec les personnes alphabétisées • Réunions en journée • Lieux de rencontre centraux dans les communautés • Interprète(s) • Utilisation d'images et d'infographies
Personnes déplacées à l'intérieur du pays (politiques et climatiques) réfugiés, retournés	<ul style="list-style-type: none"> • Chômeurs • Majoritairement analphabètes • Susceptible de EAS/HS (surtout les femmes) • Minorités linguistiques 	Langue non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> • Radio • Télévision • Journaux • Bouche-à-oreille • Crieur de la ville/du village • Facilitateurs Communautaires • Responsables des campements 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation efficace dans les réunions conjointes avec les personnes alphabétisées • Réunions en journée • Lieux de rencontre centraux dans les communautés • Interprète(s) • Utilisation de graphiques

Groupe vulnérable	Caractéristiques principales	Besoins linguistiques	Moyens de notification préférés	Besoins spécifiques
Personnes vivant avec des maladies chroniques	Les personnes vivant avec des maladies chroniques peuvent généralement présenter un certain nombre de déficiences, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Vivre avec les effets physiques de la maladie • La prise en charge des traitements chroniques qui peuvent être coûteux • Vivre avec une image négative • Manque de confiance et d'une image positive de soi • Chômeurs • Sentiment d'abandon social ou culturel 	Langue non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> • Informations écrites • Radio • Journaux • Lettre • Mail • Bouche-à-oreille • Crieur de la ville/du village • Les chefs religieux • Dirigeants locaux/Comités de développement des villages/Chefs de village 	<ul style="list-style-type: none"> • Animation efficace de réunions conjointes avec des personnes vivant avec des maladies chroniques • Accessibilité aux lieux de réunion • Interprète(s) • Utilisation d'images/infographies • Réunions en journée • Gros caractères • Observer une zone sécuritaire pour éviter tout risque de contamination
Personnes vivant dans des zones fragiles, conflictuelles ou insécurisées	<ul style="list-style-type: none"> • Les défis du développement par le déplacement des populations, la propagation des maladies ou infections dont des IST, la réduction du commerce et l'augmentation du crime organisé et du terrorisme • Absence de prestation de services de base • Manque d'opportunités d'emploi pour les jeunes à risque • Exposition à la pauvreté et vulnérabilité • Asymétries d'information entre les élites et les masses • Faible niveau de coordination interpersonnelle • Dislocations sociales et contraintes de sécurité et de mobilité 	Langue officielle et non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> • Radio • Télévision • Journaux • Bouche-à-oreille • Crieur de la ville/du village • Point focal zone 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux femmes un accès effectif et un espace sûr pour écouter des émissions de radio politiques impartiales afin de surmonter les asymétries d'information et les problèmes d'action collective dans les zones rurales • Facilitation efficace des réunions conjointes avec les populations déplacées • Organisez des réunions de jour à proximité de leur lieu de vie où la sécurité est assurée • Lieux de rencontre centraux dans les communautés • Interprète(s) • Utilisation de graphiques

4 Programme de mobilisation des parties prenantes

4.1 Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

30. La mise en œuvre des activités du projet doit être menée de manière participative et communautaire, informée et continuellement optimisée en fonction du retour d'information de la communauté afin de détecter et de répondre aux préoccupations, aux rumeurs et à la désinformation. Pour lutter contre la désinformation dans les processus d'engagement, les UCP nationales et l'URC de la CEMAC s'assureront que les sources d'information sont vérifiées et crédibles avant leur diffusion.

31. Les PMPP spécifiques utiliseront différentes techniques de mobilisation pendant la mise en œuvre du Projet, pour contacter les parties prenantes, les consulter et recueillir des informations auprès d'elles, ainsi que pour divulguer des informations sur le Projet. Les UGP et l'URC sélectionneront les techniques de consultation en fonction du niveau d'éducation formelle des parties prenantes, du contexte socioéconomique et des sensibilités culturelles, afin de s'assurer que les consultations soient approfondies⁶.

32. Dépendant de la situation qui prévaudra concernant le COVID-19, et en cas d'apparition de nouvelles maladies contagieuses pendant la mise en œuvre du Projet, les mesures suivantes seront appliquées :

- Éviter les rassemblements publics (en tenant compte des restrictions ou conseils nationaux), y compris les audiences publiques, les ateliers et les réunions communautaires.
- Si des réunions plus restreintes sont autorisées ou conseillées, organiser des consultations en petits groupes, comme des groupes de discussion. Si cela n'est pas autorisé ou conseillé, faites tous les efforts raisonnables pour organiser des réunions par le biais de canaux en ligne, le cas échéant.
- Diversifier les moyens de communication et s'appuyer davantage sur les médias sociaux et les canaux en ligne. Lorsque c'est possible et approprié, créer des plateformes en ligne et des groupes de discussion dédiés, adaptés à l'objectif poursuivi, en fonction du type et de la catégorie de parties prenantes.
- Utiliser les canaux de communication traditionnels (télévision, journaux, radio, lignes téléphoniques spécialisées et courrier) lorsque les parties prenantes n'ont pas accès aux canaux en ligne ou ne les utilisent pas fréquemment. Les canaux traditionnels peuvent également être très efficaces pour transmettre des informations pertinentes aux parties prenantes et leur permettre de faire part de leurs commentaires et suggestions.
- Évaluer et déployer des outils alternatifs pour impliquer les parties prenantes, comme l'utilisation de la radio communautaire, le recours à des influenceurs communautaires clés et à des groupes de pairs, des supports visuels et des médias sociaux.
- Lorsqu'un engagement direct avec les personnes affectées par le projet ou les bénéficiaires est nécessaire, identifier les canaux de communication directe avec chaque ménage affecté via

⁶ Le paragraphe 22 de la NES 10 définit les consultations approfondies comme un processus à double sens qui :

- a) commence tôt dans la planification du projet pour recueillir les premiers avis sur l'idée de projet et guider la conception de celui-ci ;
- b) encourage les retours d'information de la part des parties prenantes pour éclairer la conception du projet et guider leur participation à la détermination et l'atténuation des risques et effets environnementaux et sociaux
- c) se poursuit régulièrement à mesure que les risques et effets surviennent ;
- d) s'appuie sur la communication préalable et la diffusion d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles, dans des délais qui permettent de véritables consultations avec les parties prenantes, dans une ou plusieurs langues locales, sous une forme adaptée à la culture des parties prenantes et facile à comprendre pour celles-ci ;
- e) prend en compte les observations des parties prenantes et y apporte des réponses ;
- f) favorise la mobilisation active et générale des parties touchées par le projet ;
- g) est libre de toute manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation ; et
- h) est consigné et rendu public par l'Emprunteur.

une combinaison spécifique au contexte de messages électroniques, courrier, plateformes en ligne, lignes téléphoniques dédiées avec des opérateurs bien informés.

- Chacun des canaux d'engagement proposés doit clairement spécifier comment les parties prenantes peuvent fournir un retour d'information et des suggestions.

33. À chaque étape de la mise en œuvre du Projet, les UGP nationales et l'URC de la CEMAC assureront un engagement et une consultation approfondie ainsi que la divulgation d'informations sur le Projet à toutes les parties prenantes. Les activités de divulgation et de consultation seront conçues conformément aux principes clés suivants :

- Les consultations doivent faire l'objet d'une large publicité, en particulier auprès des parties prenantes et des communautés concernées par le Projet, de préférence une semaine avant toute réunion ou tout engagement.
- Veiller à ce que le résumé des informations non techniques soit accessible avant tout événement afin que les personnes soient informées de l'évaluation et des conclusions avant les réunions prévues.
- Le lieu et le calendrier des réunions doivent être conçus de manière à maximiser la participation et la disponibilité des parties prenantes.
- Les informations présentées doivent être claires, non techniques et, si nécessaire, dans toutes les langues locales appropriées.
- Les consultations doivent tenir compte de l'accessibilité des groupes vulnérables (tels que les personnes âgées, les personnes handicapées, le niveau d'alphabétisation, la langue, l'accès aux technologies de l'information, etc.) et doivent donc veiller à ce que le format et les plateformes de consultation facilitent un engagement inclusif et participatif
- Les engagements doivent être facilités de manière à permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations d'une manière qui leur permette de se sentir en sécurité pour exprimer librement leurs points de vue sans crainte de représailles.
- Les questions soulevées doivent être traitées et un retour d'information doit être fourni aux participants, soit au cours de la consultation, soit, si des informations supplémentaires doivent être obtenues, lors d'une réunion ultérieure, et communiqué aux parties prenantes lorsqu'un retour d'information est attendu.

34. les UGP nationales et l'URC de la CEMAC établiront un processus de communication transparent, informatif et bilatéral pour la mobilisation des parties prenantes afin de :

- Éviter la désaffection potentielle de la communauté due à un manque de compréhension des activités du projet et du processus d'autorisation.
- Identifier et gérer les principaux impacts potentiels pour le processus de mise en œuvre du projet
- Rechercher les connaissances, les idées et les contributions précieuses de la population locale dans la mise en œuvre du projet et le processus de prise de décision
- Réduction du risque de retards potentiels du projet en veillant à ce que les populations locales et les parties prenantes soient pleinement informées.
- Gérer les demandes et les attentes irréalistes
- Établir des relations productives et à long terme entre et avec toutes les parties prenantes

4.2 Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Tableau 6. Stratégies proposées pour la divulgation d'informations

Liste des informations/ documents à divulguer	Méthode proposée	Partie prenante cible	Moment de la consultation-divulgation	Responsabilité
PAD, MEP, PEES, MGP, CGCMPP, PGMO, CGCGES, Plan de gestion de la sécurité, plan	<ul style="list-style-type: none"> • Journal • Ste web • En ligne et grâce aux TIC 	<ul style="list-style-type: none"> • Commissaires chargés de la collecte des données, collecteurs de 	Pendant la mise en œuvre du Projet	UGP

Liste des informations/ documents à divulguer	Méthode proposée	Partie prenante cible	Moment de la consultation- divulgaration	Responsabilité
d'action EAS/HS, calendrier de collecte des données, objectif de la collecte des données, protocoles de confidentialité.	<ul style="list-style-type: none"> • Radio • Réunions à l'hôtel de ville. 	données et recenseurs et enquêteurs, fournisseurs de données, utilisateurs de données, personnes qui vont subir un test de prévalence du VIH.		
PAD, MEP, PEES, MGP, CGCMPP, PGMO, Plan d'action EAS/HS, CGCGES, Calendrier de collecte des données, objectif de la collecte des données, protocoles de confidentialité.	<ul style="list-style-type: none"> • Journal • Site web • En ligne et grâce aux TIC • Radio • Réunions à l'hôtel de ville • Média sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Commissaires chargés de la collecte des données • Collecteurs de données • Fournisseurs de données • Utilisateurs de données • Personnes testées pour le VIH 	Tout au long de la mise en œuvre du Projet	UGP
Sessions d'apprentissage, durabilité, protocoles de confidentialité	<ul style="list-style-type: none"> • Journal, site web • En ligne et grâce aux TIC • Radio • Réunions à l'hôtel de ville • Média sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Commissaires chargés de la collecte des données • Collecteurs de données • Fournisseurs de données • Utilisateurs de données • Personnes qui vont subir un test de prévalence du VIH 	Un mois après l'entrée en vigueur du Projet Tout au long de la mise en œuvre du Projet	UGP
PGES pour la construction et modernisation de bâtiments Code de Conduite PMPP, MGP et PGMO spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Journal • Site web • En ligne et grâce aux TIC, radio • Réunions de l'hôtel de ville. 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités d'accueil • Habitations et commerces à proximité des sites • UGP, BNS • Entreprises de construction • Fournisseurs principaux, 	Avant le début des travaux Tout au long de la mise en œuvre des travaux	UGP

4.3 Stratégie proposée pour les consultations

35. Les UGP nationales et l'URC de la CEMAC devront s'assurer que chaque consultation est planifiée, inclusive et documentée, ainsi que de communiquer un retour d'information sur toutes les questions, préoccupations et actions de suivi émanant des consultations des parties prenantes. L'engagement et la consultation seront menés sur une base continue pour refléter la nature des questions, des impacts et des opportunités émanant de la mise en œuvre du Projet. Bien que le choix de la divulgation, tant pour la notification que pour la fourniture d'informations puisse varier en fonction du public et du pays, la méthode sera basée sur la façon dont la plupart des personnes à proximité des activités spécifiques du projet accèdent habituellement à l'information.

36. Les techniques à utiliser par les UGP nationales et l'URC de la CEMAC pour les différents groupes de parties prenantes sont résumées dans le tableau 6 ci-dessous. Comme les parties prenantes sont les mêmes dans les trois pays impliqués dans le Projet, un seul tableau sur les méthodes d'engagement est proposé. Lors de la préparation de leurs PMPP spécifiques, les UGP et l'URC, prépareront un tableau détaillé spécifique sur les méthodes d'engagement pour les parties prenantes, y compris l'identification

des exigences linguistiques pour toutes les parties prenantes, indépendamment de leur statut de vulnérabilité.

Tableau 7. Méthodes d'engagement et de consultation des parties prenantes

Groupes de parties prenantes	Rôle/intérêt dans le projet	Niveau d'influence	Méthodes de consultation et d'engagement	Responsabilité
Commissaires chargés de la collecte des données				
Gouvernement spécifique au pays	Parraine la collecte des données	Haut	<ul style="list-style-type: none"> réunions formelles courriels appels téléphoniques ateliers discussions en groupe 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet
Les institutions internationales	Collecte de données par les sponsors	Haut	<ul style="list-style-type: none"> réunions formelles emails des appels téléphoniques ateliers discussions en groupe 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet
Organismes intergouvernementaux	Collecte de données par les sponsors	Haut	<ul style="list-style-type: none"> réunions formelles courriels appels téléphoniques ateliers discussions en groupe 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet
Collecteurs de données				
UGPs spécifiques au pays	Organiser la collecte des données	Haut	<ul style="list-style-type: none"> réunions formelles emails appels téléphoniques ateliers discussions en groupe 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet
Bureaux nationaux de statistiques par pays	Organiser la collecte des données	Haut	<ul style="list-style-type: none"> réunions formelles emails appels téléphoniques ateliers discussions en groupe 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet
Agents recenseurs spécifiques aux pays	Collecte des données sur le terrain	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ateliers discussions en groupe formations réunions régulières 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet
Fournisseurs de données				
Pays Ménages, communautés	Fournit des informations/données pour le projet	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> forums communautaires radio/TV discussions réunions et consultations réunions communautaires informelles/ comités de développement des villages chefs locaux crieur de la ville/du village les institutions religieuses (e.g., les mosquées, les églises) 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet

Groupes de parties prenantes	Rôle/intérêt dans le projet	Niveau d'influence	Méthodes de consultation et d'engagement	Responsabilité
Populations Autochtones	Fournit des informations/données pour le projet	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> forums communautaires radio/TV discussions réunions et consultations réunions communautaires informelles/ comités de développement des villages (CDV) chefs locaux, crieur de la ville/du village institutions religieuses (mosquées, églises) réunions menées en langues locales comprises par les PA. 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet
Groupes vulnérables spécifiques au pays	Fournit des informations/données pour le projet	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> forums communautaires radio/TV discussions réunions et consultations réunions communautaires informelles comités de développement des villages (CDV) chefs locaux, crieur de la ville/du village institutions religieuses (c'est-à-dire les mosquées, les églises) les réunions doivent être menées dans les langues locales 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet
Entreprises spécifiques à un pays	Fournit des informations/données pour le projet	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> réunions formelles Appels téléphoniques Courriels Communauté pour les forums radio/TV discussions réunions et consultations 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet
BSN spécifique au pays	Fournit des informations/données pour le projet	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> réunions formelles Appels téléphoniques Courriels Communauté pour les forums radio/TV discussions réunions et consultations 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet
Spécifique au pays Administration publique et privée	Fournit des informations/données pour le projet	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> réunions formelles appels téléphoniques Courriels communauté pour les forums radio/TV discussions réunions et consultations 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet

Groupes de parties prenantes	Rôle/intérêt dans le projet	Niveau d'influence	Méthodes de consultation et d'engagement	Responsabilité
Utilisateurs de données				
Universitaires spécifiques au pays	Utiliser les données à des fins multiples	Faible	<ul style="list-style-type: none"> réunions formelles emails des appels téléphoniques ateliers discussions en groupe 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet
Organismes de recherche nationaux et internationaux	Utiliser les données à des fins multiples	Faible	<ul style="list-style-type: none"> réunions formelles courriels appels téléphoniques ateliers discussions en groupe 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet
Les institutions internationales	Utiliser les données pour les programmes de développement du projet	Faible	<ul style="list-style-type: none"> réunions formelles emails, appels téléphoniques ateliers discussions en groupe 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet
ONG et Organisation de la société civile	Utiliser les données à des fins multiples	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> réunions formelles courriels appels téléphoniques ateliers discussions en groupe 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet
Organismes intergouvernementaux	Utiliser les données à des fins multiples	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> réunions formelles courriels appels téléphoniques ateliers discussions en groupe 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet
Gouvernement spécifique au pays	Utiliser les données à des fins multiples	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> réunions formelles courriels appels téléphoniques ateliers discussions en groupe 	UGP/URC Ministère des Finances/Économie Ministère de tutelle du Projet

37. Le Projet veillera à ce que les femmes dont l'accès à l'information est limité soient atteintes et consultées dans de petits groupes séparés, animés par une femme. Diverses méthodes de communication seront utilisées pour atteindre la majorité des parties prenantes, et le projet sélectionnera celles qui sont les plus appropriées pour chaque public, notamment : les médias de masse (par exemple, les journaux, la radio et la télévision) capables d'atteindre une masse de personnes dans de vastes zones, dans un court laps de temps et à faible coût ; et les réunions en face à face (par exemple, les discussions en groupe et les réunions communautaires) lorsque les membres de l'équipe du projet doivent interagir directement avec les personnes affectées par le Projet (PAPs). En particulier, les méthodes qui seront utilisées pour la divulgation d'informations seront les suivantes :

- Journaux (y compris les journaux nationaux, de district et locaux)
- Radio (radio nationale, locale/communautaire)
- Télévision
- Brochures et dépliants
- Posters
- Informations et présentations graphiques (y compris les infographies en images)
- Résumés non techniques (documents et rapports) (rédigés dans les langues locales)
- Correspondance officielle (lettres et courriels)

- Réunions ou rencontres formelles en personne
- Site web des BNS du Ministère des Finances)
- Médias sociaux (par exemple, WhatsApp, Facebook et Tweeter)
- Discussions en groupes
- Réunions communautaires informelles/Comités de développement des villages (CDV)/chefs locaux
- Crieur de la ville ou du village
- Institutions religieuses (par exemple, mosquées, églises)

5 Mécanisme de gestion des plaintes

5.1 Principes et objectifs du mécanisme de gestion des plaintes du Projet

38. L'objectif de ce chapitre est de définir les exigences que UGP nationales ou l'URC devront utiliser lors de la préparation et la mise en œuvre de leur propre Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) spécifique avant le début des activités du Projet qui les concernent. Ces MGPs spécifiques devront permettre d'aborder et de résoudre rapidement et efficacement les plaintes déposées par un individu ou un groupe affecté ou intéressé par le Projet, d'une manière transparente, culturellement appropriée et facilement accessible à toutes les parties prenantes du Projet, sans frais et sans rétribution. Le MGP ne doit pas empêcher l'accès aux recours judiciaires ou administratifs. Les plaintes pourront porter sur des dommages ou des blessures, des incidents ou accidents liés au Projet, ou des impacts réels ou perçus du Projet. Le MGP pourra aussi répondre aux préoccupations communiquées par les parties prenantes, ou répondre à des demandes d'information concernant les activités du Projet. Ces MGPs spécifiques ne devront pas empêcher l'accès aux recours judiciaires ou administratifs ; au contraire, cette voie pourra être utilisée comme dernier recours afin de permettre au plaignant d'exercer ses droits.

39. Les MGP spécifiques serviront à répondre aux exigences, à prévenir et à répondre aux préoccupations des individus, des groupes ou des communautés, à réduire les risques et à aider les processus plus larges qui créent un changement social positif et durable. Il contribuera également à :

- Mettre en œuvre une procédure de communication et de réclamation adaptée pour résoudre les plaintes d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel (EAS/HS), y compris des protocoles d'orientation vers les prestataires de services locaux en matière de VBG
- Mettre en place une interface interactive en ligne (numéro vert confidentiel) pour recueillir les commentaires, les questions et les requêtes et assurer le retour d'information
- Assurer la disponibilité d'un système où les demandes de renseignements, les demandes d'éclaircissement, les problèmes, les préoccupations des personnes ou des groupes concernés par le Projet peuvent être reçus, examinés et résolus en temps utile
- Fournit aux personnes concernées des moyens de déposer une plainte ou de résoudre tout différend qui pourrait survenir pendant la mise en œuvre du Projet, sans pression ou risque de représailles
- S'assurer que des mesures correctives appropriées et mutuellement acceptables sont identifiées, discutées, et mises en œuvre à la satisfaction des plaignants
- Éviter de recourir à des procédures judiciaires

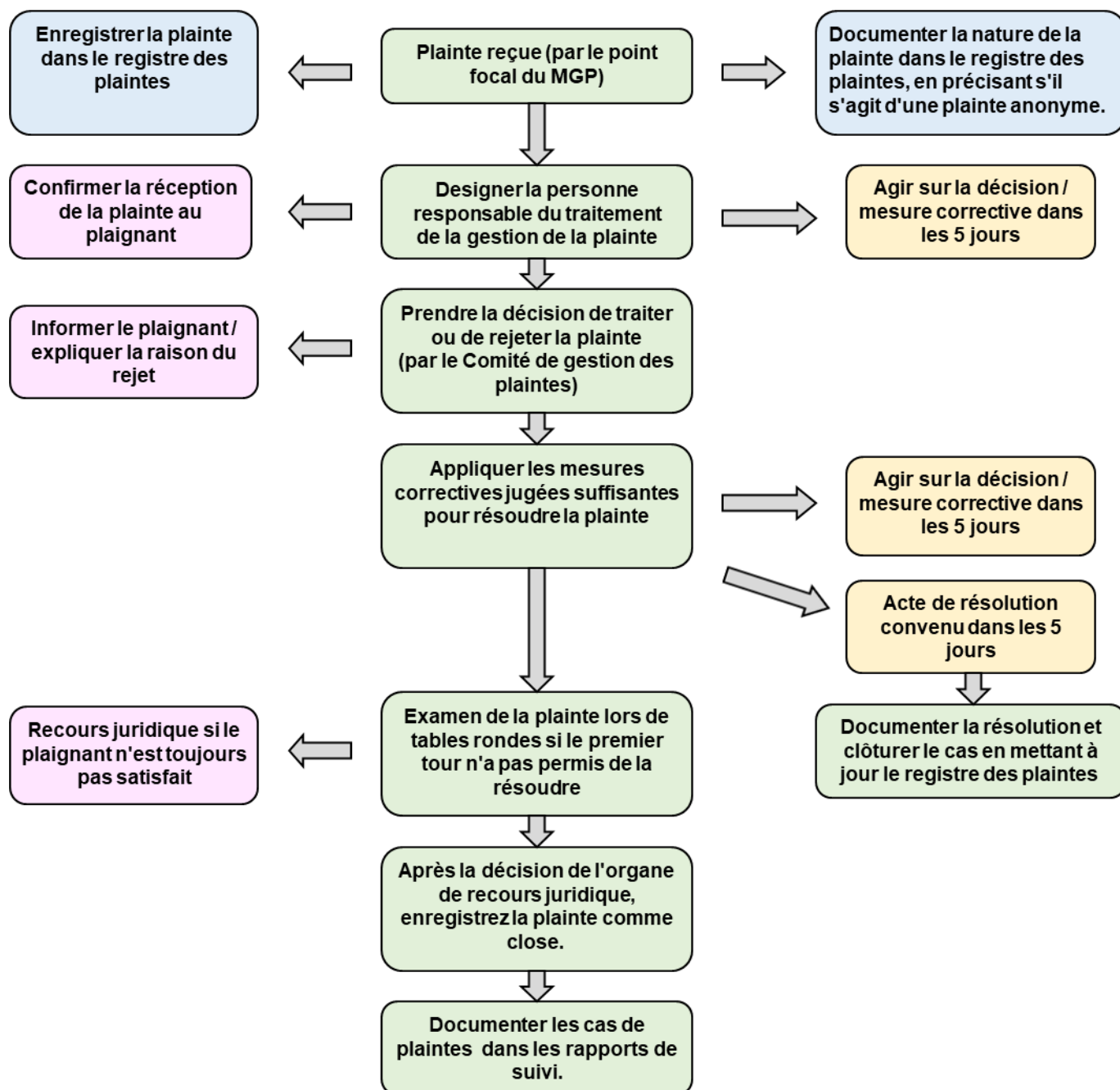
40. Les UGP et l'URC établiront leur MGP spécifique dès que possible et les maintiendront tout au long du cycle de vie du Projet.

41. Dans les pays avec des populations autochtones (Cameroun et RCA), les UGP concernées devront assurer que leurs MGP spécifiques assurent un accès aux peuples autochtones et que les procédures de gestion des plaintes soient sensibles à leurs spécificités culturelles et leur vécu.

5.2 Traitement des plaintes

42. Le traitement des plaintes par chacun des MGP spécifiques devra tenir compte du contexte du pays et des entités pertinentes. Néanmoins, tous les MGP spécifiques devront adhérer au processus indiqué dans la Figure ci-dessous

Figure 1. Traitement des plaintes



Points focaux du MGP

43. Chaque UGP, ainsi que l'URC de la CEMAC, désigneront un point focal pour leur MGP respectif. Le point focal du MGP comprendra les spécialistes de la gestion des risques environnementaux et sociaux du Projet. Les coordonnées du point focal du MGP seront mises à la disposition de toutes les parties prenantes. Toute personne qui se considère affectée pourra déposer une plainte auprès du point focal du MGP au sein de l'unité de gestion concernée. Le point focal du MGP travaillera avec les responsables de la gestion des risques E&S du Projet pour soutenir le traitement des plaintes portées à l'attention du point focal du MGP et sera le secrétaire du comité de gestion des plaintes qui sera hébergé au niveau local et national. Les membres du Comité seront sélectionnés par les différentes UGP et l'URC pendant la mise en œuvre du Projet sur la base de leur position en tant qu'autorité publique et de leur capacité à résoudre les conflits.

Suivi de la mise en œuvre du MGP

44. Les points focaux du MGP au sein des UGP nationales et le l'URC de la CEMAC devront également enregistrer les plaintes reçues (anonymes et non anonymes), les documenter, les traiter, et rédiger des rapports réguliers à l'attention des membres du comité du Projet. Pour garantir la protection de l'identité des plaignants non anonymes, les registres et les rapports de plaintes ne doivent pas inclure d'informations permettant d'identifier les individus. Voir l'annexe 3 pour un exemple de registre des plaintes. Il est conseillé de constituer un fichier Excel tout en conservant une copie physique.

Diffusion du MGP

45. Les UGP nationales et l'URC de la CEMAC publieront les informations sur leur MGP dans le cadre des consultations initiales du Projet, et le divulgueront dans toutes les agences participantes à la mise en œuvre de la portion du Projet chapeauté par l'unité de gestion. Des brochures seront distribuées lors des réunions, des formations et des ateliers, et des affiches seront placées dans des lieux publics tels que les bureaux de l'équipe de mise en œuvre du Projet, les tableaux d'affichage mis à la disposition des parties prenantes stratégiques, etc. Des informations sur le MGP seront également publiées en ligne sur le site Internet de l'UA-STATAFRIC. Les MGP spécifiques seront divulgués d'une manière culturellement appropriée, en français dans tous les pays, ainsi qu'en anglais au Cameroun et en arabe au Tchad, dans un format compréhensible pour toutes les parties prenantes concernées.

46. La divulgation indiquera les mesures mises en place pour recevoir et traiter les plaintes liées au Projet aux niveaux communautaire, national et régional de manière confidentielle. Elle indiquera aussi que :

- Toute personne peut déposer une plainte concernant des griefs ou des préoccupations, poser des questions, ou faire des commentaires ou des suggestions concernant le Projet.
- Toute personne peut contacter le point focal du MGP en utilisant les coordonnées fournies par ce dernier.
- Le point focal MGP est chargé de recevoir les plaintes, les doléances, les préoccupations, les questions, les commentaires, les suggestions, et de répondre à la personne sur une base non anonyme ou généralement via le site Web du Projet sur une base anonyme.
- Le point focal MGP confirmera la réception de la plainte, du grief, de la préoccupation, de la question, du commentaire ou de la suggestion, en fournissant une réponse préliminaire ou en confirmant le délai prévu pour fournir une réponse.
- L'unité de gestion concernée répondra à la plainte, au grief, à la préoccupation, à la question, au commentaire, à la suggestion, et s'engagera avec le plaignant et les autres parties concernées par le Projet pour atténuer toute plainte, tout grief, toute préoccupation ou incorporer tout commentaire, toute suggestion dans le développement du Projet dans la mesure du possible.

47. Dans le cas de plaintes portant sur la construction ou la modernisation de bâtiments, l'autorité civile locale et toutes les entreprises impliquées seront également conseillés sur le MGP afin qu'ils puissent communiquer le processus étape par étape à toutes les parties prenantes concernées.

5.3 Procédure de gestion des plaintes relatives aux EAS/HS

48. Les UGP nationales et l'URC de la CEMAC développeront chacune des procédures de gestion des plaintes centrées sur les victimes d'EAS/HS au sein du MGP du Projet, en donnant la priorité à la sécurité des survivants, à la confidentialité et à un environnement favorable, protecteur et habilitant pour les droits des survivants. Le personnel sera formé sur la manière de signaler les cas d'EAS/HS et d'utiliser les canaux de dépôt de plainte, un code de conduite avec des clauses sur l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel sera développé et signé par tout le personnel sur le terrain, reconnaissant le fait que l'EAS/HS est interdit et comment la mauvaise conduite sera sanctionnée et une campagne de sensibilisation sera menée pour les communautés dans les zones de mise en œuvre du Projet pour les informer sur le contenu du code de conduite, comment déposer des plaintes et quels sont les services disponibles pour les survivants.

49. Le MGP établira un protocole d'orientation vers les prestataires de services locaux en matière de VBG, qui seront identifiés et évalués pour la qualité de leurs interventions avant le début des activités du Projet. Les survivants d'EAS/HS se verront proposer une orientation vers des services d'aide médicale, psychosociale et/ou juridique dès que la plainte sera enregistrée, et le prestataire de services accompagnera le survivant pendant les procédures du MGP.

50. Le MGP établira des procédures pour vérifier le lien entre la plainte de l'EAS/HS et le Projet et appliquera des sanctions au personnel ou aux travailleurs du Projet qui ont enfreint le Code de conduite. Le processus de vérification ne cherchera pas à établir la culpabilité ou l'innocence de l'auteur présumé mais vise à déterminer si les preuves montrent que la faute présumée est fondée (plus probable qu'elle se soit produite que non). La victime EAS/HS est libre d'intenter une action en justice, si tel est son choix, au moment, pendant ou après la procédure de MGP, y compris en dernier recours.

51. La vérification et la gestion des plaintes EAS/HS seront assurées par le comité de gestion au niveau national afin de minimiser les risques de violation de la confidentialité si les membres du comité local sont proches de la survivante ou de l'auteur présumé. Les membres du comité de niveau national en charge de la gestion des plaintes EAS/HS auront une expérience en matière de VBG et de questions sociales sensibles et seront chargés de la gestion et du stockage des données confidentielles.

Partage des données

52. Les fournisseurs de services en matière de VBG auront leur propre processus de gestion des cas qui sera utilisé pour rassembler les données détaillées nécessaires pour soutenir le plaignant et faciliter la résolution du cas transmis par l'UGP ou l'URC responsable du MGP. Le fournisseur de services en matière de VBG doit conclure un protocole de partage d'informations avec l'UGP ou l'URC concernée pour clore le dossier. Ces informations ne doivent pas aller au-delà de la résolution de l'incident, de la date de résolution de l'incident et du fait que le cas est clos. Les fournisseurs de services n'ont aucune obligation de fournir des données sur les cas à qui que ce soit sans le consentement écrit et signé de la personne survivante. Si la victime consent à ce que les données de son dossier soient partagées, le prestataire de services peut le faire si et quand cela est sûr, c'est-à-dire si le partage des données n'expose pas la victime ou le prestataire de services au risque de subir d'autres violences ou abus⁷.

53. Le MGP comprendra des processus pour notifier immédiatement l'UGP et la Banque mondiale de toute plainte EAS/HS avec le consentement du survivant.

5.4 Gestion des plaintes provenant de groupes autochtones

54. Les UGP nationales du Cameroun et de la RCA incluront chacune dans leur MGP spécifique des procédures pour les plaintes provenant de personnes ou groupes autochtones, y compris les plaintes relatives à l'EAS/HS provenant de ces individus ou groupes.

⁷ Pour plus d'informations sur le partage des données relatives à la VBG, voir : <http://www.gbvims.com/gbvims-tools/isp/>.

6 Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes

6.1 Modalités de mise en œuvre et responsabilités

55. Chaque UGP nationale ainsi que l'URC de la CEMAC auront l'obligation de mettre en œuvre le CGCMPP. La principale action requise est la préparation de leur PMPP spécifique. Une fois adopté et divulgué, les UGP et l'URC devront chacune conduire le processus d'engagement des parties prenantes tel que décrit dans leur PMPP.

56. Chaque PMPP spécifiques précisera son montage institutionnel en fonction des activités et du contexte administratif. Néanmoins les acteurs suivants sont déjà pressentis :

- **Gestionnaire du Projet de chaque UGP nationale ou de l'URC de la CEMAC.** Ce gestionnaire devra assurer le CGCMPP et le PMPP spécifique sont mises en œuvre, tel que convenu dans le PEES
- **Spécialistes environnementaux et sociaux au sein de chaque UGP nationale et de l'URC de la CEMAC.** Ces spécialistes devront :
 - veiller à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au CGCMPP
 - superviser la préparation de leur PMPP spécifique
 - assurer la mise en œuvre du PMPP spécifique
 - organiser les consultations prévues dans le CGCMPP et leur PMPP spécifique
 - assurer la dissémination de l'information relative aux activités du Projet
 - gérer leur MGP spécifique.
- **Consultant en matière de VBG au sein de l'UGP ou de l'URC.** Ce consultant appuiera les spécialistes en gestion des risques environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre des mesures de prévention et de réponse en matière d'EAS/HS.
- **Directeurs/Comités techniques et Statisticiens principaux/de district/Opérations.** Ces catégories doivent fournir des conseils pour la cartographie des parties prenantes et s'assurer que la préparation et les activités de sensibilisation sont fructueuses. Ils doivent également s'assurer que les activités du Projet sont conformes au CGCMPP et au PMPP spécifique
- **Ministère des Finances et unité de gestion fiduciaire du Projet.** Ces entités doivent assurer le décaissement et l'audit adéquats et opportuns des fonds pour les activités liées au CGCMPP et au PMPP spécifique.
- **Ministère de la planification et du développement économique.** C'est le ministère de tutelle des statistiques. Il contribue à la coordination avec les autres ministères de tutelle afin de garantir une mise en œuvre harmonieuse du CGCMPP et du PMPP spécifique.
- **Spécialiste/gestionnaire du suivi et de l'évaluation.** Participer à la préparation du PMPP, revoir périodiquement et mettre à jour objectivement ce plan en fonction des changements intervenus au niveau des parties prenantes et de leur engagement dans les activités du Projet, participer aux consultations publiques, à l'établissement de rapports et contribuer à garantir que toutes les activités du Projet adhèrent au CGCMPP et au PMPP spécifique.
- **Spécialiste de la gestion financière et spécialiste de Passation des marchés.** S'assurer que toutes les questions financières et de passation de marché liées à la mise en œuvre du CGCMPP et du PMPP spécifique sont réalisées en temps opportun et de manière adéquate.
- **Consultants et prestataires de services.** S'assurer que toutes leurs activités sont conformes au présent PMPP et contribuent à la sensibilisation et à la conduite de mobilisation des parties prenantes et à la diffusion publique du PMPP spécifique.

6.2 Besoins de formation

57. Les UGP nationales et l'URC de la CEMAC devront s'assurer que les spécialistes environnementaux et sociaux en leur sein ont les compétences requises pour mettre en œuvre les

CGCMPP et le PMPP spécifique qui les concernent. Tous ces spécialistes devront bénéficier dans le cadre du Projet d'une formation suffisante concernant le CES de la Banque mondiale pour assurer qu'ils ont la capacité de correctement exécuter leurs tâches, notamment sur les questions importantes relatives au CGCMPP et au PMPP, dont la consultation approfondie, la gestion des MGP et la prévention et la réponse au EAS/HS.

58. En outre, le personnel impliqué dans la gestion et la mise en œuvre du Projet devrait bénéficier d'une formation suffisante pour leur comprendre les risques environnementaux et sociaux du Projet et les mesures d'atténuation que le Projet s'est engagé à mettre en œuvre. En particulier, le personnel impliqué dans le recensement et les activités de terrain devra être sensibilisé aux questions relatives à la sécurité routière, les protocoles de sécurité, et les questions relatives aux peuples autochtones.

59. Enfin, toutes les personnes impliquées dans le Projet devront recevoir une formation de bases relative à la prévention et la réponse aux EAS/HS.

6.3 Ressources pour la mise en œuvre du CGCMPP

60. Le budget ci-dessous est indicatif, car chaque pays aura des circonstances et un contexte local différents qui pourraient l'affecter. Il alloue a priori USD 155 000 pour la préparation et la mise en œuvre des PMPP respectifs par les UGP nationales et l'URC de la CEMAC, à incorporer dans la Composante 4 du Projet. Les PMPP que les UGP nationales et l'URC de la CEMAC prépareront contiendront un budget plus détaillé.

Tableau 8. Budget annuel indicatif pour le CGCMPP par pays

Poste budgétaire	Coût (USD)
Frais généraux pour la mise en œuvre du CGCMPP (voyages (frais billets avion/location complète de voitures, Hôtel et per diem x 25 x 4), impression, et engagements/consultations communautaires)	50 000
Préparation du PMPP (y compris la logistique liée aux activités du PMPP)	70 000
Dépenses supplémentaires pour les personnes ressources sur les activités du PMPP sur 4 ans	20 0000
Autres frais (contingence 10%)	15 000
Total (Cent Cinquante Cinq Mille USD)	155 000

7 Suivi du CGCMPP et rapportage

7.1 Implication des parties prenantes dans les activités de surveillance

61. Le suivi des activités de mobilisation des parties prenantes est important pour garantir que les efforts de consultation et de divulgation sont efficaces et que les parties prenantes ont été consultées de manière significative tout au long du processus. Le suivi permet également au Projet d'améliorer ses stratégies en utilisant les informations rigoureuses acquises lors des activités de suivi. Les activités de suivi se concentreront sur :

- La mise en œuvre de ce CGCMPP
- Activités de consultation et de divulgation menées avec toutes les parties prenantes
- L'efficacité des processus d'engagement dans la gestion des impacts et des attentes par le suivi du feedback reçu des activités d'engagement.
- Nombre de commentaires par question/sujet et type de parties prenantes, et détails des réactions fournies
- Dans quelle mesure le retour d'information des parties prenantes se reflète dans les activités du Projet
- Le nombre et le type de plaintes ainsi que la nature et le moment de leur résolution
- Enregistrement et suivi des engagements pris envers les parties prenantes
- Attitudes et perceptions de la communauté à l'égard du Projet, sur la base des rapports des médias et des réactions des parties prenantes.

62. Les activités de mobilisation des parties prenantes tout au long du Projet utiliseront une procédure qui garantit que toutes les plaintes sont reçues, suivies, que les données recueillies sont enregistrées et qu'il y est répondu en temps voulu. Le spécialiste social de l'UGP ou de l'URC concernée établira, alimentera et mettra à jour une base de données des parties prenantes et un registre des plaintes.

Annexe 1. Procès-verbaux des consultations

- Annexe 1.1 Cameroun, Parties Prenantes
- Annexe 1.2 Cameroun, Peuples Autochtones
- Annexe 1.3 RCA, Parties prenantes
- Annexe 1.4 RCA, Départements sectoriels et société civile
- Annexe 1.5 RCA, Peuples autochtones
- Annexe 1.6 Tchad, Parties prenantes
- Annexe 1.7 CEMAC, Parties prenantes
- Annexe 1.8 Représentants régionaux des Peuples Autochtones

Annexe 1.1 Cameroun, Parties prenantes

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

NATIONAL INSTITUTE OF
STATISTICS

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Réunion de concertation avec les parties prenantes à la mise en œuvre

Yaoundé, le 08 mai 2023

Compte rendu des travaux

Dans le cadre de la préparation du Projet Régional pour l'Harmonisation et l'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre, une concertation avec les parties prenantes s'est tenue le 08 mai 2023 dans les locaux de l'Institut National de la Statistique du Cameroun sous la modération du Directeur Général Adjoint de l'INS. Ont pris part à ces travaux, 40 personnes en présentiel réparties dans deux salles équipées en outils de visioconférence à l'INS et 21 personnes à distance via la plateforme zoom créée à cet effet, soit un total de 61 responsables des structures statistiques des administrations sectorielles, des universitaires et d'autres parties prenantes.

L'objectif principal de cette réunion était d'informer l'ensemble des parties prenantes sur le projet, sa stratégie et son plan d'engagement environnemental et social.

La réunion était ainsi articulée autour de trois points principaux, à savoir :

- La présentation du projet
- La présentation du plan d'engagement environnemental et social du projet
- Les échanges et les recommandations

Présentation du projet et de la composante Cameroun

La présentation du projet au niveau du Cameroun a été faite par M. KANA Christophe, Chef de la Division de la Coopération, de la Révision et de la Recherche Appliquée. Il a été question de montrer l'ancrage du projet avec le programme statistique national consigné dans la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2020 -2030), ainsi que les bénéfices attendus pour le système statistique à l'issue de la mise en œuvre du projet. Les parties prenantes ont donc pris connaissance de l'alignement du projet avec la SNDS, dont la vision commune est l'accès à la Norme Spéciale de Diffusion des Données, et par là, la mise en place de systèmes statistiques performants capables de mettre à disposition les indicateurs dans les délais et selon les normes établies. Les différentes composantes et sous composantes du projet ont été présentées, ainsi que les activités majeures retenues à chaque niveau.

Enfin, une synthèse des activités déjà proposées au financement du projet a été faite, en insistant sur la logique derrière le choix des activités, à savoir l'existence d'activités porteuses autour desquelles vont se greffer d'autres activités. Il a terminé en insistant sur le fait que même si certaines administrations ne sont pas spécifiquement identifiées comme responsables de la mise en œuvre des activités, toutes les structures du système sont parties prenantes et seront mises à contribution pour la mise en œuvre du projet.

Présentation du plan d'engagement environnemental et social

À la suite, Mme Charlie FOYET, spécialiste risque environnementale, a exposé sur le Plan d'Engagement Environnemental et Social. Il s'est agi de présenter les objectifs du cadre, entre autres le renforcement des capacités, la protection de l'environnement et des personnes, une meilleure efficacité et la transparence dans la mise en œuvre du projet. En termes d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce PEES, elles prendront en compte la production des statistiques de base à l'aide de méthodes harmonisées, la gestion, l'accès et la diffusion des données, l'amélioration de l'infrastructure statistique. Pour terminer, l'experte a présenté le projet de PEES en cours d'élaboration, qui sera finalisé avec l'unité de gestion du projet.

Échanges

Les échanges ont principalement porté sur l'implication des administrations dans la mise en œuvre. Il s'agissait de savoir pourquoi toutes les administrations ne sont pas responsables de la mise en œuvre. À ce sujet, les parties prenantes ont été rassurées sur le fait que toutes sont bénéficiaires du projet. Cependant, celui-ci est structuré autour d'un noyau d'opérations porteuses telles que les recensements, la mise en place des systèmes, des méthodes, les grandes opérations auprès des ménages et des entreprises. C'est autour de ces opérations que les activités sont développées, et les parties prenantes seront impliquées à différents niveaux. Les administrations ont dans ce sens été invitées à exprimer formellement leurs besoins en statistiques, qui devront être pris en compte dans la mise en œuvre des activités. Le Directeur Général Adjoint de l'INS et modérateur des travaux a à ce sujet insisté sur l'approche par la demande qui est désormais appliquée pour la production statistique.

Au sujet du Plan d'Engagement Environnemental et Social, les parties prenantes ont suggéré qu'il ne soit pas trop contraignant, afin de ne pas devenir plutôt un goulot à la mise en œuvre des activités. Ils ont été rassurés sur le fait que son seul objectif est d'accompagner la mise en œuvre du projet, et que le document est validé par les deux parties, à savoir la banque et le bénéficiaire pays.

Recommandations et perspectives

À l'issue des échanges, il a été arrêté de :

- Finaliser le document de projet, avec l'implication de l'ensemble des structures responsables pour sa mise en œuvre ;
- Finaliser et valider les activités à retenir dans le cadre du projet, ainsi que les éléments de maturité ;
- Organiser les rencontres spécifiques autour de chaque activité, dans le cadre de concertations entre les responsables d'activités et les parties prenantes ;

Yaoundé, le 08 mai 2023

Liste des participants en visioconférence

N°	Noms & Prénoms	Structure	Fonction
1	Fomba Kamga Benjamin	Programme de Formation en Gestion de la Politique Économique	Directeur du Laboratoire d'Analyse et d'Évaluation des Politiques Publiques
2	NKORO Jacques Henri	Agence de Promotion des PME (APME)	Sous-directeur de l'observatoire et des études
3	MBOLE ESSIANE ANNIE	Ministère de la Justice	Chef cellule statistique
4	EVOE ETIENNE BARTHELEMY	Ministère de l'Éducation de Base	CEA à la CELLULE DE PLANIFICATION
5	Mme FOUNJIO Emeline née MADJOU	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Chef de le Cellule des statistiques
6	MOODJOM Roland Marc	Institut National de Statistiques	Chargé d'Études Assistant DDS/INS
7	TIENTCHEU Kevin	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local	Chef de la Cellule des Études et des Statistiques
8	DZOYEM SOKENG Germain	Ministère de l'Éducation Secondaire	Cadre à la Cellule de Planification
9	BINDA FREDERICK	CES	Service de la cellule Informatique
10	MAWOUE JEANNE D'ARC	Ministère de l'Administration Territoriale	CEA CELLULE DU CONTRÔLE DE GESTION
11	NGIDJOI BEA ROGER	Ministère des Transports	Chef de la Division des Études, de la Planification, de la Programmation et de la Coopération
12	MVODO Victor Stéphane	Bureau Central de Recensement et d'Étude de la population (BUCREP)	
13	FOLEFACK Nadine	Institut National de la Statistique	
14	EKANI OSSOMBA Jean Marcel	Ministère des Travaux Publics	Chargé d'Études Assistant à la Cellule de la Planification
15	MAINA PAGOU Emile	Ministère de l'Eau et de l'Energie	CEA2 Cellule du Système National d'Information Énergétique
16	APEUS KOUME GINETTE ESPE MEYENG ABATH	Ministère des Postes et Télécommunication	chef cellule des études économiques et de la Prospective
17	ANGOUAKAYE WALWAL	Délégation Générale à la Sécurité Nationale	
18	SOHKADJIE SONGO Pierre	Institut National de la Statistique	Chargé d'Etudes à la Division de la Cartographie, des Statistiques sur l'Environnement et les Changements Climatiques
19	Mouahba Wanjou Raïssa	Banque mondiale	Environnementaliste
20	DONFACK TSAMO Lydie	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	ONEFOP
21	Charlie FOYET SONKENG	Banque mondiale	<i>Environmental Safeguards/Standards Specialist</i>

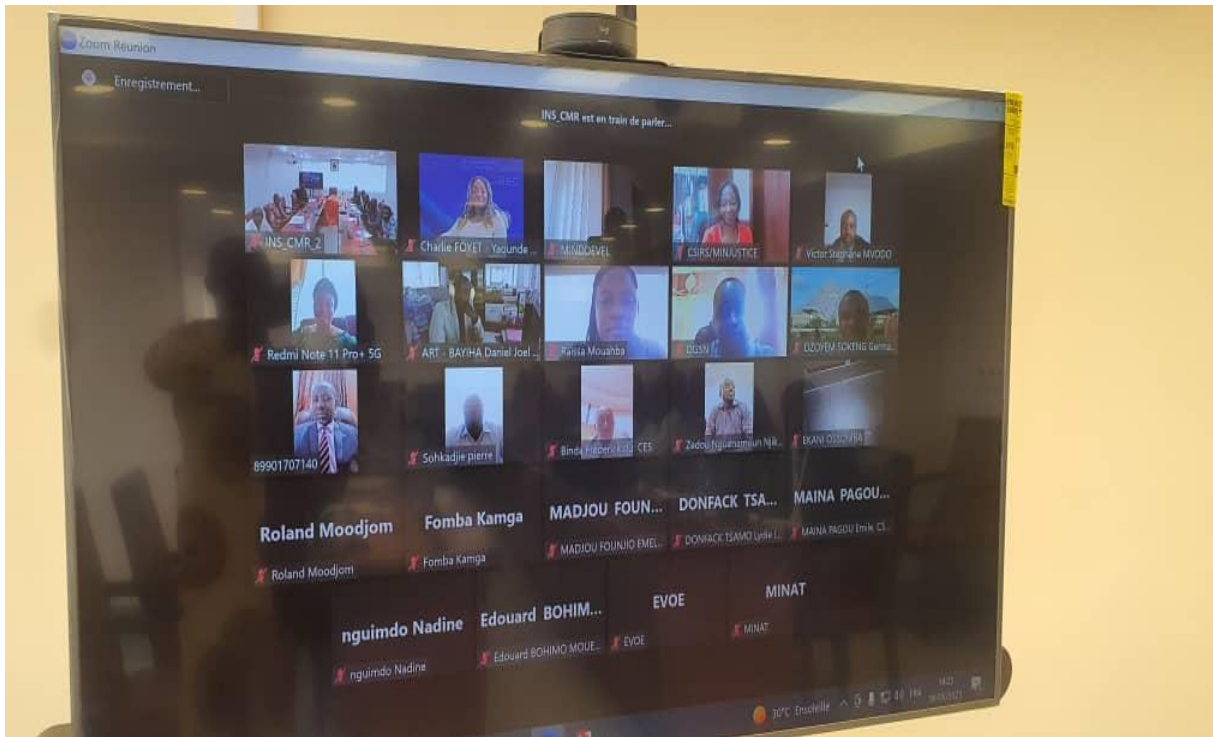
Photo de la première salle de réunion



Photo de la deuxième salle de réunion



Photo des participants en visioconférence



Annexe 1.2 Cameroun, Peuples Autochtones

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE

AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

NATIONAL INSTITUTE OF
STATISTICS

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES EN
AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Réunion de concertation avec les peuples autochtones

Yaoundé, le 11 mai 2023

Compte rendu des travaux

Dans le cadre du Projet Régional, nous avons rencontré **Monsieur GARBA Roméo** de l'ONG **FAIRMED** et **monsieur MBA Victorien** de l'**APED (Appui pour la Protection de l'Environnement et le Développement)**, point focal de l'ONG **REPALEAC** qui dans le cadre de leurs activités ont appuyé l'Association **ASBADJA** dans la région de l'Est Cameroun des peuples autochtones Bakas. L'Association **ASBADJA** est une jeune organisation des Bakas créée en 2018 sous l'initiative de **Monsieur MBIDA SAM Hervé** suite aux insuffisances constatées dans la gestion et le fonctionnement d'une organisation des Bakas. Son idée était de faire exister et fonctionner une association des Bakas gérée par eux – mêmes, afin de relever les nombreux défis et opportunités auxquels ils sont confrontés. La synthèse des échanges nous a amené à comprendre les conditions d'existence quotidiennes de la communauté autochtones Bakas.

1. Les opportunités et défis auxquels les pygmées Bakas font face

Ils sont de plusieurs ordres

- **La décentralisation avec le transfert des compétences aux niveaux communale et régional** : Les nombreuses compétences dans les domaines de la vie socio-économique qui ont été transférées aux Communes du Département du Haut Nyong et à la Région de l'Est doivent amener **ASBADJA** à solliciter leur appui à travers des plaidoyers pour la réalisation de son PAS.
- **Les forêts regorgent des produits forestiers non ligneux (PFNL)** : Les Bakas ont une parfaite maîtrise de la forêt, notamment la connaissance des produits forestiers non ligneux (PFNL) qui ont un très fort potentiel économique.
- **L'importance des populations Bakas dans le département du Haut Nyong** : Malgré leur nombre inconnu, vu le nombre important des villages entièrement Baka, ce peuple constitue donc une force politique et sociale que leurs organisations des associations Bakas doivent exploiter faire bouger les lignes en leur faveur dans les domaines socio-économiques.
- **L'existence d'une jeunesse Baka de plus en plus instruite et contribuant au développement de la communauté** : les membres des plateformes mises en place par le MINAS et les leaders d'**ASBADJA** doivent jouer un rôle important dans la mise en œuvre des actions de l'**ASBADJA**.
- **Mise en place imminente du système de couverture santé universelle au Cameroun** : Cette initiative nationale est à exploiter par **ASBADJA** pour mobiliser les cotisations des Bakas et s'assurer que ces derniers bénéficient des soins de santé gratuits.
- **Les districts de santé ont besoins de relais dans la communauté Bakas** : à l'instar de celui d'Abong-Mbang, les autres districts de santé de la zone d'action de l'**ASBADJA** ont besoin

d'agents de santé communautaire Baka afin que la stratégie communautaire du Ministère de la Santé (MINSANTE) soit efficacement implémentée dans les communautés Bakas. ASBADJA doit de ce fait mobiliser les Bakas à être agent de santé communautaire et d'être membre des structures de dialogue mis sur pied par le MINSANTE afin que les Baka jouent pleinement leur rôle dans le système de santé.

- **La femme occupe un rôle important dans la société Bakas et constitue un levier fort** : Le constat est établi que la femme Baka joue un rôle primordiale dans la prise de décision au sein du ménage et assure l'essentiel des activités concourant au bien-être de la famille. Partant de ces constats, elle doit être au premier plan dans les équipes dirigeantes de l'ASBADJA et les cibles à viser afin de garantir la prise en compte des intérêts de la famille et de la communauté dans les missions de l'association.
- **La richesse culturelle des Bakas est très importante** : ils pratiquent l'art, les danses, la musique, la cuisine, etc., qui ont besoin d'être valorisés et développés pour préserver l'identité Baka qui et qui constitue un potentiel touristique important à exploiter.
- **Il existe aujourd'hui plusieurs métiers qui valorisent les prés requis des Bakas qui connaissent bien la forêt** : les éco gardes; les guides touristiques, etc. ASBADJA doit orienter certains Bakas dans la formation à ces métiers pour leur insertion professionnelle.
- **La richesse de la médecine traditionnelle Baka est très prisée et demande à être promue et développée**, ASBADJA doit valoriser et promouvoir cette santé pour les soins de certaines maladies des Bakas eux – mêmes mais également des autres populations au moment où la COVID 19 est venue révéler la force de cette médecine.
- **Il existe une multitude des textes et conventions adoptés au niveau national et international pour la promotion et la défense des droits des peuples autochtones (PA) dont font partie les Bakas**. Ils doivent être connus et maîtrisés pour s'en servir dans le travail de promotion du développement des Bakas.
- **Les Bakas ont une force de travail utilisée comme main d'œuvre par les bantous pour tout type de travail**, elle constitue un potentiel qu'ils doivent exploiter pour faire leurs propres travaux.
- **Il existe de nombreuses organisations internationales, nationales et des projets qui soutiennent et font la promotion des PA**, ASBADJA doit les identifier et les connaître car il a un large éventail pour construire des partenariats nécessaires pour la mise en œuvre et la réussite de son plan d'action.
- **Il existe au sein de la population Baka des hommes et des femmes qui sont des porteurs d'énergie et font déjà des efforts eux-mêmes pour se développer**. ASBADJA doit les identifier et en faire des modèles pour tirer les autres.

2. Les défis à relever

Pour élaborer son plan d'action stratégique, ASBADJA doit prendre en compte ces défis à relever et ces insuffisances à corriger, lesquels peuvent sérieusement entraver la réussite de ce plan.

- **Aspects socioculturels** :
 - Prédominance de la culture individualiste au niveau de l'homme Baka : on pense plus à soi-même qu'à la communauté ;
 - Faible connaissance du nombre exact de la population Baka ;
 - Conflit de calendrier entre les priorités culturelles des Bakas et l'année scolaire ;
 - Complexe d'infériorité des Bakas par rapport aux bantous
 - Consommation excessive d'alcool et du tabac
 - La perte progressive de l'identité par assimilation aux bantous.
 - Malgré les investissements déjà consentis dans le domaine de l'éducation les résultats demeurent faibles, il existe pour le moment très peu de diplômés et de cadres Bakas formés d'où l'absence d'une élite scolarisée. Dans la zone de travail d'ASBADJA il y a eu un seul jeune qui a obtenu le BAC en 2020.
 - Les jeunes scolarisés et autres diplômés Bakas ne trouvent pas d'emplois rémunérés.

- Les populations Bakas ne sont pas encore des citoyens à part entière : pas d'actes de naissance, pas de Cartes Nationales d'Identité encore moins des actes de mariages, etc.
- Les droits des Bakas ne sont pas toujours reconnus et respectés par différents acteurs, ils sont régulièrement victimes de beaucoup d'abus et des violations et n'ont pas les moyens de se défendre.
- **Aspects économiques**
 - L'exploitation forestière et minière déloge les Bakas de leur milieu naturel sans compensation.
 - La stratégie d'accompagnement proposée aux Bakas en matière d'AGR ne correspond pas toujours à leurs aspirations : pratique de l'agriculture et de l'élevage des animaux domestiques.
 - L'accès difficile à la terre pour le développement de leurs villages et la réalisation de leurs nouvelles activités.
 - Certains textes qui régissent l'exploitation des PFNL sont difficilement applicables par les Bakas.
 - Les Bakas ne peuvent plus vivre de chasse et de cueillette, ils ont besoin d'argent pour fonctionner, malheureusement ils génèrent peu de revenus financiers et les gèrent mal lorsqu'ils en ont.
 - Les Bakas ont une forte capacité à collecter les PFNL, mais n'en connaissent pas la valeur économique.
 - Pour réaliser sa mission de promotion du développement des Bakas, il est nécessaire de faire un plaidoyer aux pouvoirs publics et aux partenaires au développement autour de plusieurs axes en vue d'amélioration des conditions de vie des populations autochtones Bakas.

Dans le cadre du projet régional, l'INS se projette d'organiser dans l'avenir des rencontres, afin d'approfondir la question des populations autochtones/indigènes et vulnérables du Cameroun.

Présentation et images de la rencontre FAIRMED-ASBADJA.



Reconnaissance officielle comme :	<ul style="list-style-type: none"> • Association • Date de légalisation : 10 octobre 2018
Zone d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Les arrondissements de la boucle du Dja (DJA, Messok, Messamena, Ngoyla, Somalomo, Lomié) et l'arrondissement d'Abong-Mbang.
Ville d'implantation	<ul style="list-style-type: none"> • Siège : MINDOUROU
Bureau exécutif	<ul style="list-style-type: none"> • 09 hommes • 01 femme
Organisation (en cours de restructuration à finaliser dans le cadre de la mise en œuvre de son PAS 2021 – 2023)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Assemblée Générale – Plus ou moins 45 membres) • 1 Bureau Exécutif (10 membres)





Liste des personnes rencontrées par FAIRMED-ASBADJA

N°	NOMS ET PRÉNOMS	sex e	STATUT BK ou BT	QUALITÉS DANS ASBDJA	VILLAGE / lieu de provenance
1.	ANZOUO Solange Lablanche	F	BAKA	SG	ZIZAM(MESSOK)
2.	ALLÉKOU Basile	M	BAKA	MEMBRE	MENZO
3.	ZAM Victoret	M	BAKA	CULTIVATEUR	DASSA
4.	ANGOULA Félix	M	BAKA	SGA	CYRIE
5.	ZIBA SAMBO Pierre	M	BAKA	CULTIVATEUR	PETIT PARIS
6.	SONKOEKNE Ferdinand	M	BAKA	POINT FOCAL	MENGANG
7.	MOAMOASSE Michelle	F	BAKA	MEMBRE	SOANBOU
8.	KAM Sylvain	M	BAKA	LEADER	ZOGUELA
9.	BITOMO Lazare	M	BAKA	MEMBRE	NDJIBOT
10.	DONDO Jean Pierre	M	BAKA	VICE PRÉSIDENT	NDIBOT
11.	MBIDA Sam Herve	M	BAKA	FONDATEUR	MBALLAM
12.	BIDJA François	M	BAKA	MEMBRE	MBALLAM
13.	AKO Calvin	M	BAKA	COMMUNICATEUR	MAYOS
14.	MENKAWA Etienne	M	BAKA	COMMISSAIRE 02	MBALLAM
15.	MATHY Sylva	M	BAKA	MEMBRE	BITSOUMAN
16.	KONGODI Jean Marie	M	BAKA	CONSEILLER	MAYOS
17.	BAMBO Roger	M	BAKA	C.M	CYRIE
18.	ATSIENE Stevie	F	BAKA	MEMBRE	DYMPAM
19.	MENDJEMA Paul	M	BAKA	CONSEILLER	DIASSA
20.	MBENGUE Daniel	M	BAKA	Trésorier	BITSOUMAN
21.	MANE Miranda	F	BAKA	REPRÉSENTANTE DES FEMMES	DYMPAM
22.	SANDA Raymond	M	BAKA	/MEMBRE	MAYOS
23.	NKOUMBI Giresse	M	BAKA	MEMBRE	NDJIBOT
24.	NANGA Florette Amandine	F	BAKA	ÉTUDIANTE	SOUOMBOU
25.	MENTUH SAMUEL	M	BAKA	MEMBRE	MBALLAM
26.	ALOMBI MOUSSA Lazare	M	BAKA	Président	MINDOUROU
27.	GARBA NAIRMA Roméo	M	BANTU	DIRO FAIRMED	ABONG MBANG
28.	BODJA Francis Igor	M	BAKA	COUNTERPART FAIRMED	ABONG MBANG
29.	NDABILO Félix	M	BAKA	MEMBRE	BITBOMAM
30.	ADJAMBO Victor	M	BAKA	MEMBRE	BIASSA
31.	KOULI Louis Paul	M	BAKA	MEMBRE	MAYOS
32.	René	M		CHAUFFEUR FAIRMED	SUISSE
33.	Bart VAMOR PLAUBE	M		PROGRAMMVMOT BERNE	SUISSE
34.	Corinne ABEGGLEN	F		HEAD FINANCE BERNE	SUISSE
35.	Dr TEBEKEM Igor	M	BANTU	COORDONNATEUR PROJET BAKA FAIRMED	ABONG MBANG
36.	BELOBO MBIA Marguerite	F	BANTU	REP FAIRMED	YAOUNDÉ

Liste des personnels INS ayant participé

SHE ETOUNDI	DGA/INS
KANA CHRISTOPHE	INS/DCR/D2
FOMO MARIE	INS/DDS/D3
TABI MANI JEAN L B	INS/DDS/D1/CADRE
NKODO	INS/DIN/CADRE
CHAGHEN LUCAS	INS/DAF/CADRE
BWAME TIKY F	INS/DAF/CADRE

Annexe 1.3 RCA, Parties prenantes

TRAVAUX D'ÉLABORATION DES DOCUMENTS-CADRES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET « HARMONISATION ET AMÉLIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE » (HISWACA)

RÉUNION DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Date : 04/05/2023

Lieu : Salle de réunion de la Direction Générale de l'ICASEES, à Bangui

Cible : UGP et personnel de l'ICASEES

Participants : Représentants des départements sectoriels et de la société civile

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt et trois et le quatre mai, s'est tenue, à Bangui, dans la salle de la salle de réunion de la Direction Générale de l'ICASEES une réunion de consultation des parties prenantes relative aux travaux d'élaboration des documents-cadres du Projet « *Harmonisation et Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre* », en abrégée HISWACA.

Le but de cette réunion était de : i) informer les membres de l'UGP et le personnel de l'ICASEES sur le projet HISWACA, ses risques et impacts environnementaux et sociaux ; ii) recueillir les avis et attentes des participants sur ledit projet en vue d'évaluer les potentiels risques et impacts positifs et/ou négatifs des activités sur les bénéficiaires.

La réunion a été présidée par M. NDJEKOU Christophe, Directeur des Ressources de l'ICASEES, représentant du Directeur Général empêché. Elle a connu la participation de l'équipe de l'Unité de Gestion Projet (UGP), les cadres et personnel d'appui. (Cf. liste des participants en annexe).

L'ordre du jour de la réunion s'articulait autour des quatre points ci-dessous :

1. Mots du Président de la séance

Le Président de la séance, dans son propos liminaire, a remercié l'assistance pour avoir répondu massivement à l'invitation. Puis, il a rappelé le contexte de cette rencontre, qui était de préparer la mise en œuvre du Projet Régional, qui fait suite au projet-parent (Projet de Données Nécessaire à la Prise de Décision / PDNPD), mis en œuvre par l'ICASEES depuis 2017 avec un financement additionnel en 2022.

Il a ajouté que ce projet rentre dans la stratégie de la CEMAC de promotion et d'harmonisation des statistiques dans la sous-région d'Afrique Centrale.

Il a enfin remercié la Banque Mondiale pour avoir appuyé la tenue de cette rencontre.

La séance a été suspendue pour pause-café, suivie de photo de famille.

A la reprise, la parole a d'abord été donnée aux participants qui se sont présentés à tour de rôle, puis au consultant pour une série présentation sur power point.

2. Présentation du projet

Après avoir présenté aux participants les objectifs du projet, le Consultant en sauvegarde environnementale et sociale du PDNPD, a passé au revu ses différents composants, qui sont : 1) *Harmonisation et production de statistiques de base à l'aide de méthodologies harmonisées* ; 2) *Appui à la modernisation statistique des services nationaux de statistique des pays participants* ; 3) *Appuyer la*

modernisation de l'infrastructure matérielle ; et 4) Gestion, suivi et évaluation de projets. Il a ensuite présenté les quelques risques identifiés, avant de laisser place aux discussions.

3. Discussions

À l'issue des débats, les participants ont émis des avis ci-après :

À propos du travail des enfants et VBG, les consultés ont signifié l'accoutrement vestimentaire de certaines femmes sont l'un des facteurs d'augmentation du phénomène. Mais pour les consultants, on peut toujours éviter les violences, même si parfois certaines femmes ne s'habillent pas d'une manière descente. De ce fait, l'UGP devra travailler à la sensibilisation du personnel et autres bénéficiaires, en vue de lutter contre le phénomène.

À propos des impacts et risques, les consultés ont soulevé la question des risques d'accident de travail, qui souvent sont mal pris en charge par la fonction publique. À cette question, les consultants ont encouragé le personnel surtout les consultants à souscrire à des assurances en vue de prévenir ces désagrément. Les consultés ont aussi soulevé le risque de certaines maladies liées aux sous effectifs du personnel (surmenage, torticolis, etc.). En réponse à cette dernière, les consultants ont rassuré les consultés que la main d'œuvre sera mobilisée pour assurer la mise en œuvre du Projet et qu'un PGMO sera élaboré à cet effet. Enfin, les consultés ont aussi soulevé les risques d'incendies des bâtiments, qui peuvent surgir en cas de mauvaise gestion des combustibles ou de sources d'énergie, qui pourrait avoir pour impact la perte de la documentation, etc.

En ce qui concerne la problématique de gestion des déchets surtout électronique, il a été question de travailler avec le ministère de l'environnement pour étudier le moyen de les collecter, les stocker dans un bac spécial et de les faire recycler.

Enfin, concernant les autres préoccupations, plusieurs points suivants ont été soulevés, tels que : le problème de traitement salarial, la non prise en compte de la jeune dans le programme de consultation des parties prenantes, comment atteindre certaines zones d'insécurité lors des travaux de recensement. A cette préoccupation d'ordre sécuritaire, les Consultants ont soutenu l'ICASEES dispose d'un Manuel de Sécurité et que les dispositions de ce Manuel seront respectées en vue de garantir la vie du personnel et des matériels du projet. Enfin, les consultés ont relevé les risques d'inondation du nouveau bâtiment, qui pourrait se transformer au risque d'électrocution du personnel pendant les périodes de crues, si les eaux dépassent les niveaux de prises.

4. Recommandations

À l'issue des discussions vont dans le sens de :

- Prendre en compte les aspects liés à l'aménagement et l'assainissement de la cour de l'ICASEES dans les mesures de bonification des impacts positifs du Projet HISWACA.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 14 h 45.

Annexe 1.4 RCA, Départements sectoriels et société civile

TRAVAUX D'ÉLABORATION DES DOCUMENTS-CADRES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET « HARMONISATION ET AMÉLIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE » (HISWACA)

RÉUNION DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Date : 05/05/2023

Lieu : Salle de réunion Hôtel JM RÉSIDENCE, à Bangui

Cible : Les parties prenantes

Participants : Représentants des départements sectoriels et de la société civile

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt et trois et cinq mai, s'est tenue, à Bangui, dans la salle de la salle de réunion de l'hôtel JM Résidence une réunion de consultation des parties prenantes relative aux travaux d'élaboration des documents-cadres du Projet « *Harmonisation et Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre* ».

Le but de cette rencontre était de : i) informer les parties prenantes des départements sectoriels et de la société civile sur le projet HISWACA, ses risques et impacts environnementaux et sociaux ; ii) recueillir les avis et attentes des participants sur ledit projet en vue d'évaluer les potentiels risques et impacts positifs et/ou négatifs des activités sur les bénéficiaires du projet.

La réunion a été présidée par M. NDJEKOU Christophe, Directeur des Ressources de l'ICASEES. Cette consultation a connu la participation de l'équipe de l'Unité de Gestion Projet (UGP), des experts des départements, de la société civile et des représentants des peuples autochtones. (Cf. liste des participants en annexe).

L'ordre du jour de la réunion portait autour des points suivants :

1. Mots du Président de la séance

Le Président de la séance, dans son mot introductif, a remercié l'assistance pour avoir répondu à l'invitation. Il a ensuite rappelé le contexte de cette rencontre, qui était de préparer la mise en œuvre du Projet Régional, qui fait suite au projet-parent (Projet de Données Nécessaire à la Prise de Décision / PDNPD), mis en œuvre par l'ICASEES depuis 2017 avec un financement additionnel en 2022.

Selon l'intervenant, ce projet rentre dans la stratégie de la CEMAC de promotion et d'harmonisation des statistiques dans la sous-région d'Afrique Centrale.

Enfin, il a remercié la Banque Mondiale pour avoir appuyé la tenue de cette rencontre. La séance a été suspendue pour pause-café, suivie de photo de famille.

A la reprise, la parole a d'abord été donnée aux participants qui se sont présentés à tour de rôle, puis au consultant pour une série présentation sur power point.

2. Présentation du projet

Le Consultant en sauvegarde environnementale et sociale du PDNPD, dans son exposé, a d'abord présenté aux participants les objectifs du développement du projet, puis leurs a exposé ses différents composants, qui sont : 1) *Harmonisation et production de statistiques de base à l'aide de méthodologies harmonisées* ; 2) *Appui à la modernisation statistique des services nationaux de statistique des pays participants* ; 3) *Appuyer la modernisation de l'infrastructure matérielle* ; et 4) *Gestion, suivi et évaluation de projets*.

3. Discussions

Six (6) points ont été discutés, à savoir : a) Travail des enfants, VBG, b) Impacts négatifs ou risque, c) problématique de la gestion des déchets notamment électronique, d) procédure et outils de mobilisation efficace des parties prenantes, e) Procédure de prise en charge et de gestion des accidents ou des maladies professionnels, et f) Besoins spécifiques de chaque partie prenante, g) Moyens de notification des informations préférés, h) risque de contamination à l'amiante et i) Autres préoccupations.

À l'issue des débats, des avis ci-après ont été recueillis :

Abordant le sujet du travail des enfants et VBG, la préoccupation des participants a été de savoir si le projet va-t-il vraiment s'atteler à prendre à cœur ce sujet, car le problème se pose à acuité au niveau national. La réponse des consultants a été affirmative, c'est d'ailleurs pour cette raison que la Banque Mondiale appuie l'ICASEES et autres pays bénéficiaires à mettre en place ces instruments de sauvegarde, parmi lesquels, on a le CGES.

A propos des impacts et risques, l'une des préoccupations des participants a été celle d'ajouter au nombre des risques et impacts les risques liés aux changements climatiques (les inondations lors des missions de terrain, dans les locaux, dans les quartiers, qui peuvent causer des pertes en vies humaines, tel est le cas d'un employé de l'ICASEES qui était électrocuté de son retour de travail, à cause d'une eau de pluie en contact d'un secteur électrique.

En ce qui concerne la problématique de gestion des déchets surtout électronique, il a été question de travailler avec le ministère de l'environnement pour étudier le moyen de les collecter, les stocker dans un bac spécial et de les faire recycler.

Concernant la procédure et outils de mobilisation efficace des parties prenantes, la principale crainte des participants, en tant que partie prenante du projet, est de savoir si l'ICASEES ne les oublierait pas lors de la mise en œuvre du projet. Bien d'autres rencontres vont suivre pour continuer à partager les informations mais aussi de développer d'autres outils de sauvegarde tels qu'un PMPP, un PGM, un PGES, etc. Aussi, il sera prévu un MGP qui permettra à toute PP lésée de se plaindre. Et toutes ces activités seront mises en œuvre d'une manière participative.

Sur la question de la procédure de prise en charge et de gestion des accidents ou des maladies professionnelles, les participants ont soulevé le problème d'accès à l'information nécessaire y relative. Toutefois, les fonctionnaires de l'Etat tout comme les employés du secteur privé sont pris en charge en cas d'accident ou de maladies professionnelles. Seulement que les procédures diffèrent. Les fonctionnaires bénéficient d'une réduction de 50 % sur les frais médicaux et des évacuations sanitaires gratuites, en temps normal tout comme en cas d'accident. Tandis que les employés du secteur privé sont entièrement pris en charge en cas d'accident ou de maladie professionnelle. Toutefois, ces procédures ne sont pas automatiques.

Concernant le risque de contamination à l'amiante, il a été question pour le projet de sensibiliser le personnel sur le risque encouru à travers l'utilisation des appareils ménager. Et aussi de mettre un accent sur l'utilisation des EPI pour le personnel travaillant à des postes où il y a le risque d'exposition à ce produit.

Enfin, pour ce qui est des autres préoccupations, plusieurs points suivants ont été soulevés : 1) Pourquoi les services des cadastres cèdent – ils aux populations des parcelles qui font partie des réserves forestières ? ; 2) Est-ce que ce n'est pas du devoir de l'ICASEES de récupérer les données collectées au niveau sectoriel et de les publier ou pas ? Car, les sectoriels ont souvent des données produites qui ne sont pas publiées ; 3) Comment ICASEES travaille – il à la sécurisation des données produites ? Dispose-t-il un service dédié à cela, ou pas ? ; 4) Pourquoi l'UGP n'a pas produit de support papier de la présentation et les mettre à la disposition des participants ? ; 5) Quelles sont les zones d'intervention du projet ? ; 6) Comment le projet va-t-il comparer les pratiques centrafricaines avec celles des autres pays bénéficiaires ? ; et 7) Pourquoi ne tenir compte que des autochtones bayaka/aka, alors que les lois nationales reconnaissent les peulh Mbororo et l'ethnie Ndri, aussi comme des autochtones ?

En guise de réponse, les consultants ont formulé ce qui suit :

- Au souci des participants de pouvoir disposer de support papier de la présentation, les consultants ont pris acte, se sont engagés à en tenir compte lors des prochaines rencontres.
- A la préoccupation de la sauvegarde des données, les consultants à tour de rôle, ont signifié aux participants que l'ICASEES dispose d'un système d'archivage des données en ligne de grandes capacités qui permet de collecter les données des sectoriels (agriculture, santé, éducation) et les archiver et protéger. ICASEES va travailler ensemble avec l'ensemble des acteurs sectoriels tout au long du projet.
- A propos des zones d'intervention du projet, il a été mentionné aux participants que le projet intervient sur toute l'étendue du territoire centrafricain.
- A la question de pourquoi tant d'attention aux autochtones Bayaka / Aka que d'autres, les consultants ont fait comprendre aux uns et aux que personne n'est exclue du processus en cours. Bien que les Lois centrafricaines reconnaissent les peuls Mbororo et pygmées Bayaka/ Aka comme des peuples autochtones, le projet se base du CES de la Banque Mondiale qui reconnaît que les Bayka/Aka, du fait de leur vulnérabilité, comme autochtones.

4. Recommandations

Les avis et perceptions des participants à l'issue des discussions vont dans le sens de la :

- Prendre de mesures afin de contraindre les firmes internationales d'étude d'impacts environnementale et sociale à travailler avec les cabinets nationaux agréés.
- Prendre en compte les personnes de 3^{ème} âge comme vulnérables
- Présenter les impacts sous deux catégories : les positifs et négatifs
- Tenir compte des peuples autochtones à travers un plan spécifique

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 14 h 20.

Annexe 1.5 RCA, Peuples autochtones

TRAVAUX D'ÉLABORATION DES DOCUMENTS-CADRES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET « HARMONISATION ET AMÉLIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE »

RÉUNION DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Date : 08/05/2023

Lieu : Salle de réunion ONG REPALCA (Réseau des Populations Autochtones et Locales de Centrafrique), à Bangui

Cible : Peuples Autochtones Bayaka/Aka

Participants : Représentants des peuples autochtones et communautés locales et de la société civile

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt et trois et huit mai, s'est tenue, à Bangui, dans la salle de la salle de réunion de l'ONG « Réseau des Populations Autochtones et Locales de Centrafrique » (REPALCA) une réunion de consultation des parties prenantes relative aux travaux d'élaboration des documents-cadres du Projet « *Harmonisation et Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre* » (HISWACA).

Le but de cette rencontre était de : i) informer les représentants des peuples autochtones et communautés locales de Centrafrique sur le projet HISWACA, ses risques et impacts environnementaux et sociaux ; ii) recueillir les avis et attentes des participants sur ledit projet en vue d'évaluer les potentiels risques et impacts positifs et/ou négatifs des activités sur les bénéficiaires du projet.

La réunion a été présidée par M. Vincent Dieudonné DENGUEM, Consultant en Sauvegarde environnementale et Sociale du Projet des Données Nécessaires à la Prise de Décision (PDNPD). Quatre représentants des peuples autochtones et communautés locales ont pris part à cette réunion. (Cf. liste des participants en annexe).

L'ordre du jour de la réunion portait autour des points suivants :

1. Mot introductif de la séance

Le Président de la séance, dans son mot introductif, a remercié l'assistance pour avoir répondu à l'invitation. Il a ensuite rappelé le contexte de cette rencontre, qui était de préparer la mise en œuvre du Projet Régional, qui fait suite au projet-parent (Projet de Données Nécessaires à la Prise de Décision / PDNPD), mis en œuvre par l'ICASEES depuis 2017 avec un financement additionnel en 2022.

Selon l'intervenant, ce projet rentre dans la stratégie de la CEMAC de promotion et d'harmonisation des statistiques dans la sous-région d'Afrique Centrale.

Enfin, il a remercié la Banque Mondiale pour avoir appuyé la tenue de cette rencontre. La séance a été suspendue pour pause-café, suivie de photo de famille.

À la reprise, la parole a d'abord été donnée aux participants qui se sont présentés à tour de rôle, puis au consultant pour une série présentation sur power point.

2. Présentation du projet et ses potentiels impacts

Le Consultant en sauvegarde environnementale et sociale du PDNPD, dans son exposé, a d'abord présenté aux participants les objectifs du développement du projet, puis leurs a exposé ses différents composants, qui sont : 1) *Harmonisation et production de statistiques de base à l'aide de méthodologies harmonisées* ; 2) *Appui à la modernisation statistique des services nationaux de statistique des pays participants* ; 3) *Appuyer la modernisation de l'infrastructure matérielle* ; et 4) *Gestion, suivi et évaluation de projets*.

Les risques et impacts du projet, identifiés au stade de conception, soulevés par le Consultant, sont : travail des enfants, VBG, impacts négatifs ou risque, problématique de la gestion des déchets notamment électronique, procédure et outils de mobilisation efficace des parties prenantes, procédure de prise en charge et de gestion des accidents ou des maladies professionnels, besoins spécifiques de chaque partie prenante, moyens de notification des informations préférés, risque de contamination à l'amiante, etc.

3. Discussions

Six (6) points ont été discutés, à savoir : a) comment identifier et recenser les PA ou autre groupes vulnérable, b) critères de classification des PA ou autre groupes vulnérable, c) règle d'implication des peuples autochtones dans le recensement et le traitement des données, d) quelles sont les préoccupations des PA, e) existe-t-il un MGP spécifique aux PA, et f) autres préoccupations.

À l'issue des débats, des avis ci-après ont été recueillis :

A la réponse de comment identifier et recenser les PA et/ou autres groupes vulnérables, les consultés ont déclaré que les peuples autochtones en RCA ont été identifiés en 2009 par la Commission Africaine des Droits : Ce sont les Bayaka/Aka et les peuhl Mbororo.

Concernant les critères de classification des PA ou autres groupes vulnérables, trois critères ont été présentés: Le premier est le mode de vie spécifique de ces peuples qui a été conservé, malgré la colonisation. Le second est la morphologie du groupe. Et le troisième qui est l'attachement de ces groupes à leur terroir coutumier : forêt ou savane.

Pour la règle d'implication des PA dans le recensement et le traitement des données, les consultés ont soulevé la nécessité de tenir le compte du calendrier saisonnier de ces peuples (ne pas travailler les périodes des collectes). Le programme de recensement devra être adapté au calendrier saisonnier. Tenir obligatoirement compte du Consentement Libre Informé au Préalable et travailler avec les « leaders mort » (leaders influents et cachés) pour mobiliser. L'identification des « leaders morts » devra passer par le Chef, car ces « leaders morts » sont généralement les hommes de main des chefs, mais difficile à identifier. Pour réussir l'enquête, il faut recenser tous les campements, même avec géo référencement. Le projet doit prendre suffisamment du temps pour informer les communautés avant de démarrer.

Concernant l'existence d'un MGP spécifique aux PA, les consultés pensent qu'il faut tenir compte du MGP élaboré dans le cadre du Projet. Toutefois, ces communautés doivent être informés et participer à la gestion. Si possible, des comités de gestion de plainte spécifiques pourraient être mis en place.

Enfin, pour ce qui est des autres préoccupations, les consultés ont demandé fortement à ce que les représentants des autochtones soient informés, consultés et impliqués sur l'état dans la mise en œuvre du projet.

4. Recommandations

À l'issue des débats, les participants ont formulé les recommandations, ci-après, à l'endroit du projet :

- Travailler avec les experts du réseau dans la consultation des communautés autochtones lors des travaux du projet ;
- Impliquer les communautés locales (Bilo ou Bantou) dans les démarches de travail avec les autochtones en vue d'éviter de sabotage ;
- Renforcer les capacités des membres des PA qui seront dans les structures du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 14 h 01.

Annexe 1.6 Tchad, Parties prenantes

PRÉSIDENCE DE TRANSITION

PRIMATURE

MINISTÈRE DE LA PROSPECTIVE
ÉCONOMIQUE ET DES
PARTENARIATS
INTERNATIONAUX

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE, DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES ET
DÉMOGRAPHIQUES

UNITÉ-TRAVAIL-PROGRÈS

وحدة - عمل - تقدم



جمهورية تشاد

رئاسة الفترة الانتقالية

رئاسة الوزراء

وزارة الافاق الاقتصادية والشراكة الدولية

أمانة الدولة

أمانة العامة

المعهد الوطني للإحصاء والد

راسات

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Réunion de concertation avec les parties prenantes à la mise en œuvre

N'Djamena, le 10 mai 2023

Compte rendu des travaux

Dans le cadre de la préparation du Projet Régional pour l'Harmonisation et l'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre, une réunion de concertation avec les parties prenantes s'est tenue le 10 mai 2023 dans la Salle de Réunion de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques du Tchad sous la modération du Directeur Général de l'INSEED. Ont pris part à ces travaux, 56 personnes venant des structures statistiques des administrations sectorielles et d'autres parties prenantes.

L'objectif principal de cette réunion était d'informer l'ensemble des parties prenantes de l'état d'avancement de la préparation du projet, présenter le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), et jeter les bases de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) en s'informant de leurs attentes, notamment leur demande de statistiques et d'accès aux données.

La réunion était ainsi articulée autour de quatre points principaux, à savoir :

- Etat d'avancement de la préparation du projet régional ;
- Présentation du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du projet ;
- Échanges et recommandations ;
- Conclusions et prochaines étapes.

Etat d'avancement de la présentation du projet régional

La présentation du projet au niveau du Tchad a été faite par le Directeur Général de l'INSEED, Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL. Dans sa présentation, le DG a montré que le projet HISWACA concerne huit (8) pays de l'Afrique de l'Ouest, trois (3) pays de la CEMAC et quatre (4) institutions régionales et sous-régionales (STATAFRIC/UA, CEMAC UEMOA, CEDEAO). Il a été beaucoup plus

question de montrer l'ancrage du projet avec le programme statistique national consigné dans la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2020 -2030), ainsi que les bénéfices attendus pour le système statistique tchadien à l'issue de la mise en œuvre du projet. Les parties prenantes ont donc pris connaissance de l'alignement du projet avec la SNDS, dont la vision commune est l'accès à la Norme Spéciale de Diffusion des Données, et par là, la mise en place de systèmes statistiques performants capables de mettre à disposition les indicateurs dans les délais et selon les normes établies. Les différentes composantes et sous composantes du projet ont été présentées, ainsi que les activités majeures retenues à chaque niveau.

Enfin, une synthèse des activités déjà proposées au financement du projet a été faite, en insistant sur la logique derrière le choix des activités, à savoir l'existence d'activités porteuses autour desquelles vont se greffer d'autres activités. Il a terminé en insistant sur le fait que même si certaines administrations ne sont pas spécifiquement identifiées comme responsables de la mise en œuvre des activités, toutes les structures du système sont parties prenantes et seront mises à contribution pour la mise en œuvre du projet.

Présentation du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)

À la suite, Monsieur Ahmat Mahamat ABBO, Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS) a exposé sur le Plan d'Engagement Environnemental et Social. Il s'est agi de présenter les objectifs du cadre, entre autres le renforcement des capacités, la protection de l'environnement et des personnes, une meilleure efficacité et la transparence dans la mise en œuvre du projet. En termes d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce Plan d'Engagement Environnemental et Social, elles prendront en compte la production des statistiques de base à l'aide de méthodes harmonisées, la gestion, l'accès et la diffusion des données, l'amélioration de l'infrastructure statistique, a-t-il ajouté. Pour finir, le Directeur a présenté le projet de Plan d'Engagement Environnemental et Social en cours d'élaboration, qui sera finalisé avec l'unité de gestion du projet.

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

La troisième présentation, sur le Plan de Mobilisation des parties prenantes, a été faite par Monsieur Sanoussi Baradine MAHAMAT, chef de la Cellule de Coopération et Partenariats de l'INSEED. Il a été question dans cette présentation de mobiliser les parties prenantes pour s'approprier du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre. De même, un recueil de lois, décrets et arrêtés relatifs au Système Statistique National tchadien a été présenté. Pour l'exposant, le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes est une exigence de la Banque Mondiale.

Échanges et recommandations

Les échanges ont principalement porté sur l'implication des administrations dans la mise en œuvre et la prise en compte des problèmes de la population face à l'impact environnemental qu'induirait le projet. Il s'agissait de savoir pourquoi toutes les administrations ne sont pas responsables de la mise en œuvre. A ces préoccupations, l'ensemble des exposants, en l'occurrence le DG de l'INSEED, ont rassuré que toutes les parties prenantes sont bénéficiaires du projet. Cependant, celui-ci est structuré autour d'un noyau d'opérations porteuses telles que les recensements, la mise en place des systèmes, des méthodes, les grandes opérations auprès des ménages et des entreprises. C'est autour de ces opérations que les activités sont développées, et les parties prenantes seront impliquées à différents niveaux. Les administrations ont dans ce sens été invitées à exprimer formellement leurs besoins en statistiques, qui devront être pris en compte dans la mise en œuvre des activités. Par ailleurs, le projet est conçu de sorte que les risques environnements sur les populations soient minimisés.

Au sujet du Plan d'Engagement Environnemental et Social, les parties prenantes ont suggéré qu'il ne soit pas trop contraignant, afin de ne pas devenir plutôt un goulot à la mise en œuvre des activités.

Prochaines étapes et activités en cours

- Finalisation du document de projet, avec l'implication de l'ensemble des structures responsables pour sa mise en œuvre ;
- Finalisation et validation des activités à retenir dans le cadre du projet ;
- Organisation des rencontres spécifiques autour de chaque activité, dans le cadre de concertations entre les responsables d'activités et les parties prenantes ;
- Missions d'experts en cours sur l'élaboration du Manuel de procédure de gestion et de la stratégie de passation du marché de développement et un plan de passation des marchés ;
- L'implication de toutes les parties pendant et durant la révision des différents plans qui seront élaborés dans le cadre la sauvegarde environnementale ;
- Réflexion sur le cadre des résultats du projet régional avec une mission de la Banque Mondiale.

N'Djamena, le 10 mai 2023

Photo de la première salle de réunion



Photo de la deuxième salle de réunion



Photo de la deuxième salle de réunion





Réunion des Parties Prenantes pour la mise en œuvre du projet par la Commission de la CEMAC et ISSEA

Le 04 Mai 2023

COMPTE RENDU

La consultation entre les parties prenantes au Programme statistique régional de la CEMAC (STAT CEMA) s'est tenue le 04 Mai 2023 en ligne. Prenaient part aux travaux, les représentants des Instituts Nationaux de la Statistique, les représentants des Institutions sous régionales, régionales et internationales à savoir la Commission de la CEMAC, la Banque des États de l'Afrique Centrale (**BEAC**), le Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (**PREF-CEMAC**), le Comité Inter-États des Pesticides de l'Afrique Centrale (**CPAC**), le Pôle Régional de Recherche Appliquée au développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale (**PRASAC**), la Commission Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques en CEMAC (**CEBEVIRHA**), l'Institut Sous Régional de Statistique et d'Économie Appliquée (**ISSEA**) et la Banque Mondiale.

La liste des participants est jointe en annexe.

Cette rencontre avait pour but (i) de faire la présentation du **Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)** sur financement de la Banque Mondiale, qui couvre trois (03) pays, à savoir : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon et le Tchad, mais aussi la Commission de la CEMAC et l'ISSEA pour un montant total quatre-cent cinquante millions de dollars (**\$450 000 000**) USD ; (ii) de mettre en exergue l'ancrage de ce projet avec le Programme Statistique de la CEMAC sur la période 2021 – 2030 et (iii) la nécessité de mettre en place des instruments de gestion du projet, notamment le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Cadre de Mobilisation des Parties Prenantes (CGCMPP), Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) à élaborer en vue de l'approbation du projet par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale, et les plans d'action spécifiques pour chaque pays durant la phase de mise en œuvre du projet.

S'agissant de la présentation du programme de la Banque Mondiale, elle a permis de mettre l'accent sur la nécessité et l'urgence de la mise en place du Programme Statistique sous régional et du soutien à lui apporter. En effet, l'Indicateur de Performance Statistique (IPS) développé par la Banque Mondiale et qui a pour objectif d'évaluer les programmes statistiques affiche un résultat faible pour la Zone Afrique Centrale (CEMAC). Cet indice est de 34 points très loin de la moyenne de l'Afrique Subsaharien (51,3 points) et de celle des pays à revenus intermédiaires inférieurs (56,7 points). La mise en œuvre de ce projet devrait à terme porter la moyenne de la Zone CEMAC à 60,8 points. Au regard des délais restant pour l'approbation du projet par la Banque Mondiale, les parties prenantes ont été sensibilisées sur la nécessité de mettre tout en œuvre afin que les documents requis puissent être produits.

Au plan régional, le projet de la Banque Mondiale est parfaitement en cohérence avec le programme statistique de la CEMAC. Les axes d'intervention de ce projet et ceux du Programme Statistique de la CEMAC sont alignés. Ce projet est ancré sur les différentes stratégies de développement et de production des statistiques aussi bien sur les plans nationaux que sous régional et devrait permettre à

terme aux pays d'adhérer aux normes du système de diffusion des données du FMI. La mise en œuvre du projet prévoit la mise en place d'une unité de gestion au sein de la Direction de la Statistique de la Commission de la CEMAC qui devra assurer le bon fonctionnement du projet. Enfin, le calendrier de préparation du projet prévoit sa présentation au Conseil d'Administration de la Banque Mondiale le 31 Août 2023.

Concernant la mise en exergue de l'ancrage de ce projet avec le Programme Statistique de la CEMAC (STAT-CEMAC), elle a été démontrée au cours de la présentation de ce Programme par le Directeur de la Statistique de la Commission de la CEMAC qui a mis un accent particulier sur la gestion effective de ce projet de la Banque Mondiale dont les objectifs sont en droite ligne avec les missions de STAT-CEMAC et celles des stratégies nationales de développement de la statistique. L'appui de la Banque Mondiale permettra à la Commission de jouer pleinement son rôle de coordination et d'harmonisation des concepts, des méthodologies et des outils de collecte des statistiques ; de mettre en cohérence les objectifs nationaux et communautaires ; et de renforcer les capacités du système statistique de la CEMAC. Le projet de la Banque Mondiale devra également permettre de renforcer les capacités en termes d'infrastructures physiques, numériques de l'Institut Sous régional de Statistique et d'Économie Appliquée (ISSEA).

Pour ce qui est des instruments et outils de gestion du projet, les parties prenantes ont été pleinement sensibilisées sur la nécessité de prendre en compte les aspects relatifs à la gestion des risques environnementaux et sociaux, la gestion des conflits et des plaintes, la prise en compte des aspects du genre dans les activités du projet aussi bien pour la Banque Mondiale que pour les projets des institutions communautaires. Ces questions constituent de nos jours des éléments clés dans l'évaluation des performances et l'efficacité des Institutions et concourent au renforcement de l'image de la crédibilité desdites Institutions.

Les échanges avec toutes les parties prenantes ont permis de valider les actions et les positions suivantes :

1. Toutes les parties prenantes ont été informées sur le projet, son importance et les enjeux pour le développement du système statistique des pays de la CEMAC ;
2. Le Programme Statistique sous régional permettra effectivement l'amélioration de la production des statistiques dans la CEMAC sur les plans qualitatifs et quantitatifs ;
3. Le financement de la Banque Mondiale est nécessaire au bon déroulement du programme. Toutefois, les parties prenantes devront trouver une méthode qui garantisse un financement pérenne de la Statistique aussi bien au niveau national que sous régional ;
4. Le programme devra mettre en place une unité de gestion qui sera composée d'experts ayant une expérience avérée aux standards de la Banque Mondiale. Cette équipe devra procéder au renforcement de capacités des cadres de la Commission de la CEMAC afin d'autonomiser ladite Commission à pouvoir capter et implémenter par elle-même dans le futur les financements du type Banque Mondiale ;
5. Le programme devra prendre en compte les aspects liés aux risques environnementaux et sociaux, à l'environnement, aux changements climatiques et au genre, en renforçant en particulier les capacités des personnes appelées à devenir les points focaux environnementaux ;

Le non-respect des engagements pris vis-à-vis de la Banque Mondiale pourra entraîner non seulement la suspension immédiate des financements, mais aussi une demande expresse de remboursement des financements déjà décaissés.

Fait le 04 Mai 2023

LISTE DES PARTICIPANTS

	<i>Noms et Prénoms</i>	Pays	Structure	Fonction
1	FATIMA HARAM ACYL	Tchad	Commission de la CEMAC	Vice-Présidente
2	MFOUBA Pierre-Claver	Gabon	Direction Général de la Statistique	Directeur Général
3	SHEY ETOUNDI	Cameroun	INS	Directeur Général Adjoint
4	MAMBOU Brice	Congo	INS	
5	LONCTHI Marc Roland	Cameroun	Commission de la CEMAC	Directeur de la Statistique
6	NGUEMENI Jean Claude	Cameroun	Commission de la CEMAC	Directeur de la Surveillance Multilatérale
7	DJIMTOINGAR NADJIOUNOUM	Tchad	Commission de la CEMAC	Directeur des Études Économiques
8	CHEIKH SAGNA		Banque Mondiale	
9	Adama ZARE		Banque Mondiale	
10	MOHAMADOU LAMINE		Commission de la CEMAC	
11	ADA NLANG Nanicia	Guinée Équatoriale	Commission de la CEMAC	Directeur de l'Agriculture du Développement Rural et de l'environnement
12	MAMADOU ISSA Baba	Tchad	Commission de la CEMAC	Directeur des Finances Publiques
13	KAMGA TCHWAKET Ignace	Cameroun	ISSEA	Directeur de la Recherche Appliquée et de la Coopération
13	KAMGA Ignace	Cameroun	ISSEA	
14	Marcel OPOUMBA		ISSEA	
15	MOUNKALA Evrard		BEAC	
16	AKONO Etienne Bienvenu	Cameroun	PREF-CEMAC	Conseiller Économique Principal
17	ONDO-AZI Alain Serges			
18	RAYNER			
19	YADENZI Stanislas	RCA	PREF-CEMAC	Conseiller Économique
20	YINGRA David		Commission de la CEMAC	
21	TSIMPO Clarence	Cameroun	Banque Mondiale	
22	NGARTOUMBA		CPAC	
23	DONGMO TEJIOGNI Éric	Cameroun	Personne ressource	Expert Statisticien
24	ABANDA Michel Eric	Cameroun	PREF-CEMAC	Chef de Cabinet

Annexe 1.8 Représentants régionaux des Peuples Autochtones

PROJET D'HARMONISATION ET AMÉLIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

===

RÉUNION VIRTUELLE DE CONSULTATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS RÉGIONALES (REPALEAC, GBABANDI & MBOSCUDA)

PROCÈS-VERBAL

Dans le cadre des activités de préparation du projet régional du **Projet d'Harmonisation et Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre** (HISWACA-SOP2) organisées par les pays-membres (Cameroun, Gabon, Congo, RCA et Tchad) et la CEMAC, une session de consultation et de participation virtuelle avec quelques représentants d'organisations non-gouvernementales (ONG) sous-régionales des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale s'est tenue ce jour Vendredi 12 Mai 2023 de 17h30 à 20h de l'Afrique Centrale (i.e. 12h30 à 15h de Washington, DC). HISWACA-SOP2 est financé par la Banque mondiale.

Cette rencontre a mobilisé les ONG suivantes :

REPALEAC (réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale) représentée par :

- Mr. Frère Joseph ITONGWA : Coordinateur Régional - RDC
- Mr. Venant MESSE – Cameroun : et aussi (i) Coordinateur de l'Association **OKANI**/Cameroun et (ii) Coordinateur de la plateforme des peuples autochtones des forêts du Cameroun (**GBABANDI**)⁸
- Mr. Désiré Simplicite SOKO – République Centrafricaine -REPALCA / Conseiller Technique.
- Mme Jeanne-Marthe MINKOUE MI-ELAA, Coordinatrice Nationale pour le Gabon (*absente à cause du Network mais a manifesté via email son adhésion au projet*)
- Mr. Parfait Dihou KAMBA – Congo (*aussi absent à cause du network*)

MBOSCUDA (Mbororo Social and Cultural Development Association) Représenté par Mr. Adamou AMADOU – Président National.

Cette rencontre avait pour but de : i) informer les représentants des peuples autochtones et communautés locales traditionnelles (Forêts & Pastoralistes) des pays de la région de l'Afrique Centrale sur l'existence et l'état de préparation du projet HISWACA-SOP2, ses différentes parties prenantes dans chaque pays, ses risques et impacts environnementaux et sociaux, mais aussi corporatifs (VBG, EAS/HS); ii) recueillir les avis et attentes des participants sur ledit projet afin d'évaluer les risques et impacts positifs et/ou négatifs potentiels des activités sur les population récipiendaires du projet.

La Consultation a été co-présidée par les deux Consultants Internationaux agissant au nom de la CEMAC et des 3 pays-clients (Cameroun, Tchad, et RCA) : Messieurs Cheikh Sagna & Adama Zaré, Experts en Sauvegardes Environnementales et Sociales ; avec l'assistance et la participation des Chargés de Projets et Économistes (Mme Mervy Ever Vibidoulou Vilpoux et Mr. Clarence Tsimpo Nkengne), les Spécialistes de Sauvegardes Sociales et Environnementales de la Banque mondiale (Mme Gina Cosentino, Yves Bertrand Koudjou Tatang, et Yves André Prevost) en qualité d'observateurs. (Cf. liste des participants en annexe).

La rencontre était structurée autour des 5 points suivants :

- Introduction : Mot de bienvenue & Prise de Contacts Cheikh & Adama
- Présentation du Projet HISWACA-SOP 2 Mervy & Clarence

⁸ La Plateforme GBABANDI regroupe:

Sud-Cameroun: ABAGUENI, ABAWONI, ADEBAKA, ADEPA, ARBO,
Est-Cameroun : ASBABUK, ASBAK, CADDAP et OKANI.

- | | |
|--|----------------|
| • Objectifs et Résultats escomptés de la rencontre | Cheikh & Adama |
| • Discussions et Divers | Participants |
| • Prochaines Étapes | Cheikh & Adama |

1. Introduction

Les Consultants ont d'abord remercié les participants d'avoir répondu positivement à l'invitation malgré les contraintes⁹. Ils ont ensuite rappelé le contexte spécifique de cette rencontre et invité chacun de se présenter pour mieux camper le décor.

- La session est prévue pour 1h30, et les efforts allaient être faits pour s'y circonscrire.
- La session vise à initier des discussions/échanges avec les représentations des communautés autochtones dès l'entame du projet et s'assurer que ces discussions se poursuivront durant tout le cycle de vie du projet ;
- La rencontre se veut participative et inclusive, en ce sens que cette plateforme est la leur et que nous sommes ici plutôt pour mieux les écouter et capter leur ressenti, soucis et suggestions d'amélioration afin d'améliorer la formulation du projet.
- Qu'au terme de cet échange, un PV captant l'essentiel des discussions sera produit, partagé entre tous pour avis et inclut dans les documents de sauvegardes en cours d'élaboration pour le projet.

2. Présentation du projet HISWACA-SOP2

Les 2 chargés de projets, Mme Mervy qui couvre le Gabon et le Congo, et Mr. Clarence pour le Cameroun, ont à tour de rôle et de manière succincte présenté le projet :

- Contexte du projet et son objectif de développement visé ;
- Les composantes du projet
 1. *Harmonisation et production de statistiques de base à l'aide de méthodologies harmonisées ;*
 2. *Appui à la modernisation statistique des services nationaux de statistique des pays participants ;*
 3. *Appuyer la modernisation de l'infrastructure matérielle ; et*
 4. *Gestion, suivi et évaluation de projets.*
- Plus de détails ont été données sur les activités envisagées, notamment les constructions, le renforcement de capacité et les différents outils de recensements/enquêtes, etc. que le projet compte explorer au grand bénéfice des populations et structures récipiendaires : activités routinières, statistiques administratives, aide à la prise de décision des politiques, etc.).
- Structuration institutionnelle de mise en vigueur du projet
- Durée de vie du projet

Ils ont ensuite rappelé l'attention toute particulière que le projet porte sur les communautés et citoyens autochtones de la sous-région ; et enfin, invité les participants de se saisir de cette plateforme qui est la leur pour échanger à outrance et de manière constructive.

3. Objectif et Résultats Escomptés de cette rencontre

Les Consultants Internationaux ont expliqué l'objectif de cette session, et élaboré sur les 3 instruments Cadres de sauvegardes dont ils ont la charge d'élaborer pour la CEMAC et les 3 pays-membres :

- Le Cadre Général Commun de Gestion Environnemental et Social (CGCGES)
- Le Cadre de Mobilisation des Parties Prenantes (CGCMPP)
- Le Cadre de Procédure de Gestion de la Main-d'œuvre (CGCPGMO)

⁹ - Rappelons que les participants étant en pleine session à Brazzaville: 1er Forum International des Femmes Autochtones d'Afrique Centrale (Brazzaville, du 8-12 mai 2023) et qui clôturait ce même jour.

En sus de donner plus de détails sur chacun des 3 instruments cadres, les Consultants ont rappelé le niveau de risque du projet, les risques et impacts potentiels causés par les activités du projet ; et rassurer que pour chacun de ces risques et impacts adverses, des mesures de mitigation seront proposées et adéquatement suivi durant tout le cycle de vie du projet par les Experts Environnementaux et Sociaux du projet (Pays et Banque mondiale).

Les consultants ont aussi énuméré les différentes parties prenantes du projet, à savoir : Affectés, Impactés et Intéressés. Des détails ont pu être donnés pour chacune.

Les consultants ont rappelé qu'une attention particulière est donnée (présentement tout comme durant toute la phase de mise en œuvre du projet) aux groupes vulnérables dont les communautés autochtones.

Les Consultants ont ensuite rappelé qu'une fois le projet approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale (BM), envisagée en août 2023, chaque pays participant développement des plans d'action à travers de plus amples sessions de consultations et participations publiques ; auxquelles sessions ils sont fortement encouragés de participer et d'exprimer et d'exercer leur devoir citoyen.

Les Consultants ont enfin rappelé ce qui est attendu ces participants durant cette session, à savoir, se saisir de cette plateforme pour exprimer, librement, de manière informée et consentante, sans aucun risque de représailles, leurs soucis, perceptions, préoccupations mais aussi leurs visions de comment le projet devrait œuvrer à positivement intégrer et interagir avec les communautés autochtones des forêts et pastoralistes.

4. Discussions¹⁰ et Divers

Après avoir amplement exposé sur les risques et impacts du projet, identifiés à ce stade de conception et de préparation du projet (*i.e. : impacts négatifs ou risques adverses, procédure et outils de mobilisation effective et efficiente des parties prenantes, surtout chez les populations autochtones, problématiques de VBG et du travail des enfants, procédure de prise en charge et de gestion des accidents ou des maladies professionnels durant la phase de construction/réhabilitation des centres/bureaux/ institutions de statistiques dans les pays; problématique de la gestion des déchets notamment de construction/génie civil tels que les risques de contamination à l'amiante, mais aussi les déchets électroniques, besoins spécifiques de chaque partie prenante, moyens ou canevas préférés de notification des informations.*) ; les Consultants ont structuré les débats autour des quelques points suivants :

- critères de classification des PA ou autres groupes dits vulnérables,
- comment identifier et recenser les PA ou autre groupes vulnérables (de forêts et pastoralistes)
- règle d'implication des peuples autochtones dans le recensement et le traitement des données,
- préoccupations majeures des PA surtout dans le déroulement d'un tel programme régional,
- existence ou non d'un MGP spécifique aux PA y compris sur les aspects de VBG, et
- autres préoccupations secondaires.

Les représentants des différentes communautés autochtones présentes ont magnifié le bon esprit de cette rencontre et se félicitent d'y être conviés. Ils saluent l'initiative, sa justesse, et encouragent la CEMAC et les Pays récipiendaires de poursuivre dans ce sillage durant la mise en œuvre dudit projet.

Selon les intervenants, ce projet rentre bien dans la stratégie de la CEMAC et des pays membres de promotion et d'harmonisation des statistiques dans la sous-région d'Afrique centrale. Mieux, pour le délégué du Cameroun, ce projet cadre très bien avec leur Plan National de Développement des Peuples Autochtones et des Communautés Locales (PNDPA, 2021-2025) que la Banque Mondiale a appuyé à travers le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF).

¹⁰ - Rappelons le caractère délicat et difficile de la tenue de cette session. En effet, la mauvaise qualité de la connexion a fait que par moment, certaines interventions étaient simplement inaudibles. Les résultats des discussions est donc le reflet de ce que nous avons pu capter, ça-est-là. Les uns et les autres ajusteront selon leurs perception/compréhension.

Quant à elles, à travers leurs organisations respectives, elles s'engagent de facto à s'y adonner et promettent ne ménager aucun effort pour encourager et accompagner cette initiative noble et citoyenne.

Les débats ont mis en exergue les avis ci-après, que nous avons essayé, autant que faire se peut, de résumer ci-après :

- Les soucis financiers semblent inhiber les informations collectées : S'assurer que les enquêteurs chargés de la collecte des informations sont animés de bonne volonté et acceptent de se rendre sur place plutôt que de collecter leurs informations à partir de leurs chambres d'hôtels sans jamais de contact avec les PA ou Communautés Autochtones (CA) ;
- Problématique de l'enclavement des villages des communautés autochtones : S'assurer que les enquêteurs acceptent d'effectuer le déplacement dans les localités des PA ciblées. Sans visite de terrain, les données recensées ne sauraient refléter de manière objective la réalité des conditions de vie des PA,
- S'assurer que les enquêteurs sont en phase avec les populations enquêtées : comprennent les cultures locales ; parlent au moins une des langues locales des CA. Cette interaction directe avec les PA apporte plus de fiabilité dans les données/informations collectées et partagées ;
- Problématique de la Citoyenneté/Risque d'obtention/de disponibilité des données sur les PA : Refus souvent du Gouvernement de disponibiliser/partager/publier les données sur les PA. En RCA, nul ne connaît le nombre de PA → questions des enregistrements de leurs états civils
- Nécessité d'associer les PA et leurs représentants dans les enquêtes/recensements : Les PA veulent s'assurer que les informations collectées sur/dans leurs communautés sont exactes. En associant ou impliquant ceux qui comprennent et maîtrisent la cartographie des PA, la fiabilité des informations est de facto assurée. Cela est davantage vrai pour les Peuples nomades/pastoralistes comme chez les Mbororo. Cela évitera d'avoir des carences (i.e. ne point trouver les populations aux endroits indiqués) et/ou des doublons (i.e. risque de recenser 2x le même groupe) et donc de biaiser, in fine, les résultats.
- Rythme, Fréquence et Saisonnalité des enquêtes socioéconomiques : Maîtriser les facteurs sociologiques des PA (i.e. à quel moment vivent-ils aux abords des routes versus dans la forêt) permettrait de mieux organiser les périodes d'enquêtes. La planification des enquêtes devra grandement reposer sur une bonne connaissance de la "période traditionnelle" (périodes de cueillette, de chasse, de pêche, Ex. : en RCA la campagne de cueillette des chenilles chez les Baaka s'étend de juillet à septembre de chaque année ; et chez les PA du Cameroun, la cueillette des produits non-ligneux s'étend d'avril à septembre ; etc.). Cela permettrait de savoir précisément lorsque les femmes ou les hommes et/ou les 2 (H & F) sont absents ou présents dans les campements. → Faire une évaluation du circuit économique des PA (campagnes de cueillettes, chasses, pêche, etc.)
- Attention à la "Fatigue Communautaire" : La proximité des passages des équipes d'enquêteurs socioéconomiques ou de chercheurs finit par exténuier les PA qui in fine se renferment ou simplement refusent de se prêter aux enquêtes. Idem, la non-présence de personnes connues des PA conduit à cette même méfiance. → d'où l'importance de toujours faire accompagner les équipes de chercheurs/enquêteurs par quelqu'un de la contrée que les PA connaissent pour asseoir cette confiance, et s'assurer du degré de fiabilité des informations recueillies.
- Les Pays et la CEMAC devraient encourager le recrutement des PA soit comme enquêteurs à part entière ou pour accompagner les enquêteurs afin de rassurer les CA enquêtées et d'assurer aux commanditaires des enquêtes la fiabilité des informations obtenues.
- Absence de retour sur investissements pour les PA : beaucoup de taxes sont pourtant prélevées sur les Communautés pastoralistes, mais en retour aucun investissement factuel pour le développement socioéconomique de l'activité pastoraliste ne semble être engagé/initié par les autorités communales ;
- Usage et renforcement des capacités des Relais Communautaires (RC) et des Agents de Conservation des Parcs Nationaux: Ils sont le plus souvent utilisés comme crieurs publics très tôt le matin (avant que les PA ne partent dans les forêts) ou très tard le soir (à leur retour des forêts) dans les villages/campements, pour faire un travail d'éclaireurs pour localiser les PA en constant mouvements, les informer des calendriers des enquêtes et/ou d'extraire sinon

regrouper les PA durant certaines enquêtes et explorer la collecte d'informations fiables. Par endroit, les agents des Parcs Nationaux sont aussi mis à contribution pour mieux interagir avec les communautés des PA.

- Absence d'un système de communication fiable : La fréquence de la radio nationale étant souvent très faible, les émissions nationales ne parviennent souvent pas aux CA ; ainsi, le recours aux radios communautaires est de mise, comme alternative au gap communicationnel. Lesdits animateurs sont souvent appelés à contribution pour transmettre les informations pré/post enquêtes/recensements. Seulement, comme les communautés de PA n'ont souvent pas de radios, il est alors recommandé de sensibiliser les équipes d'enquêteurs de se rendre directement dans les différents campements des PA.
- Accès à l'électricité : Du fait de l'éloignement de ces milieux d'enquêtes, et afin de maximiser de tels séjours auprès des PA, il est recommandé d'équiper les enquêteurs de sources d'énergie (panneaux solaires, matériel de recharge/batteries, etc.) suffisantes pour leur permettre de fonctionner en toute autonomie,
- Risques liés aux VBG : Certes les Associations et ONG, mais aussi le Gouvernement, mènent des campagnes de sensibilisation sur ces aspects ; sommes toutes, les risques existent encore. → Vulgariser davantage les risques et outils de prévention/protection ; former les communautés autochtones (CA), et sensibiliser les enquêteurs.
- Nombre d'ONG ont développé des politiques de VBG (draft) et la plupart de ces CA sont familières avec l'existence de MGP spécifique au PA ; sommes toutes, ce projet pourrait renforcer la formation et la sensibilisation des CA, dans le respect scrupuleux du principe du "Consentement Libre Informé au Préalable/Free, Prior and Informed Consent" (CLIP/FPIC) ; insister sur le besoin de séparer les H des F, et écouter chaque partie pour éviter toute dissimulation ou distorsion de l'information sur les questions de VBG (EAS/HS).
- Promouvoir et renforcer l'échelle des sanctions contre les VBG/EAS-HS.
- Sensibiliser les enquêtés, mais aussi les enquêteurs/trices sur les risques de drogue (sous forme de comprimés que beaucoup de jeunes PA utilisent de nos jours) qui pourraient aggraver leurs conditions sur le terrain (risques d'empoisonnement, ...).
- Explorer les nouvelles TIC (technologie de l'information et de communication) et le volet culturel (musique) pour informer, sensibiliser et former les CA. En effet, la PA disposerait de petites radios ou des mégaphones portables avec des supports de clés USB. Ainsi, ces clés chargées de messages idoines pourraient être facilement diffusables (audio/vidéo/Cinéma) dans les villages/campements. Idem, exploiter les groupes musicaux locaux pour galvaniser les CA et diffuser ainsi les informations afférentes aux campagnes d'enquêtes/recensements.

En résumé, il ressort que :

- L'implication des CA/PA tardent encore à être systématisée. La BM et les pays récipiendaires devraient poursuivre cette dynamique et s'assurer que tous les projets de développement s'y alignent.
- Le projet HISWACA-SOP2 qui semble être innovateur dans ce sens devra prendre suffisamment du temps pour informer les communautés avant de démarrer.
- Travailler avec les experts du réseau des Associations/ONG des CA dans la consultation des communautés autochtones lors des travaux du projet.
- Impliquer toutes les communautés locales (pastoralistes et peuples des forêts) dans les démarches de travail avec les autochtones en vue d'éviter de les discriminer, stéréotyper, bref, de saboter les statistiques les concernant.
- Renforcer les capacités des membres des PA qui seront dans les structures du projet. En effet, beaucoup de jeunes PA disposent de diplômes universitaires et de formation académiques/scolaires leur permettant d'assumer certaines de ces responsabilités.
- Éviter les rassemblements publics (en tenant compte des restrictions ou conseils nationaux), y compris les audiences publiques, les ateliers et les réunions communautaires.
- Si des réunions plus restreintes sont autorisées ou conseillées, organiser des consultations en petits groupes, comme des groupes de discussion. Si cela n'est pas autorisé ou conseillé, faites

tous les efforts raisonnables pour organiser des réunions par le biais de canaux en ligne, le cas échéant.

jeanne-marthe MINKOUE-MI-ELLA
12:33 AM (4 hours ago) to me

Bonjour Mr,

Je suis Mme Jeanne Marthe Minkoue mi Ella, Coordinatrice du Repaleac gabon. Je suis participante au 1er Forum International des Femmes Autochtones d'Afrique centrale Brazzaville depuis le 8 mai et qui a pris fin hier.

Notre hôtel n'avait pas de wifi ni la salle où se tenait le forum et nous n'avons pas de puce téléphonique du Congo.

Toutefois je manifeste mon intérêt et ma disponibilité pour participer aux activités ou programmes que vous avez prévus.

Nous pouvons partager par email. Dès lundi je serai de retour au Gabon.

Kozo Simplicie Désiré
Frid. May 12,
10 :21 PM (8hours ago)

Bonjour Cher Partenaire

Je suis Mr Désiré Simplicie KOZO, Je suis de la République Centrafricaine.

Je travaille pour le Réseau des Populations Autochtones et Locales de Centrafrique (REPALCA).

J'occupe le poste de conseiller Technique au sein du réseau.

Très content d'échanger avec vous hier en vue de préparer les enquêtes.

Nous allons vraiment mobiliser nos membres pour soutenir cette action, car elle cadre très bien avec notre Plan National de Développement des Peuples Autochtones et des Communautés Locales que la Banque Mondiale à travers le projet FCPF nous a appuyé à l'élaboration.

Cordialement

Note : Quelques mots/emails de représentants exprimant leur totale adhésion au Projet.

Les Représentants des PA ont, une fois de plus, exprimé leur joie d'être associés à ces discussions, appréciés la richesse des échanges dans le respect du principe du CLIP/FPIC ; et ont, à l'unanimité exprimé leur adhésion à la vision de développement du projet HISWACA-SOP2. Ils se sont tous engagés à galvaniser et rallier toutes les autres organisations de PA à jouer pleinement leur partition à la réussite du projet.

5. Prochaines étapes

Après avoir épuisé l'agenda des discussions, les Consultants ont invité la Banque en sa qualité d'observateur de s'exprimer. Tous ont apprécié l'esprit constructif et dynamique qui a prévalu tout au long des échanges, apprécié le niveau d'engagement et de mobilisation des CA autour de la vision du projet. La Banque a beaucoup apprécié l'engagement formel des participants membres des PA à ne ménager aucun effort pour s'impliquer et accompagner ce projet dans sa mise en œuvre.

Les Consultants ont renchéri sur le même Momentum, et rappelé que ceci n'est qu'une étape du processus, et ont invités les représentants des PA à se mobiliser davantage et participer activement durant l'élaboration des plans d'actions par pays ainsi que dans la mise en œuvre des activités du projet.

Au terme de cette session, l'essentiel de ces échanges sera dignement capté dans les documents de sauvegardes qui seront disponibles et accessibles au grand public une fois le projet approuvé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 05 (heure de Brazzaville).

Ont signé

(Tous les Participants)

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénoms et Noms	Structures
Frere Joseph Itongwa	REPALEAC – Coordo. Rég./RDC
Vincent Messe	REPALEAC – Cameroun
Désiré Simplicie Soko	REPALEAC – RCA
Jeanne-Marthe Minkoue Mi-Elaa	REPALEAC – Gabon
Parfait Dihou Kamba	REPALEAC - Congo
Adamou Amadou	MBOSCUDA - Cameroun
Cheikh Sagna	Consultant International – Pays
Adama Zaré	Consultant International - Pays
Mervy Ever Vibidoulou Vilpoux	Banque mondiale
Clarence Tsimpo Nkengne	Banque mondiale
Gina Cosentino	Banque mondiale
Yves Bertrand Koudjou Tatang	Banque mondiale
Yves Andre Prévost	Banque mondiale

Annexe 2. Liste de organisations représentant les peuples autochtones au Cameroun et en RCA

Sous-régionales (niveau du bassin du Congo)

Le REPALEAC (Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale) est officiellement reconnu par huit pays (RCA, Gabon, Cameroun, Congo, RDC, Burundi, Rwanda, Tchad) pour représenter les organisations de peuples autochtones (OPA) à travers le bassin du Congo, conformément au traité international établissant la COMIFAC (Commission des forêts d'Afrique centrale). Il fonctionne comme une plateforme de coordination régionale alimentée par des réseaux nationaux.

Cameroun

- Assemblée générale du réseau des chasseurs cueilleurs “Gbabandi” (la plateforme nationale du Cameroun pour les peuples autochtones des forêts)
- Réseau Recherches Actions Concertées Pygmées (RACOPY) qui rassemble les groupes autochtones des forêts dont les Baka, Bagyéli, Bakola et Bedzang pour discuter les questions spécifiques aux communautés autochtones forestières
- African Indigenous Women Organization Central Africa (AIWO-CAN) (basé à Yaoundé)
- Association pour le développement des Jeunes Mbororo de l'Adamaoua (ADJEMA) (basé à Ngaoundéré)
- Pastoralist Minority Development Association (PMDA) (basé in NDU)
- Association des Ressortissant Mbororo (SURA-MAMA) (basé à Douala)
- Organisation des jeunes pour l'environnement et Développement Durable (OJEDD) (basé à Abong-Bang)
- Association de Baka de Lomie (ASBAK) (basé à Lomie)
- OKANI (a community-based organization in the Eastern region of Cameroon established and governed by Baka peoples) (basé à Bertoua)
- Association de Baka dans la Arrondissement de Mintom (ABAWONI) (basé à Mintom)
- Association pour la défense des peuples Autochtones (ADEBA) (basé à Bipindi)
- Association Sanguia Baka Buma Kpode (ASBABUK) (basé à Mambele)
- African Indigenous peoples for Peace, Environment and sustainable Development (AIPPESD) (basé à Yaoundé)
- Mbororo social and cultural Development Association (MBOSCUDA) (basé à Yaoundé)
- Association de Baka de Njoun (ABAGUENI) (basé à in Djoun)
- Association des élèves et étudiants Mbororo du Cameroun (ASSEEMCAM) (basé à Adamoua)
- Centre D'action pour le Développement Durable de Autochtones Pygmées (CADDAP) (basé à Abongbang)
- Association des Représentants Bagyeli de l'Océan (ARBO) (basé à Loukounje)
- Bagylis Cultural and Development Association (BACUDA) (basé à Kribi)
- Madakson cattle Breeders Group (basé à Bamenda)
- Rural Development Foundation (RDF) (basé à Baffoussam)
- Mbororo Youth Association of Cameroon (MBOYASCAM) (basé à Yaoundé)
- Femmes Active pour le Développement Durable (FADD) (basé à Abongmbang)
- Indigenous People and Sustainable Development (IPSD) (basé à Yaoundé)
- Action pour le développement Durable (ACDD) (basé à Yaoundé)

RCA

Association	Acronyme	Points focaux	Objectifs clefs	Domaines d'intervention
RÉseau des Populations Autochtones et Locales de Centrafrique	REPALCA	Désiré Simplicie KOZO ABADJAKA Pierre Magloire	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination of the actions of civil society organizations in favor of indigenous populations and those in action in the protection of forest ecosystems 	National
Association Droits et Développement des Peuples Autochtones	ADPAC	KOUARANGA Fabien Simplice	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion and protection of the rights of Indigenous Peoples • Development of income generating activities (IGAs) in Baka Indigenous communities • Safeguarding the wealth and culture of the Baka indigenous peoples. 	Commune of BIMBO Villages MAKA II SAMBA SABONGO AXE PK9/BIMBO
Association pour la Défense des Intérêts des Bayaka de Centrafrique	ADIBAC	EPOUMBA André ; KOTI Pauline.	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion and defense of the rights of Indigenous Peoples • Promotion of the education of indigenous children • Safeguarding the wealth and culture of the natives • Development of IGAs in Aboriginal communities 	Commune of BAMBIO Villages LONDO MOALE MAMBELE NDELE BAKOTA MOLOUKOU
Association pour la Défense des Intérêts des communautés Bayaka de la Sangha	ADICOBAS	Patrice KPAYO	<ul style="list-style-type: none"> • Promote and defend the representativeness of the Bayaka of the Central African Republic • Promote the sustainable management of natural resources and the Bayaka culture of the Central African Republic • Contribute to improving the living conditions of Bayaka through income-generating activities, etc. 	Commune of NOLA
Association des Bayaka de Bale-Loko	ABBL	BAMBOUA Jean	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et défendre les droits et la représentation des peuples(Bayaka) de Centrafrique • Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et la culture Bayaka de Centrafrique 	Commune of BALE LOKO

			<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le développement socio-économique à travers les activités génératrices de revenus 	
Association des Bayaka de Mongoumba	ABM	ISSOUNGA Gérard	<ul style="list-style-type: none"> • Promote and defend the rights and representation of the peoples (Bayaka) of the Central African Republic • Promote the sustainable management of natural resources and the Bayaka culture of the Central African Republic • Promote socio-economic development through income-generating activities 	Commune of Mongoumba
Union des Communautés Bayaka	UCB	MANGBENGBE Boniface DOBO Haendel Jean-Gaston	<ul style="list-style-type: none"> • Defend the rights and interests of indigenous peoples and enhance their traditional culture • Ensure the participation and representation of indigenous peoples in decision-making bodies • Contribute to improving the living conditions of indigenous peoples through income-generating activities, etc. 	Commune of YOBE SANGHA
Ndim-Kali	N-K	BETOULE José Martial		The commune of YOBE SANGHA and the commune of NOLA
Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées	MEFP	Saint-Jérôme SITAMON	<ul style="list-style-type: none"> • Defense and promotion of the rights of Indigenous Peoples; • Improvement of the living conditions of Indigenous Peoples; • Improvement of the various social services in favor of the natives. • Contribution in the sustainable management of the environment; • Development of micro-projects in support of Indigenous Peoples 	Toutes les quatre préfectures forestières du SUD-OUEST de la RCA
Coordination Nationale pour les Peuples Non Atteints	CONAPPENA	YORO Gaston	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion and Protection of IP rights • Development of micro-projects in favor of Indigenous Peoples • Evangelization/ Christianization of Indigenous peoples 	National
Évangélisation, Alphabétisation et Intégration des Pygmées	EAIP	KAPARANG Marc	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion and Protection of IP rights • Development of micro-projects in favor of Indigenous Peoples 	National

			<ul style="list-style-type: none"> • Evangelization/ Christianization of Indigenous peoples 	
Jésus aux Peuples Autochtones d'Afrique Centrale	JAPAAC	ABADJAKA Pierre Magloire	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion and Protection of IP rights • Development of micro-projects in favor of Indigenous Peoples • Evangelization and training of leaders in indigenous communities • Indigenous Church creation (KOMBA) 	Mongoumba et North Congo
Initiative Béka & Soobajo	IBS	Pasteur David KOUDOUNGUERE	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion and Protection of IP rights • Development of micro-projects in favor of Indigenous Peoples 	Zone forestière(Bayaka) et savanière (Mbororo)
Association agropastorale pour le Développement socio-culturel des Peulhs Mbororo de Centrafrique	MBOSCUA	ALADJI YOUNOUSSA GODORO	<ul style="list-style-type: none"> • Protection of the rights of indigenous Mbororo peoples, • Promotion of education, health, agriculture and livestock, water and sanitation and finally some humanitarian activities in the midst of the Mbororo Fulani (Peulhs M'Bororo) and other vulnerable minorities. 	Préfecture de l'ombella M'poko, Préfecture de la Mambéré Kadei, Préfecture de la OUAKA
Mutualité des Volontaires Africains pour le Développement en Centrafrique	MVAD/CA	SAMA Achille	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion and Protection of IP rights • Development of micro-projects in favor of Indigenous Peoples 	South east and south west
Œuvre Parmi les Bayaka	OPB	KEANAME Gabriel	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion and Protection of IP rights • Development of micro-projects in favor of Indigenous Peoples 	South west CAR

Annexe 3. Registre de plaintes¹¹ à utiliser par les UGP et l'URC

SECTION 1 : Coordonnées du point focal du MGP

1. Nom de la personne qui enregistre la plainte
2. Une plainte de niveau est enregistrée.
 - a. UGP/ Niveau national MGP
 - b. MGP au niveau de la ville
 - c. Autres (précisez)
3. Désignation du personnel
 - a. Personnel technique
 - b. Personnel de l'ESS
 - c. Personnel de gestion du Projet
 - d. Autre (préciser)
4. Numéro de téléphone Contact/Personne focale du MGP _____
5. Date de réception de la plainte
6. Le plaignant consent-il à ce que les informations personnelles soient partagées avec le ou les emprunteurs et les tiers concernés (par exemple, les entrepreneurs ou l'agence de mise en œuvre du Projet) Oui Non.
7. Si vous avez choisi **Non**, passez à la section III, si OUI complétez la section II

SECTION II : Détails du plaignant

8. Nom _____ du _____ plaignant _____ (facultatif)
9. Adresse : _____
10. Sexe (Veuillez sélectionner votre sexe)
 - a. Homme
 - b. Femme
 - c. Autres (précisez)
11. Numéro _____ de _____ portable _____ (facultatif)
12. Adresse électronique, le cas échéant (facultatif) _____ :
13. Localisation (ici, nous spécifions le district, la ville, la province, la chefferie, etc.)

SECTION III : Détails de la plainte

14. Description sommaire de la plainte

¹¹ La plainte liée à l'EAS/HS nécessitera un registre séparé qui suit la recommandation sur le stockage et le partage des données confidentielles.

15. Joindre une copie de la lettre/plainte et des preuves

16. Lieu / zone où la plainte est déposée

17. La plainte vise qui ? Veuillez choisir parmi les choix ci-dessous.

- Agence de mise en œuvre _____
- Individu (veuillez préciser) _____
- Processus/Procédure (Veuillez préciser _____)
- Autres (prière indiquer) _____

18. La plainte émane-t-elle de la mise en œuvre des activités du Projet ?

- a. Oui
- b. Non

19. Si **oui**, précisez de quelle activité il s'agit

20. Si **non**, veuillez indiquer où/ou à quel organisme la plainte doit être transmise et procéder à la clôture

21. Avez-vous des preuves de vos affirmations ? (Veuillez en choisir une)

- Oui
- Non

22. Y a-t-il des impacts négatifs associés à cette plainte/grief ?

- Oui
- Non

23. Identifier la nature de la plainte ou du grief

- a. Déplacement économique
- b. Déplacement physique
- c. Destruction de biens
- d. Conflit foncier/ acquisition de terres
- e. Recensement/enquête
- f. Autre (précisez)

Combien de personnes ont été touchées ?

Section IV : Plaintes liées à la VBG

24. La plainte est-elle liée à la violence liée au sexe ? (Oui/Non)

25. Si oui, quelle est la nature de chaque plainte ?

- i. Conflit foncier
- ii. Litige en matière d'emploi/travail
- iii. Préjugés sexistes
- iv. Corruption
- v. Harcèlement sexuel

26. fournir une brève description de la composante liée à la VBG

27. Combien de personnes ont été touchées

SECTION V : Résolution des plaintes

28. Date de la correspondance adressée au plaignant pour l'informer que la plainte a été résolue.

29. Joignez les rapports suivants comme preuve de l'enquête sur la plainte :

- a. Rapport préliminaire sur les garanties (identifie les étapes à entreprendre en vue de la résolution de la plainte)
- b. Rapport de visite du site (facultatif)
- c. Rapport final sur les sauvegardes

30. Joignez des photographies du site de la plainte (provenant des visites sur le terrain)

31. Quelles actions ont été entreprises pour résoudre la plainte (joindre un plan d'action des activités) ?

32. Date à laquelle la plainte est résolue.

Signature (responsable) : _____ Signature (plaignant) : _____

Représentant communautaire du plaignant (le cas échéant)

(En signant, j'assume la responsabilité de l'exactitude de Nom : _____
des informations que j'ai fournies ci-dessus) Téléphone : _____

Signe : _____

Personne de contact du GRC ou membre enregistrant le grief

Nom : _____

Téléphone : _____

Annexe 4. Modèle de PMPP spécifique

Ce modèle est copié du site web de la Banque mondiale :

<https://www.worldbank.org/en/projects-operations/environmental-and-social-framework/brief/environmental-and-social-framework-resources#guidancenotes>

Il devra être suivi pour les PMPP spécifiques préparés par les UGP nationales et l'URC de la CEMAC.

Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) Modèle simplifié pour les projets à risque modéré et certains projets à risque substantiel

Avril 2023

Instructions relatives au modèle : L'objectif global du présent Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est de définir un programme d'engagement des parties prenantes, notamment en ce qui concerne la divulgation d'informations au public et la consultation tout au long du cycle du projet. La portée et le niveau de détail du plan doivent être adaptés et proportionnés à la nature et à l'ampleur du projet, à ses risques et à ses effets, ainsi qu'aux préoccupations des parties prenantes susceptibles d'être touchées par le projet ou intéressées par celui-ci.

En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et des impacts du projet, les éléments d'un PMPP peuvent être inclus dans le plan d'engagement environnemental et social (PEES), par exemple pour les projets à faible risque, et la préparation d'un PMPP autonome peut ne pas être nécessaire.

Pour les projets à risque modéré et certains projets à risque substantiel, pour lesquels les risques en matière environnementale et sociale peuvent être moins complexes que pour les projets à risque élevé, on peut se servir de ce modèle simplifié, son utilisation étant facultative et devant être associée à la note explicative qui l'accompagne (document séparé).

Le PMPP doit être clair et concis ; sa longueur indicative est de **20 pages maximum, annexes comprises**. Chaque section comporte un nombre de pages limité.

Tout au long du document, les instructions sont en rouge et doivent être supprimées une fois que les tableaux ont été complétés. Les informations spécifiques au projet doivent être insérées là où il y a des [] (exemple : « [nom du projet] »). Supprimer les [] au moment d'insérer les informations.

1. Introduction/Description du projet (longueur indicative : 1 page)

Décrivez les objectifs, les composantes et l'emplacement du projet. Ajoutez un lien vers le document d'information sur le projet (DIP) s'il est disponible.

Le projet [nom du projet] vise à [ajouter l'objectif de développement du projet].

Le projet [nom du projet] comprend les composantes suivantes : [énumérer les composantes et donner leur brève description] [indiquer les lieux].

Le [nom du projet] est préparé au titre du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale. Conformément à la norme environnementale et sociale (NES) n° 10 relative à la mobilisation et à l'information des parties prenantes, les agences de mise en œuvre doivent fournir aux parties prenantes des informations en temps voulu, pertinentes et de manière compréhensible et accessible, et les consulter d'une manière culturellement appropriée, sans manipulation, interférence, coercition, discrimination ou intimidation.

2. Objectif/Description du PMPP

L'objectif global du présent PMPP est de définir un programme d'engagement des parties prenantes, y compris la divulgation d'informations au public et la consultation tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit les moyens par lesquels l'équipe de projet communiquera avec les parties prenantes et comprend un mécanisme par lequel les personnes peuvent exprimer leurs préoccupations, fournir des informations en retour ou déposer des plaintes concernant les activités du projet ou toute autre activité liée au projet.

3. Identification et analyse des parties prenantes (longueur indicative : 1–2 pages)

3.1 Méthodologie

Afin de respecter les meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes :

- *Ouverture et approche basée sur le cycle de vie du projet* : Des consultations publiques sur le(s) projet(s) seront organisées tout au long du cycle de vie du projet, de manière ouverte, sans manipulation extérieure, interférence, coercition ou intimidation.
- *Participation éclairée et retour d'information* : Les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées auprès d'elles dans un format approprié ; des occasions sont prévues pour enregistrer les réactions des parties prenantes, ainsi que pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations.
- *Inclusivité et sensibilité* : L'identification des parties prenantes est entreprise pour favoriser une meilleure communication et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à participer au processus de consultation. L'égalité d'accès à l'information est assurée à toutes les parties prenantes. La sensibilité aux besoins des parties prenantes est le principe clé qui sous-tend la sélection des méthodes de mobilisation. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables qui risquent d'être exclus des bénéfices des projets, en particulier les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les travailleurs migrants et les communautés, ainsi qu'aux sensibilités culturelles des divers groupes ethniques.
- *Flexibilité* : (inclure si nécessaire) Si la distanciation sociale, le contexte culturel (par exemple, une dynamique de genre particulière) ou des facteurs de gouvernance (par exemple, un risque élevé de représailles) empêchent les formes traditionnelles d'engagement en face à face, la méthodologie doit s'adapter à d'autres formes d'engagement, y compris diverses formes de communication par internet ou par téléphone.

3.2. Parties concernées et autres parties intéressées¹

Les parties concernées comprennent les communautés locales, les membres des communautés et d'autres parties susceptibles d'être touchées directement par le projet. Plus précisément, les personnes et les groupes suivants entrent dans cette catégorie : [ajouter une liste d'éventuelles parties touchées, de manière positive ou négative].

Les parties prenantes des projets comprennent également des parties autres que les communautés directement touchées, notamment [ajouter une liste d'autres parties prenantes

possibles. Il peut s'agir par exemple d'ONG ou de groupes de la société civile aux niveaux local et national, de propriétaires d'entreprises et de prestataires de services dans la zone du projet, d'autres fonctionnaires].

3.3. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérablesⁱⁱ

Dans le cadre du projet, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure, sans s'y limiter, les groupes suivants : [ajouter un tableau ou une liste des groupes vulnérables possibles et des obstacles à l'accès à l'information ou à d'autres avantages du projet. Les exemples incluent les personnes âgées, les personnes handicapées et leurs soignants, les ménages dirigés par des femmes, les minorités sexuelles et de genre, les chômeurs et les groupes défavorisés qui répondent aux exigences de la NES n° 7. Identifier les organisations représentatives et les leaders de ces groupes susceptibles d'être des partenaires dans la mobilisation des parties prenantes].

Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet peuvent, le cas échéant, être ajoutés, confirmés et consultés par des moyens spécifiques. Les sections suivantes décrivent les méthodes d'engagement qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet.

4. Programme de mobilisation des parties prenantes (longueur indicative : 3 pages maximum)

4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Au cours de la préparation du projet, les réunions de consultation publique suivantes ont été organisées [insérer une brève description sommaire des réunions tenues, du lieu, du nombre de participants et des principales questions abordées]. Voir le tableau 1 de l'annexe pour plus de détails.

Les rapports et plans environnementaux et sociaux ont été communiqués par l'intermédiaire de [insérer]. Les commentaires reçus lors des consultations ont été [insérer un résumé des principaux points soulevés par les parties prenantes] et ont été pris en compte par [insérer]. Un résumé des principales recommandations reçues et intégrées dans le PMPP figure dans le tableau 1 de l'annexe.

4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Différentes méthodes d'engagement sont proposées et couvrent les différents besoins des parties prenantes, comme indiqué ci-dessous : [insérer une description. Les exemples peuvent inclure i) des ordres du jour structurés, ii) des réunions/discussions de groupes de discussion, iii) des consultations communautaires, iv) des réunions formelles, v) des entretiens individuels, et vi) des visites de sites].

4.3. Plan de mobilisation des parties prenantes

Complétez le tableau ci-dessous.

Étape du projet	Date/période approximatives	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Parties prenantes visées	Responsabilités

Note : Mettez en évidence les activités axées sur les groupes vulnérables dans le tableau ci-dessus. Accordez une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les femmes pauvres, les personnes handicapées et autres. Dans la rubrique « Méthodes utilisées », les exemples peuvent inclure, selon le cas : i) pour les entités gouvernementales : correspondance par téléphone/courriel ; entretiens individuels ; réunions formelles ; tables rondes ; et ii) pour les communautés locales/groupes vulnérables : lettres aux chefs de village ; notifications traditionnelles ; divulgation de la documentation du projet d'une manière culturellement appropriée et accessible ; réunions communautaires ; discussions avec des groupes cibles ; activités de sensibilisation.

Les informations seront communiquées de la manière suivante : [Décrire brièvement les informations qui seront divulguées (par exemple, le PMPP, les documents pertinents sur les questions environnementales et sociales, les procédures du mécanisme de règlement des plaintes, l'orientation du projet, les mises à jour régulières sur l'évolution du projet) et sous quelle forme (par exemple, avis publics, communiqués de presse, site web du projet, réunions de consultation, dépliants et brochures d'information, réunions de groupes de discussion distincts avec les groupes vulnérables). Indiquer la langue dans laquelle les informations seront communiquées].

4.4. Information des parties prenantes

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment en ce qui concerne les performances en matière environnementale et sociale du projet, la mise en œuvre du PMPP et du Mécanisme de règlement des plaintes, ainsi que l'état d'avancement général de la mise en œuvre du projet.

5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes (longueur indicative : 2 pages)

5.1. Ressources

Le/La [insérer le nom de l'entité] sera chargé(e) des activités de mobilisation des parties prenantes.

Le budget du PMPP est de [insérer] et est inclus dans la composante [insérer] du projet.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de tableau budgétaire (n'incluez que les catégories qui s'appliquent). Complétez le tableau ci-dessous :

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires	Périodes/années	Coûts totaux	Observations
1. Estimation des salaires du personnel* et des dépenses connexes					
1a. [Ex. : consultant en communication]					
1b. [Ex. : frais de déplacement du personnel]					
1c. [Ex. : salaires estimés des agents de liaison communautaires.]					
2. Événements					
2a. [Ex. : organisation de groupes de discussion]					
3. Campagnes de communication					
3a. [Ex. : affiches, dépliants]					

3b. [Ex. : campagne dans les médias sociaux]					
4. Formations					
4a. [Ex. : formation sur les questions sociales/environnementales pour le personnel de l'Unité d'Exécution du Projet (UEP) et du maître d'œuvre]					
4b. [Ex. : formation sur les violences à caractère sexiste pour le personnel de l'unité d'exécution du projet (UEP) et du maître d'œuvre]					
5. Enquêtes auprès des bénéficiaires					
5a. [Ex. : enquête sur la perception à mi-parcours du projet]					
5b. [Ex. : enquête sur la perception en fin de projet]					
6. Mécanisme de règlement des plaintes					
6a. [Ex. : formation des comités du mécanisme de règlement des plaintes]					
6b. [Ex. : boîtes à suggestions dans les villages]					
6c. [Ex. : Supports de communication du mécanisme de règlement des plaintes]					
7. Autres dépenses					
7a. [insérer]					
BUDGET TOTAL CONSACRÉ À LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES :					

Note : * Les coûts salariaux peuvent être indicatifs.

5.2. Fonctions et responsabilités de la direction

Les entités chargées de mener à bien les activités de mobilisation des parties prenantes sont [insérer].

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront documentées par le biais de [insérer].

6. Mécanisme de règlement des plaintes (longueur indicative : 2 pages maximum)

L'objectif principal d'un tel mécanisme est d'aider à régler les plaintes et les griefs d'une manière rapide, efficace et efficiente qui satisfasse toutes les parties concernées.

6.1. Description du mécanisme de règlement des plaintes

Complétez le tableau ci-dessous. Les exemples sont énumérés ci-dessous à titre d'illustration ; n'incluez que les exemples qui s'appliquent.

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du mécanisme de règlement des plaintes	[Décrire, par exemple, la structure du mécanisme de règlement des plaintes aux niveaux national, régional et local]		
Gestion des plaintes	Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants :		

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> • [ex. : ligne téléphonique gratuite/ligne de SMS (Service de messages courts) • Courriel • Lettre aux points focaux chargés des plaintes dans les établissements locaux • Formulaire de plainte à déposer par l'un des canaux susmentionnés • Les personnes qui se présentent sans rendez-vous peuvent déposer une plainte dans un registre de doléances dans un établissement ou dans une boîte à suggestions] 		
Tri, traitement	Toute plainte reçue est transmise à [insérer], enregistrée dans [insérer] et classée selon les types de plaintes suivants : [X/Y/Z]	Dès réception de la plainte	Points focaux locaux pour les plaintes
Remerciements et suivi	Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte par [insérer]	Dans les deux jours suivant la réception	Points focaux locaux pour les plaintes
Vérification, investigation, action	L'enquête sur la plainte est menée par [insérer] Un projet de résolution est formulé par [insérer] et communiqué au plaignant par [insérer]	Dans les dix jours ouvrables	Comité des plaintes composé de ..., ... et ...
Suivi et évaluation	Les données relatives aux plaintes sont collectées dans [insérer] et communiquées à [insérer] tous les [insérer].		
Retour d'information	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis [insérer].		
Formation	Les besoins en formation du personnel/des consultants de l'UEP, des maîtres d'œuvre et des consultants chargés de la supervision sont les suivants : [insérer]		
Le cas échéant, versement de réparations à la suite du règlement de la plainte	[Décrire la manière dont les réparations seront gérées, y compris les montants, les bénéficiaires, etc.]		

Le mécanisme de règlement des plaintes prévoit une procédure d'appel si le plaignant n'est pas satisfait de la résolution proposée de la plainte. Une fois que tous les moyens possibles

pour régler la plainte ont été proposés et si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il doit être informé de son droit de former un recours en droit.

[Le cas échéant, le projet mettra en place d'autres mesures pour le traitement des plaintes sensibles et confidentielles, y compris celles liées à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels, conformément à la Note de bonnes pratiques du CES de la Banque mondiale sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Insérez une description si nécessaire]

[Insérer également quelques phrases sur le mécanisme de règlement des plaintes des travailleurs, en précisant qu'il existe et que les travailleurs peuvent y recourir. Ce mécanisme doit être décrit en détail dans les procédures de gestion du travail].

La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par la Banque.

7. Suivi et rapports (longueur indicative : demi-page)

7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP

Décrivez les dispositions prises par le PMPP en matière de suivi et d'établissement de rapports. Inclure des indicateurs, par exemple le nombre de réunions communautaires organisées pour discuter de l'évolution du projet, le nombre de panneaux d'information installés, etc.) Décrivez l'implication des parties prenantes dans les activités de suivi, le cas échéant.

7.2. Rapport aux groupes de parties prenantes

Le PMPP sera périodiquement révisé et mis à jour, le cas échéant, pendant la mise en œuvre du projet. [Insérer les synthèses trimestrielles et autres] synthèses et rapports internes sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées, seront rassemblés par le personnel responsable et transmis à la direction générale du projet. Les synthèses [trimestrielles ou autres] fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que la capacité du projet à y répondre de manière diligente et efficace. Les informations sur les activités d'engagement public entreprises par le projet au cours de l'année peuvent être transmises aux parties prenantes de différentes manières : [insérer].

Annexes

Il peut s'agir de :

- Comptes rendus de réunions ou de consultations (voir tableau 1)
- Résumés visuels tels que la cartographie des parties prenantes ou les diagrammes des parties prenantes
- Formulaire de dépôt de plainte, etc.

Tableau 1. Modèle de procès-verbal des consultations

Complétez le tableau ci-dessous.

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet	Action(s) de suivi/Prochaines étapes	Calendrier/Date d'achèvement des actions de suivi

--	--	--	--	--	--

Notes

ⁱ Aux fins d'un engagement efficace et adapté, les parties prenantes au(x) projet(s) proposé(s) peuvent être réparties dans les catégories de base suivantes :

- **Parties concernées** : Personnes, groupes et autres entités de la zone d'influence du projet qui sont directement influencés (réellement ou potentiellement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme étant les plus susceptibles de subir des changements liés au projet, et qui doivent être étroitement associés à l'identification des impacts et de leur importance, ainsi qu'à la prise de décision concernant les mesures d'atténuation et de gestion.
- **Autres parties intéressées** : Individus/groupes/entités qui ne subissent peut-être pas des impacts directs du projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le projet et/ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre.
- **Groupes vulnérables** : Les personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou encore plus défavorisées par le(s) projet(s) par rapport à d'autres groupes en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement particuliers pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.
- Il est important de noter que les projets ont parfois plusieurs composantes avec des groupes de parties prenantes très différents pour chacune d'entre elles. Ces différentes parties prenantes doivent être prises en compte lors de la préparation du Plan de mobilisation des parties prenantes.

ⁱⁱ Il est particulièrement important de comprendre si les impacts du projet peuvent toucher de manière disproportionnée les personnes ou les groupes défavorisés ou vulnérables, qui n'ont souvent pas la possibilité d'exprimer leurs préoccupations ou de comprendre les effets d'un projet, et de veiller à ce que la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes soient adaptés pour prendre en compte les sensibilités, les préoccupations et les spécificités culturelles de ces groupes ou personnes, et pour garantir une compréhension totale des activités et des avantages du projet. L'engagement auprès des groupes et des personnes vulnérables nécessite souvent l'application de mesures et d'une assistance spécifiques visant à faciliter leur participation à la prise de décisions liées au projet, de sorte que leur sensibilisation et leur contribution au processus global soient proportionnelles à celles des autres parties prenantes.

ⁱⁱⁱ Exemples : i) Femmes : veiller à ce que les équipes d'engagement communautaire soient paritaires et promouvoir le leadership des femmes au sein de ces équipes, concevoir des enquêtes en ligne et en personne et d'autres activités d'engagement de manière à ce que les femmes qui s'occupent de tâches non rémunérées puissent participer ; prévoir des dispositions en matière de garde d'enfants, de transport et de sécurité pour toute activité d'engagement communautaire en personne ; il peut également y avoir des femmes qui sont confrontées à plusieurs défis, notamment les femmes autochtones, handicapées, etc. ii) Personnes âgées et personnes souffrant de pathologies existantes : développer des informations sur les besoins spécifiques et expliquer pourquoi ces personnes sont plus à risque et quelles sont les mesures à prendre pour s'occuper d'elles ; adapter les messages et les rendre exploitables en fonction des conditions de vie particulières (y compris les résidences-services) et de l'état de santé ; cibler les membres de la famille ; iii) Personnes handicapées : fournir des informations dans des formats accessibles, tels que le braille ou les gros caractères ; offrir de multiples formes de communication, telles que le sous-titrage de texte ou les vidéos signées, le sous-titrage de texte pour les malentendants, et des documents en ligne pour les personnes qui utilisent des technologies d'assistance ; et iv) Enfants : concevoir des supports d'information et de communication adaptés aux enfants et fournir aux parents les compétences nécessaires pour gérer leurs propres angoisses et aider à gérer celles de leurs enfants.